Référentiel de vulnérabilité aux inondations sur le TRI de Noirmoutier / Saint-Jean-de-Monts

Annexe 1 - Atlas des indicateurs

Novembre 2019



Crédit photo : © DDTM44

Rapport d'étude du Cerema

Référentiel de vulnérabilité aux inondations sur le TRI de Noirmoutier / Saint-Jean-de-Monts – Atlas des indicateurs

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
v0	02/07/2019	Maquette présentée lors de la réunion du 2/07/2019
v1	09/2019	Première version complète
v2	10/2019	Relecture interne Cerema
vf	11/2019	Prise en compte remarques suite au copil du 17/10/2019

Affaire suivie par

Bruno LANDREAU
Département des Transitions territoriales
Groupe Ingénierie Écologique

Tél : 02 40 12 83 77

Courriel : bruno.landreau@cerema.fr

Site de Nantes : Cerema Ouest – MAN – 9 rue René Viviani – BP 46223 – 44262 NANTES cedex 02

Références

n° d'affaire : C18OV0040
Convention de partenariat avec Pornic-agglo-Pays de Retz, Challans-Gois Communauté, Communauté de communes Océan-Marais de Monts, communauté de communes du Pays de Saint-Gilles et la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier

Rapport	Nom	Date	Visa
Établi par	Bruno Landreau, Anaïs Cazaubon	02/07/2019	
Contrôlé par	Christophe Pineau	18/09/2019	Christophe PINEAU 2310004325pc
Validé par	Aurélie Vincke	28/11/2019	Aurélie VINCKE 2310013838va

Résumé de l'étude :

Dans le cadre d'un partenariat, le Cerema accompagne les cinq établissements publics de coopération intercommunale concernés par le Territoire à Risques Importants d'inondation de Noirmoutier/Saint-Jean-de-Monts à réaliser un référentiel de vulnérabilité à l'inondation.
La démarche portant sur 14 communes a permis la construction partagée de 41 indicateurs (dont 39 calculés) permettant un suivi des politiques menées localement en prévention des inondations et d'évaluer la situation du territoire au regard des trois objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation : assurer la sécurité des personnes, réduire le coût des dommages, accélérer le retour à la normale.
Le présent document présente un atlas des indicateurs à l'échelle de la zone d'étude et des cartes de synthèse par EPCI.

1 Rappel du contexte....7
2 Atlas par indicateur....8
2.1 Principes généraux....8
2.2 Fiche et cartographie par indicateur....10
2.2.1 Liste des indicateurs....10
2.2.2 Indicateur Ind11-1 : nombre de personnes occupant des locaux fortement inondables et pourcentage par rapport à la population communale....12
2.2.3 Indicateur Ind11-2 : nombre de personnes occupant des logements de plain-pied et pourcentage par rapport à la population communale....14
2.2.4 Indicateur Ind12-1 : nombre de personnes en habitat léger (campings, PRL, aire des gens du voyage) en zone inondable....16
2.2.5 Indicateur Ind13-1 : nombre de personnes dans les établissements sensibles en zone inondables....18
2.2.6 Indicateur Ind14-1 : nombre de personnes isolées dans les zones non inondables desservies par des axes routiers structurants inondables....20
2.2.7 Indicateur Ind14-2 : pourcentage de regards de réseau d'assainissement dont le tampon est verrouillable....22
2.2.8 Indicateur Ind15-1 : nombre de personnes habitant des logements devenant potentiellement inhabitables du fait de leur situation dans les zones de fragilité électrique....24
2.2.9 Indicateur Ind16-1 : pourcentage de la population communale habitant dans les zones protégées par des systèmes d'endiguement....26
2.2.10 Indicateur Ind17-1 : nombre de personnes habitant des quartiers dont la protection dépend du bon fonctionnement des ouvrages annexes au système d'endiguement....28
2.2.11 Indicateur Ind17-2 : pourcentage des ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement automatisés / télésurveillés....30
2.2.12 Indicateur Ind18-1 : nombre de personnes exposées à un sur-aléa lié à la rupture d'ouvrage....32
2.2.13 Indicateur Ind19-1 : exposition de la population à la submersion de cordons dunaires....34
2.2.14 Indicateur Ind110-1 : préparation des services des communes à faire face à la crise....36
2.2.15 Indicateur Ind110-2 : nombre d'actions publiques organisées pour sensibiliser la population sur les risques....38
2.2.16 Indicateur Ind21-1 : dommages aux logements estimés en fonction de la hauteur d'eau....40
2.2.17 Indicateur Ind21-2 : nombre de bâtiments en zone inondable ayant fait l'objet de diagnostic de vulnérabilité ou de travaux de réduction de vulnérabilité dans le cadre du FPRNM....42
2.2.18 Indicateur Ind21-3 : pourcentage de logements par commune construits en zone inondable après l'approbation du PPRL....44
2.2.19 Indicateur Ind22-1 : nombre d'habitations légères de loisir en zone inondable ne pouvant être mises à l'abri hors saison dans les campings ou établissements assimilés..46
2.2.20 Indicateur Ind23-1 : nombre de bâtiments exposés à l'érosion seule....48
2.2.21 Indicateur Ind24-1 : nombre de musées, monuments, édifices patrimoniaux, remarquables ou historiques en zone inondable....50
2.2.22 Indicateur Ind26-1 : nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants dans l'environnement en cas d'inondation....52
2.2.23 Indicateur Ind27-1 : pourcentage de la surface agricole inondable par rapport à la surface agricole communale....54
2.2.24 Indicateur Ind27-2 : nombre de bâtiments agricoles en zone inondable....56

2.2.25 Indicateur Ind28-1 : nombre d'installations professionnelles portuaires, conchylicole ou salicoles inondables (hors DPM naturel)....58
2.2.26 Indicateur Ind210-1 : dommages estimés aux bâtiments des établissements publics en zone inondable....60
2.2.27 Indicateur Ind212-1 : nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagées par l'inondation....62
2.2.28 Indicateur Ind212-2 : nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagées par l'érosion seule....64
2.2.29 Indicateur Ind213-1 : pourcentage du linéaire côtier protégé par des ouvrages classés....66
2.2.30 Indicateur Ind214-1 : pourcentage par commune de la surface de zones à urbaniser en zone inondable....68
2.2.31 Indicateur Ind31-1 : capacité d'hébergement temporaire du territoire situées hors zone inondable....70
2.2.32 Indicateur Ind32-1 : capacité financière de la population à faire face à la crise (écart par rapport au niveau de vie médian départemental)....72
2.2.33 Indicateur Ind32-2 : nombre de médecins et thérapeutes par commune....74
2.2.34 Indicateur Ind33-1 : pourcentage de services publics stratégiques en zone inondable....76
2.2.35 Indicateur Ind33-2 : pourcentage de services à la population (hors stratégiques) ou aux populations sensibles en zone inondable....78
2.2.36 Indicateur Ind33b-1 : nombre d'entreprises et salariés des entreprises susceptibles d'être impactés....80
2.2.37 Indicateur Ind34-1 : communes disposant d'un plan de gestion des déchets post-inondation....82
2.2.38 Indicateur Ind35-1 : nombre de véhicules/jour ne pouvant circuler sur le réseau routier structurant inondable....84
2.2.39 Indicateur Ind35-2 : pourcentage par commune du linéaire de réseau routier de desserte locale inondable....86
2.2.40 Indicateur Ind36-1 : existence de marchés publics ou d'un dispositif pour gérer les réparations d'urgence sur les ouvrages de protection....88
2.2.41 Indicateur Ind36-2 : nombre d'interventions en période EISH de niveau « orange » par période de 3 ans....90
2.2.42 Indicateur Ind37-1 : existence d'une organisation pour fournir aux administrés un premier niveau de renseignement sur les dispositifs assurantiels....92
3 Conclusion....94

1 Rappel du contexte

Un référentiel national de vulnérabilité aux inondations (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20160923_Guide_GT_Referentiel_vulnerabilite.pdf) a été publié en 2016 par le ministère de la transition écologique et solidaire. Cet outil permet de décrire et quantifier la vulnérabilité au moyen d'indicateurs. Il propose également une organisation pour produire des diagnostics et faire émerger des plans d'action.

L'application du référentiel est encouragée pour alimenter les différentes démarches de prévention des risques d'inondation, notamment les PAPI. Il a vocation à être pris en main à court terme par les acteurs spécialisés en gestion des risques.

Le Cerema accompagne l'appropriation du référentiel national par les acteurs locaux de l'aménagement en leur fournissant un appui pour la co-construction d'un référentiel local de la vulnérabilité aux inondations sur leur territoire, permettant d'avoir une vision partagée et un suivi de la vulnérabilité, et d'alimenter les diagnostics à réaliser dans le cadre de démarches de prévention des risques ou d'aménagement (PLUi, SCoT). Le Cerema a ainsi proposé dans le cadre d'un partenariat avec cinq collectivités de construire un référentiel local sur le territoire concerné par le Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) de Noirmoutier / Saint-Jean-de-Monts.

Les collectivités ayant adhéré à la démarche dans le cadre d'un partenariat sont :

- la communauté d'agglomération de Pornic-agglomération ;
- la communauté de communes de Challans-Gois communauté ;
- la communauté de communes de Océan-Marais de Monts ;
- la communauté de communes du pays de Saint-Gilles ;
- la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

Le territoire d'étude retenu comprend les 12 communes incluses dans le périmètre du TRI (Les Moutiers-en-Retz, Villeneuve-en-Retz, Bouin, Beauvoir-sur-Mer, Le Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire de Riez, Barbâtre, La Guérinière, l'Epine, Noirmoutier-en-l'Île) auxquelles ont été ajoutées les communes de Saint-Gilles Croix-de-Vie et Le Fenouiller permettant de couvrir l'intégralité de l'embouchure du fleuve côtier « La Vie ».

Trois livrables sont réalisés dans le cadre de la démarche :

- Le rapport principal qui explicite les étapes de l'application de la méthode sur le territoire du TRI Noirmoutier / Saint-Jean-de-Monts ;
- **Une annexe 1 « atlas des indicateurs » qui décrit et représente chaque indicateur** objet du présent document ;
- Une annexe 2 « synthèse par objectif de la SNGRI et intercommunalité ».

En outre, seront livrés sous forme numérique les scripts de calcul des indicateurs et le projet SIG de leur représentation cartographique.

2 Atlas par indicateur

2.1 Principes généraux

Chaque indicateur est présenté au travers d'une fiche descriptive à l'échelle du territoire d'étude qui comprend les items figurant dans le tableau 1 et d'une cartographie associée.

Tableau 1: Informations figurant dans les fiches descriptives des indicateurs

Item	Contenu
Numéro de l'indicateur	Composé de la façon suivante : Ind+ n° objectif SNGRI+n°source+ « - » + n° d'ordre par source
Intitulé	Nom de l'indicateur
Objectif de la SNGRI	Rappel de l'objectif auquel se rapporte l'indicateur : 1 augmenter la sécurité des personnes exposées 2 réduire de coût des dommages 3 raccourcir le délai de retour à la normale
Axe de vulnérabilité	Rappel de l'axe de vulnérabilité défini par le référentiel national auquel se rapporte l'indicateur : 12 axes répartis en 4 axes pour l'objectif 1 5 axes pour l'objectif 2 3 axes pour l'objectif 3
Source de vulnérabilité	Rappel de la source de vulnérabilité auquel se rapporte l'indicateur : 33 sources
Calcul réalisé	2 possibilités : Oui (indicateur calculé) Non indisponibilité des données
Modalités du calcul	Résumé des étapes des traitements réalisés pour le calcul de l'indicateur
Portée spatiale	3 possibilités d'échelle de visualisation : - infra communale : possibilité de représenter des informations sur des objets à une échelle infra communale (maisons, campings…) - communale : l'information est globale à l'échelle de la commune - communale/infra communale : l'information peut être représentée indifféremment globalement au niveau de la commune ou sur des informations à une échelle infra communale
Points de vigilance	Commentaires sur les points de vigilance (limites, biais de calcul, qualité de la donnée…)
Complexité de la mise à jour automatique	Indique le degré facilité de recueil des données utilisées pour l'indicateur et apprécie la complexité de sa mise à jour ultérieure
Données utilisées	Liste et caractéristiques des données nécessaires pour le calcul de l'indicateur : date, provenance de sources locales ou nationales, format, genre, producteur, moissonnabilité et le cas échéant, vérification de la qualité de la donnée (données locales uniquement), résumé de la vérification de la qualité

Les données utilisées, plus de 90 au total, proviennent des sources suivantes :

Tableau 2: Liste des sources de données

Producteurs	Nombre	Dont en téléchargement	Dont collecte auprès du producteur	Dont enquête ou production spécifique	Dont non disponible
Agence Française des Fréquences (ANFR)	1	1			
ARS- Ministère de la santé	4	4			
Atlantic eau	1		1		
CC Challans-Gois	4		1	1	2
CC Pays de Saint Gilles	4		1	1	2
CCI 44	1		1		
CCI 85	1		1		
CCIN	7		5		2
CCOMM	4		1	1	2
CD 44	1		1		
CD 85	3		3		
Cerema	1			1	
CGDD (Ministère de l'écologie)	1	1			
CRC PDL	1		1		
DDTM 44	5	4	0	1	
DDTM 85	12	11		1	
DGFIP/Cerema	1	1			
DREAL PDL	8	8			
ENEDIS	1	1			
Etude Lexis (CCOMM)	1		1		
Géo Vendée	1	1			
IGN	4	4			
INSEE	4	4			
Ministère de la Culture	1	1			
Pornic agglo	6		4	1	1
Région PDL	5	5			
SAUR	2		2		
SDIS 44	1		1		
SDIS 85	1		1		
SHOM	1	1			
SYDEV	1		1		
Université Nantes- OR2C	2		2		
Vendée eau	1		1		
Total	92	47	29	7	9

2.2 Fiche et cartographie par indicateur

2.2.1 Liste des indicateurs

N° Indicateurs	Intitulé	Calculé
Ind11-1	Nombre de personnes occupant des locaux fortement inondables et pourcentage par rapport à la population communale	Oui
Ind11-2	Nombre de personnes occupant des logements de plain-pied fortement inondables et pourcentage par rapport à la population communale.	Oui
Ind12-1	Nombre de personnes en habitat léger (campings, PRL et aires des gens du voyage) dans des zones inondables	Oui
Ind13-1	Nombre de personnes dans les établissements sensibles en zone inondable	Oui
Ind14-1	Nombre de personnes isolées dans les zones d'habitation non inondables desservies par des axes routiers structurants inondables	Oui
Ind14-2	Pourcentage de regards de réseau d'assainissement dont le tampon est verrouillable	Oui
Ind15-1	Nombre de personnes dans des logements devenant potentiellement inhabitables du fait de leur situation dans les zones de fragilité électrique	Oui
Ind16-1	Pourcentage de la population communale habitant dans les zones protégées par des systèmes d'endiguement	Oui
Ind17-1	Nombre personnes habitant des quartiers dont la protection dépend au bon fonctionnement des ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement	Non, indisponibilité des données
Ind17-2	Pourcentage des ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement automatisés / télésurveillés	Non, indisponibilité des données
Ind18-1	Nombre de personnes exposées à un sur-aléa lié à la rupture d'ouvrage	Oui
Ind19-1	Exposition de la population à la submersion des cordons dunaires	Oui
Ind110-1	Préparation des services des communes à faire face à la crise (nb exercices PCS depuis 3 ans)	Oui
Ind110-2	Nombre d'actions publiques organisées pour sensibiliser la population sur les risques	Oui
Ind21-1	Dommages aux logements estimés en fonction de la hauteur d'eau	Oui
Ind21-2	Nombre de bâtiments (logements, entreprises, bâtiments publics) en zone inondable ayant fait l'objet de diagnostic de vulnérabilité ou de travaux de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du FPRNM	Oui
Ind21-3	Pourcentage de logements par commune construits en zone inondable après l'approbation du PPRL	Oui
Ind22-1	Nombre d'habitations légères de loisir (et mobil-homes) en zone inondable dans les campings ou établissements assimilés ne pouvant être mises à l'abri	Oui
Ind23-1	Nombre de bâtiments (habitat, activités, établissements publics) exposés à l'érosion seule	Oui

N° Indicateurs	Intitulé	Calculé
Ind24-1	Nombre de musées, monuments, édifices patrimoniaux, remarquables ou historiques en zone inondable.	Oui
Ind26-1	Nombre d'installations en zone inondable susceptibles de déverser des produits polluants dans l'environnement en cas d'inondation	Oui
Ind27-1	Pourcentage de la surface agricole inondable par rapport à la surface agricole de la commune	Oui
Ind27-2	Nombre de bâtiments agricoles en zone inondable	Oui
Ind28-1	Nombre d'installations professionnelles portuaires, conchylicoles ou salicoles inondables (hors DPM naturel)	Oui
Ind210-1	Dommages estimés aux bâtiments des établissements publics en zone inondable	Oui
Ind212-1	Nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagés par l'inondation.	Oui
Ind212-2	Nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagés par l'érosion seule	Oui
Ind213-1	Pourcentage du linéaire côtier de la commune protégé par des ouvrages classés	Oui
Ind214-1 (ex LC2-1)	Pourcentage par commune de la surface de zones à urbaniser en zone inondable	Oui
Ind31-1	Capacités d'hébergement temporaire du territoire situées hors zone inondable	Oui
Ind32-1	Capacité financière de la population à faire face à la crise (écart par rapport au niveau de vie médian départemental)	Oui
Ind32-2	Nombre de médecins ou thérapeutes par commune (EPCI)	Oui
Ind33-1	Pourcentage de services publics stratégiques en zone inondable	Oui
Ind33-2	Pourcentage de services à la population (hors services stratégiques) ou aux populations sensibles en zone inondable	Oui
Ind33b-1	Nombre d'entreprises et de salariés des entreprises susceptibles d'être impactés	Oui
Ind34-1	Communes disposant d'un plan de gestion des déchets post-inondation.	Oui
Ind35-1	Nombre de véhicules/jours ne pouvant circuler sur le réseau routier structurant inondable	Oui
Ind35-2	Pourcentage par commune de linéaire de réseau routier de desserte locale inondable	Oui
Ind36-1	Existence de marchés publics ou d'un dispositif pour gérer les réparations d'urgence sur les ouvrages de protection	Oui
Ind36-2	Nombre d'interventions en période EISH orange par période de 3 ans	Oui
Ind37-1	Existence d'une organisation pour fournir aux administrés un 1er niveau de renseignement sur les dispositifs assurantiels	Oui

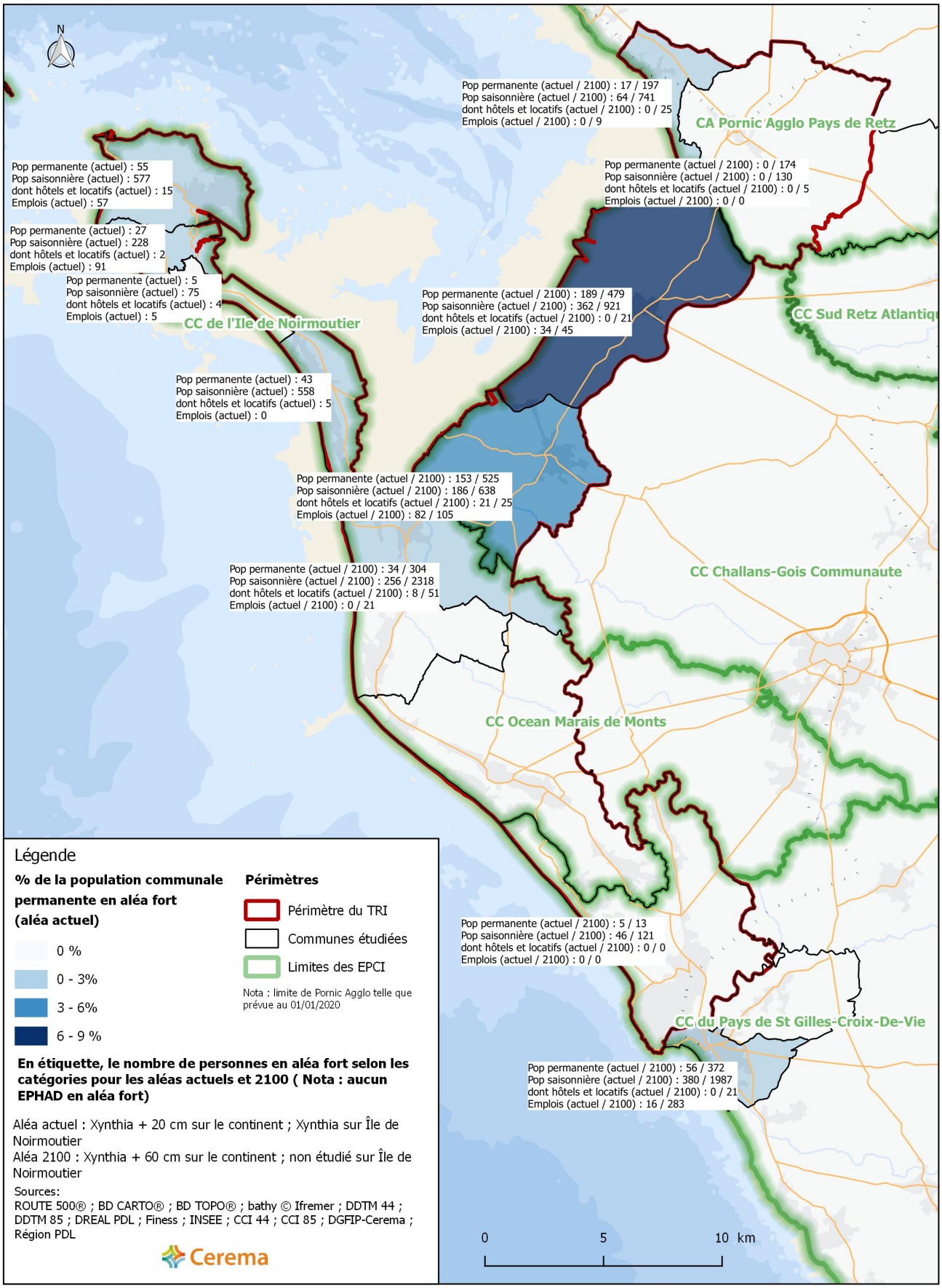
2.2.2 Indicateur Ind11-1 : nombre de personnes occupant des locaux fortement inondables et pourcentage par rapport à la population communale

Numéro indicateur	**Ind11-1**	**Date de mise à jour : Novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de personnes occupant des locaux fortement inondables et pourcentage par rapport à la population communale**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/1: Mise en danger des personnes au sein des bâtiments	
Source de vulnérabilité	S1/1 Inondation de bâtiments et risque de rupture des ouvrants dans les zones pouvant comporter une hauteur d'eau importante	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de personnes occupant des locaux (population permanente et saisonnière, résidents des EPHAD, employés des entreprises) exposés à un aléa fort (hauteur d'eau > 1 m).** **Calcul de la population résidente :** Celle ci-ci est estimée à partir des données INSEE (découpage IRIS pour le recensement de la population), la BD topo, thème bâti, MAJIC (fichiers fonciers de la DGFIP), FINESS données sur les établissements sanitaires et sociaux, CCI sur les effectifs des entreprises. Population permanente : A chaque zonage IRIS, on affecte la population de la base nationale de recensement de l'INSEE (base-ic-evol-struct-pop-2015.xls). Les bâtiments pris en compte pour répartir cette population sont déterminés par un croisement entre la table « bati_indifferencie » de la BD topo situés sur les parcelles contenant des logements de la base MAJIC (table « pnb10_parcelle », champ « nloclog >0) ; on calcule de la surface développée des bâtis ainsi sélectionnés sur la base de l'emprise au sol du bâtiment et le nombre de niveaux déterminé sur la base du champ « HAUTEUR » de la table « bati_indifferencie » (3 m par niveau). La population IRIS est répartie sur la somme des surfaces développées des bâtiments situés sur des parcelles contenants des logements présents dans l'IRIS (densité par m²) ; la population par bâtiment est le produit de la densité par m² développé par la surface développée du bâtiment. Population saisonnière : à la surface développée par commune obtenue pour la population permanente, on applique le taux « nombre de résidences secondaires / nombre de logements total » (INSEE) et on considère une capacité de 1 personne pour 20 m². Par ailleurs, on calcule la capacité des hébergements touristiques à partir des données « point » concernant les hôtels (2 personnes / chambre), l'hébergement locatif touristique (nb de lits), l'hébergement touristique collectif (nb de lits) mises à disposition sur data.paysdelaloire.fr ; celle-ci est incluse dans la population saisonnière totale. La différence entre la population saisonnière et la capacité de l'hébergement touristique représente sensiblement la capacité des résidences secondaires. Population dans les EPHAD : la situation et la capacité d'accueil des EHPAD est extraite des données « point » de FINESS, catégorie 500 (il n'est pas possible de rattacher de façon fiable le fichier point à des bâtiments de la BD Topo) ; Population dans les entreprises : L'effectif des entreprises figure dans les données « point » communiquées par les CCI 44 et CCI 85 (champ « Effectif », le point figurant l'adresse de l'entreprise (qui a fait l'objet d'un calage par les services des CCI). Il n'est pas possible de rattacher de façon fiable le fichier point à des bâtiments de la BD Topo ; **Aléa retenu :** - Pour les PPRL de Vendée, les données « n_zone_alea_pprn » , champ « nivalea », valeur « F » pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel ; - Pour le département 44, c'est la donnée du TRI « n_tri_noir2015_iso_ht_s » qui est utilisée, en sélectionnant le champ « HT_max » égal ou supérieur à 1 m. Pour l'aléa actuel, champ « Id_s_inond » égal à « S2 » et « S3 » pour aléa 2100. **Le résultat de l'indicateur est obtenu par la somme des populations et effectifs affectés à chaque bâtiment ou point de chacune des catégories compris dans la zone d'aléa.**	
Echelle de représentation	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Le calcul de la population sur lequel s'appuie cet indicateur, répartit de façon géographiquement homogène les populations permanente et saisonnière sur l'ensemble des bâtiments sur les parcelles comportant des logements, sans distinction du statut résidence principale / résidence secondaire. La distribution géographique entre les 2 catégories n'est pas connue. - Les bâtiments identifiés sont ceux présents sur les parcelles contenant des logements ; lorsque plusieurs bâtiments sont présents sur la parcelle, ils sont tous considérés comme logement, ce qui n'est pas toujours le cas ; - Les données des entreprises constituées par les CCI ne concernent que les entreprises de leur ressort, c'est donc une représentation partielle de l'activité présente sur le territoire.	
Complexité de mise à jour automatique	Favorable : 12 données moissonnables sur 14	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléa PPRL Bourgneuf nord	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	format Covadis
Aléa PPRL Pays de Monts	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format covadis, erreurs de géométrie
TRI iso hauteur, S2 et S3	2014 et 2015	Nationale	shape	polygone	DREAL	Oui	Non	Format covadis, erreurs de géométrie
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Contour Iris	2017	Nationale	shape	polygone	INSEE	Oui	Non	
Recensement population	2015	Nationale	csv		INSEE	Oui	Non	
Effectif des entreprises 44	2019	Locale	xls / ods		CCI 44	Non	Non	
Effectif des entreprises 85	2019	Locale	xls / ods		CCI 85	Non	Non	
Majic	2017	Nationale	shape	polygone	DGFIP / Cerema	Oui	Non	
Finess	2018	Nationale	shape	point	Ars/ministère de la santé	Oui	Non	
Offre touristique hôtels en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Non	
Offre touristique hébergements locatifs (meublés, chambres d'hôtes) en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, exhaustivité non vérifiable ; la capacité d'accueil n'est pas toujours renseignée ; les valeurs d'attributs ne répondent pas à un standard et ne sont pas toujours remplies.
Offres touristiques des hébergements collectifs en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, exhaustivité non vérifiable ; la capacité d'accueil n'est pas toujours renseignée

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind11-1 : nombre de personnes en aléa fort et pourcentage par rapport à la population communale
Novembre 2019



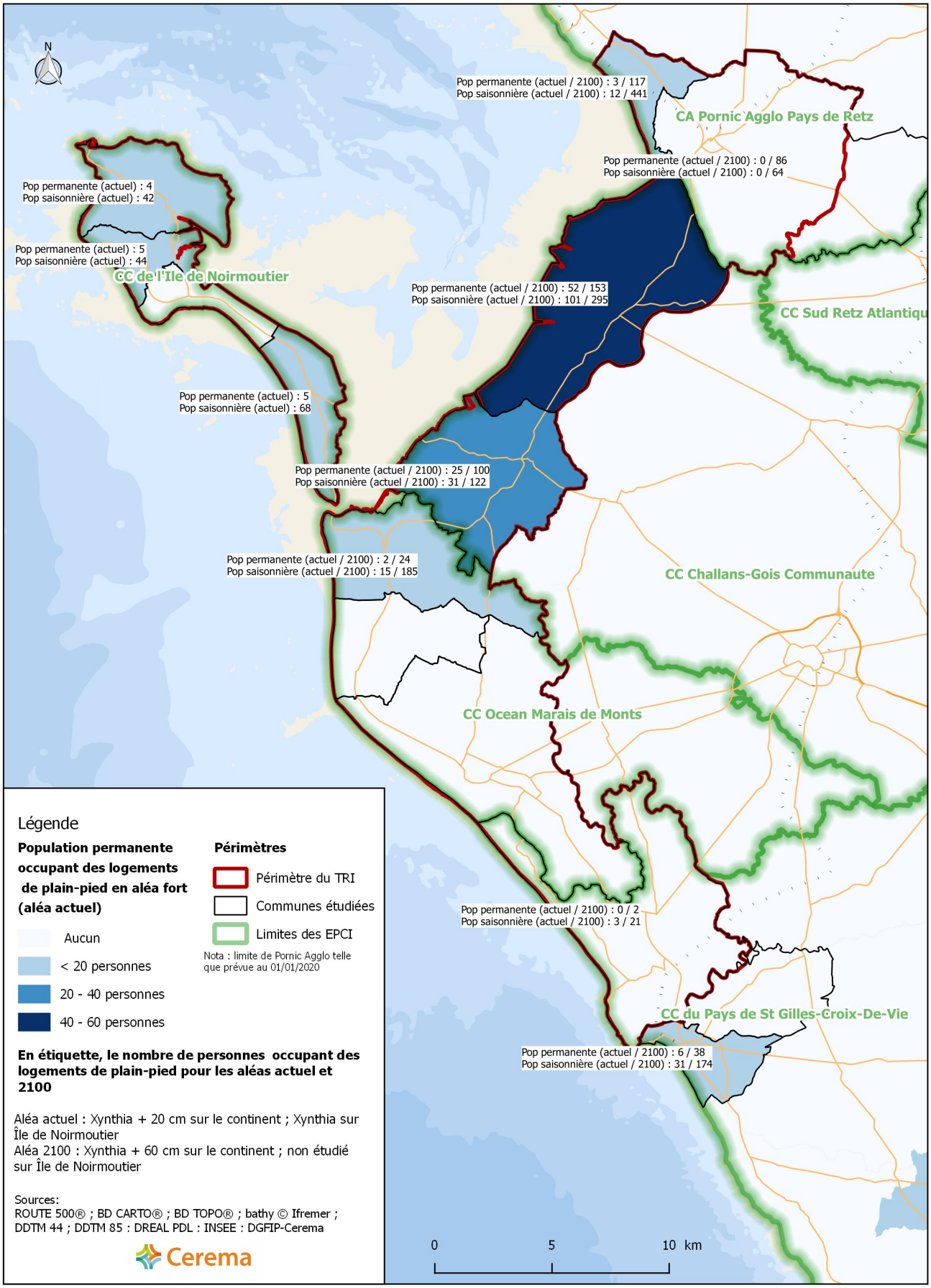
2.2.3 Indicateur Ind11-2 : nombre de personnes occupant des logements de plain-pied et pourcentage par rapport à la population communale

Numéro indicateur	**Ind11-2**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de personnes occupant des logements de plain-pied fortement inondables et pourcentage par rapport à la population communale**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/1: Mise en danger des personnes au sein des bâtiments	
Source de vulnérabilité	S1/1 Inondation de bâtiments et risque de rupture des ouvrants dans les zones pouvant comporter une hauteur d'eau importante	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de personnes occupant des locaux d'habitation de plain-pied exposés à un aléa fort (hauteur d'eau > 1 m).** **Calcul de la population :** Celle ci-ci est estimée à partir des données INSEE (découpage IRIS pour le recensement de la population), la BD topo, thème bâti, MAJIC (fichiers fonciers de la DGFIP). Populations permanente et saisonnière : Même calcul que pour l'indicateur Ind11_1 en retenant les bâtiments d'une hauteur inférieure ou égale à 3 m Population dans les EPHAD : non pris en compte Population dans les entreprises : Non pris en compte **La donnée d'aléa retenue est :** - Pour les PPRL de Vendée, les données « n_zone_alea_pprn » , champ « nivalea », valeur « F » pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel ; - Pour le département 44, c'est la donnée du TRI « n_tri_noir2015_iso_ht_s » qui est utilisée, en sélectionnant le champ « HT_max » égal ou supérieur à 1 m. pour l'aléa actuel champ « Id_s_inond » égal à « S2 » pour aléa actuel et « S3 » pour aléa 2100. **Le résultat de l'indicateur est obtenu par la somme des populations et effectif affectés à chaque bâtiment compris dans la zone d'aléa.**	
Echelle de représentation	Communale / infra communale	
Points de vigilance	-- Le calcul de la population sur lequel s'appuie cet indicateur, répartit de façon géographiquement homogène les populations permanente et saisonnière sur l'ensemble des bâtiments sur les parcelles comportant des logements, sans distinction du statut résidence principale / résidence secondaire. La distribution géographique entre les 2 catégories n'est pas connue. - Les bâtiments identifiés sont ceux présents sur les parcelles contenant des logements ; lorsque plusieurs bâtiments sont présents sur la parcelle, ils sont tous considérés comme logement, ce qui n'est pas toujours le cas ; - l'existence d'un niveau refuge n'a pas pu être vérifiée.	
Complexité de mise à jour automatique	Très favorable : 8 données moissonnables sur 8	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléa PPRL Bourgneuf nord	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Pays de Monts	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis, erreurs de géométrie
TRI iso hauteur, S2 et S3	2014,2015	Nationale	shape	polygone	DREAL	Oui	Non	Format Covadis, erreurs de géométrie
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	ING	Oui	Non	
Majic	2017	Nationale	shape	polygone	DGFIP /Cerema	Oui	Non	
Contour Iris	2017	Nationale	shape	polygone	INSEE	Oui	Non	
Recensement population	2015	Nationale	csv		INSEE	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind11-2 : nombre de personnes occupant des logements de plain-pied en aléa fort
Novembre 2019



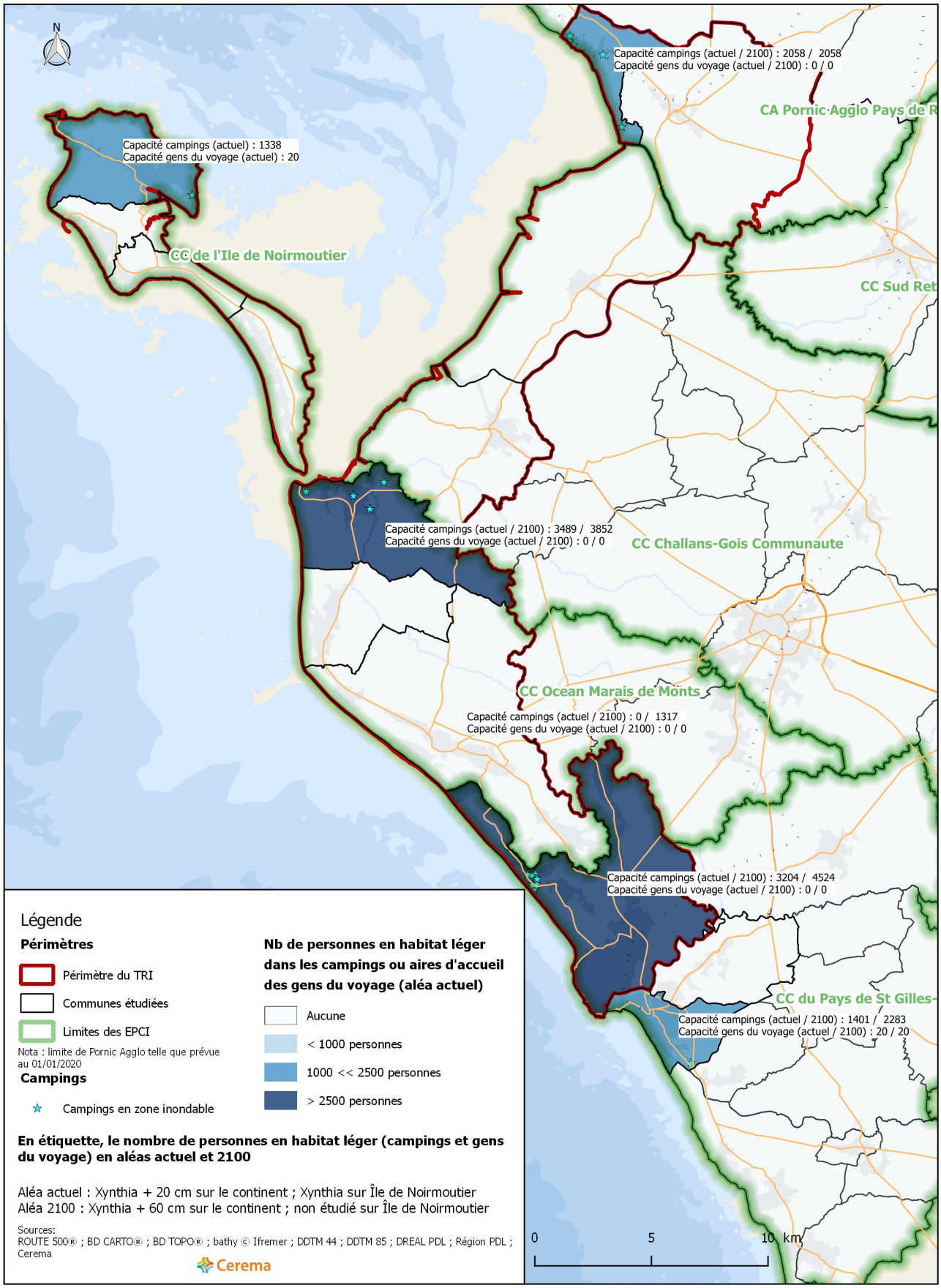
2.2.4 Indicateur Ind12-1 : nombre de personnes en habitat léger (campings, PRL, aire des gens du voyage) en zone inondable

Numéro indicateur	**Ind12-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de personnes en habitat léger (campings, PRL et aires des gens du voyage) dans des zones inondables**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/1: Mise en danger des personnes au sein des bâtiments	
Source de vulnérabilité	S1/2 Déstabilisation ou inondation d'habitats légers du type tentes, caravanes, camping-cars, habitations légères de loisir ou mobil-homes	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la capacité d'accueil dans de l'habitat léger (mobile-home, chalet, tente-aménagée, …) dans les campings et la capacité des aires d'accueil des gens du voyage dans la zone inondable (tous niveaux d'aléa compris). Résultat exprimé en nombre de personnes.** **Calcul de la capacité en camping :** Le nombre d'installations « bâtiments légers » est issu des champs capacitenbe2 (nb emplacements avec locatifs) et capacitenbe4 (location d'emplacements longue durée) de la donnée « offre-touristique-hotelleries-de-plein-air-rpdl » (point) mise en place par la région PDL. La capacité d'accueil est obtenue en appliquant un ratio de 3 personnes par emplacement. Les emprises surfaciques des campings ont été constituées par le Cerema à partir des données communiquées par la DDTM 44, les données « enjeux des PPRL de Vendée et complétées par les données de la BD topo (croisement entre les surfaces d'activités Loisirs et Culture et les PAI Culture-Loisirs dont le champ nature est « camping »). Un identifiant commun à la donnée « offre-touristique-hotelleries-de-plein-air-rpdl » et données surfaciques des campings en 44 et 85 permet de récupérer les capacités d'accueil par camping sur les données surfaciques. **Calcul de la capacité des aires d'accueil des aires du voyage :** La capacité des aires des gens du voyage figure dans le champ « n_place » des données n_terrain_gens_voyage_s_044 et n_terrain_gens_voyage_s_085 ; la donnée sur l'emprise surfacique des aires des gens du voyage n'existe pas, seule une donnée « point » situant l'équipement est disponible. **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel). **Le résultat de l'indicateur est obtenu par dénombrement des campings (emprise même partiellement) ou des points représentant les aires d'accueil des gens du voyage à l'intérieur de la zone d'aléa.**	
Echelle de représentation	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Les emprises surfaciques des campings sont incomplètes et parfois perfectibles dans leur tracé. Une mise à jour de cette donnée améliorerait la fiabilité de cet indicateur. - Les données « Hotellerie de plein air » sont également incomplètes. - La capacité d'accueil du camping est prise en compte dans son intégralité, même lorsque l'emprise du camping n'est concernée que partiellement par la zone inondable. - Ancienneté de la donnée aire d'accueil des gens du voyage	
Complexité de mise à jour automatique	Favorable : 7 données moissonnables sur 8	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale / Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Aire gens du voyage 44	2010	Locale	shape	point	DREAL	Oui	Non	
Aire gens du voyage 85	2010	Locale	shape	point	DREAL	Oui	Non	
Hotellerie de plein air en PDL	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée mise à jour régulièrement, mais pas totalement exhaustive
Emprises surfaciques des camping sur TRI	2019	Locale	shape	polygone	Cerema	Non	Oui	Donnée élaborée pour l'étude à partir des données DDTM 44 et DDTM 85. Fiabilité des périmètres et exhaustivité des emprises à vérifier

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind12-1 : nombre de personnes en habitat léger dans les campings ou aires d'accueil des gens du voyage en zone inondable
Novembre 2019



2.2.5 Indicateur Ind13-1 : nombre de personnes dans les établissements sensibles en zone inondables

Numéro indicateur	**Ind13-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre de personnes dans les établissements sensibles en zone inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/1: Mise en danger des personnes au sein des bâtiments	
Source de vulnérabilité	S1/3 Vulnérabilité des publics de certains établissements dit sensibles	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de personnes accueillies dans des établissements sensibles type établissements de santé, établissement d'hébergement de personnes agées, écoles, crèches. Résultat exprimé en nombre de personnes.** Les bâtiments pris en compte sont issus du croisement entre les thèmes « bati » (bati indifferencié), les zones d'activites (PAI santé, PAI Science_enseignement) de la BD topo. **Population accueillies :** - Etablissements sanitaires et sociaux : à partir de 4 sources de données : - export_ars_france-finess_4000 : capacité autorisée des établissements relevant du répertoire FINESS (table composé de 2 champs : n° Finess + capacité) ; tous les établissements Finess ne sont pas des établissement sensibles. Les catégories Finess concernées (présentes sur le territoire) : 183 (IME), 202 (résidence autonomie pour personnes agées), 246 (ESAT), 252 (foyer d'hébergement adultes handicapés), 255 (maison d'accueil spécialisée), 382 (foyer de vie pour adultes handicapés), 437(foyer d'accueil pour adultes handicapés), 500 (EHPAD), 501(EHPA percevant des crédits de l'assurance maladie) ; proposition d'ajouter les catégories 106 (centre hospitalier local), 109 (établissement de santé privé), 156 (centre médico-psychologique), 292 (centre hospitalier pour maladies mentales), 355 (centre hospitalier), 362 (établissement de soins de longue durée) dans la perspective d'une évolution future. - export_ars_france-finess_5000 : données détaillées des établissements relevant de la catégorie « social et médico-social ; la donnée comprend notamment une capacité totale pour chaque domaine d'activité. Il peut y avoir double compte entre les 2 sources pour certains établissements. - tables SAE (issues des enquêtes sur les activités des établissements) ; effectif par nature d'activité ; tables prises en compte : MCO (hospitalisation), Psychiatrie, SSR (soins de suite et de réadaptation), ULSD (soins longue durée), périnatalité, Neurochirurgie, cardio et chirurgie cardiaque, dialyse, urgence, réanimation. Les tables SAE Q20, Q21, Q22, Q23 et Q24 décrivent les effectifs en personnel des établissements par activité. Le personnel est pris en compte au titre des populations sensibles du fait de leur présence indispensable auprès des dites personnes. Compte-tenu de la nature de l'activité H24, on considère le présence simultanée de 1/4 de l'effectif total de l'établissement. - Etablissements scolaires : une donnée « point » sur les établissements de 1er et 2ème degré est mise à disposition au niveau de la région PDL (data.paysdelaloire.fr) avec les effectifs. - Autres (crèches) : aucun établissement de ce type identifié dans données recueillies **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel. **Le résultat de l'indicateur est obtenu par somme des populations sensibles accueillies dans les établissements qui intersectent l'emprise des côtes de référence**	
Echelle de représentation	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- La capacité d'accueil de l'établissement est retenue en totalité dès lors que son emprise intersecte (même partiellement) la zone d'aléa - Prise en compte partielle du personnel (1/4 de l'effectif total considéré présent instantanément).	
Complexité de mise à jour automatique	Favorable 9 données moissonnables sur 9	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
BD Topo	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
France Finess 4000	2019	Nationale	csv		ARS	Oui	Non	
France finess 5000	2019	Nationale	csv		ARS	Oui	Non	
SAE	2019	Nationale	csv		ARS	Oui	Non	
Etablissements scolaires	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind13-1 : nombre de personnes dans les établissements sensibles en zone inondable
Septembre 2019



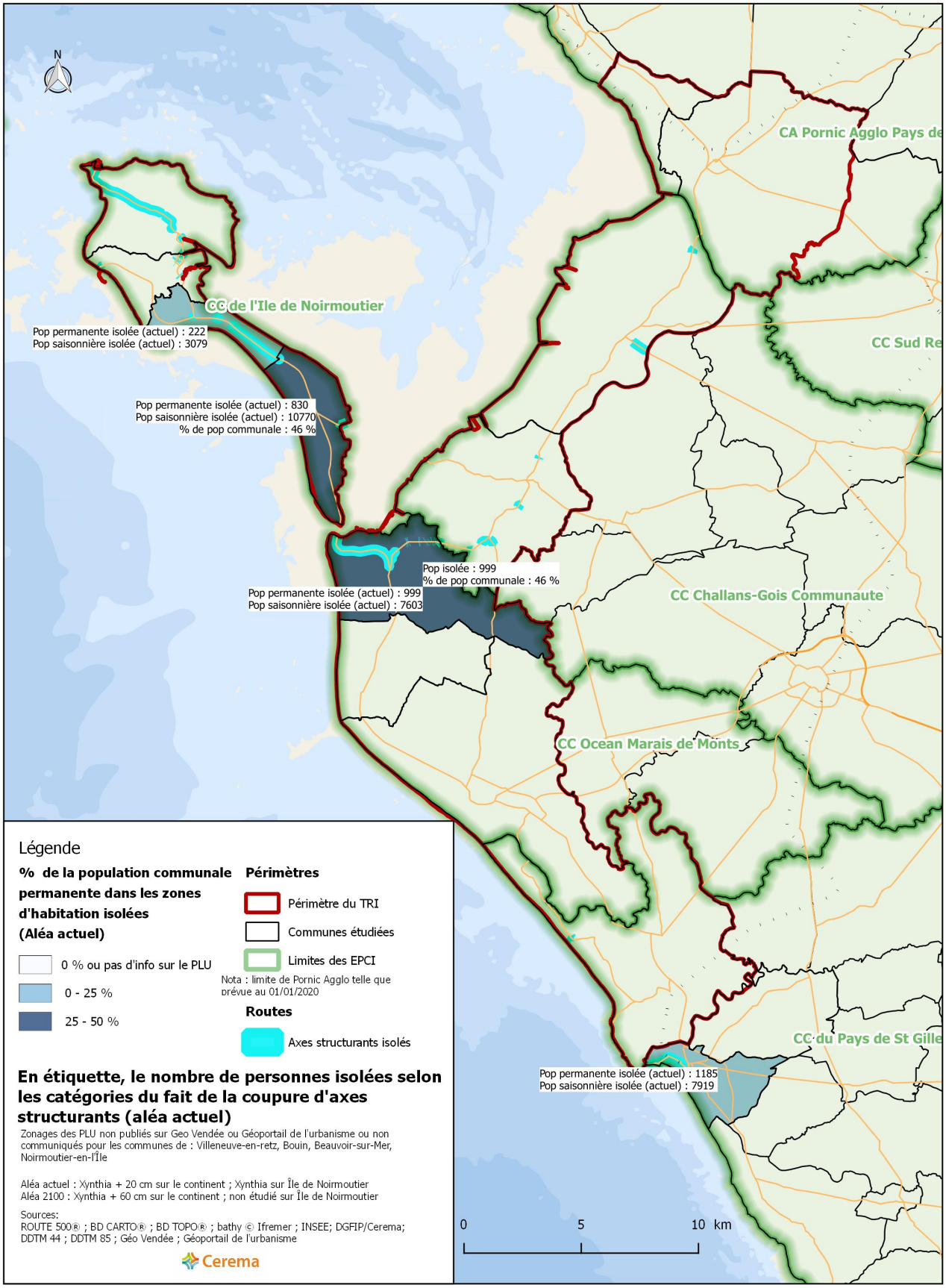
2.2.6 Indicateur Ind14-1 : nombre de personnes isolées dans les zones non inondables desservies par des axes routiers structurants inondables

Numéro indicateur	**Ind14-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de personnes isolées dans les zones d'habitation non inondables desservies par des axes routiers structurants inondables**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/2: Mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	
Source de vulnérabilité	S1/4 Dangerosité des itinéraires d'accès aux zones urbanisées	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'habitants dans les zones d'habitation accessibles par des axes structurants importants inondables. Le résultat est exprimé en nombre d'habitants.** **Populations permanente et secondaire :** voir indicateur Ind11-1 **Zones d'habitation :** La notion de zone d'habitation est déterminée par rapport au zonage du PLU (assemblage régional) complété par le Geoportail de l'urbanisme. La donnée « n_zone_urba_s_r52 » (assemblage zonage des PLU) ne couvre que certaines communes de Vendée : Notre-Dame-de-Monts, St-Jean-de-Monts, St-Hilaire-de-riez, St-Gilles-Croix-de-vie, le Fenouiller, La Guérinière. Le PLU de La Barre-de-Monts a été communiqué par la CCOMM. Le PLU de Barbâtre a été communiqué par la CCIN. En Loire-Atlantique, le zone du PLU de la commune des Moutiers est disponible sur le Géoportail de l'Urbanisme. Le champ « typezone » permet de sélectionner les zones U. Les autres zonages de PLU approuvés n'ont pas été communiqués. **Réseau routier :** L'analyse est faite sur la base de la BD Topo, thème Réseau routier », table « Route ». Sont considérés comme structurantes les entités dont le champ « IMPORTANCE » a pour valeur 1 (liaison entre métropoles), 2 (liaisons entre départements) ou 3 (liaison de ville à ville à l'intérieur d'un département). **L'aléa retenu** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel **Modalités de calcul :** Identification des tronçons de voie qui, bien que non inondables, sont compris entre 2 tronçons inondables ou entre une zone inondable et la mer. Les tronçons du réseau routier sont fusionnés puis découpés avec l'emprise de la ZI. Le résultat de ce découpage pour la partie des routes hors ZI se compose d'un ensemble de maillage de voie et de morceaux isolés. Ces morceaux isolés représentent les portions non inondables du réseau compris entre deux portions inondables. On identifie les zones d'habitation (zones U) qui intersectent ces tronçons isolés du réseau routier. Elles sont découpées avec l'emprise des cotes de référence pour extraire la partie en dehors de la zone d'aléa. Sélection dans ces zones, des bâtiments comprenant des logements et dénombrement de la population associée. La proportion est calculée par rapport à la population communale.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Pas de donnée de zone urbanisée pour Villeneuve-en-Retz, Bouin, Beauvoir-sur-Mer, Noirmoutier en l'Île, l'Epine. - Une infrastructure est considérée, par défaut, au niveau du terrain naturel et donc vulnérable dès lors qu'elle traverse la zone inondable	
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorable ; 9 données moissonnables sur 11**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Assemblage des zonages des documents d'urbanisme en Vendée	2019	Locale	shape	polygone	Geo Vendée	Oui	Oui	Donnée standard CNIG. Mise à jour en mai 2019, Manquent cependant quelques communes couvertes par un PLU dont le zonage n'a pas été téléversé.
Geoportail de l'urbanisme (commune des Moutiers)	2019	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
BD Topo thème réseau Routier	2019	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
PLU La Barre de Monts	2019	Locale	shape	polygone	CC OMM	Non	Non	
PLU Barbâtre	2019	Locale	shape	polygone	CCIN	Non	Non	
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Majic	2017	Nationale	shape	polygone	DGFIP / Cerema	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind14-1 : nombre de personnes isolées dans les zones d'habitation non inondées desservies par des axes routiers structurants inondables
Novembre 2019



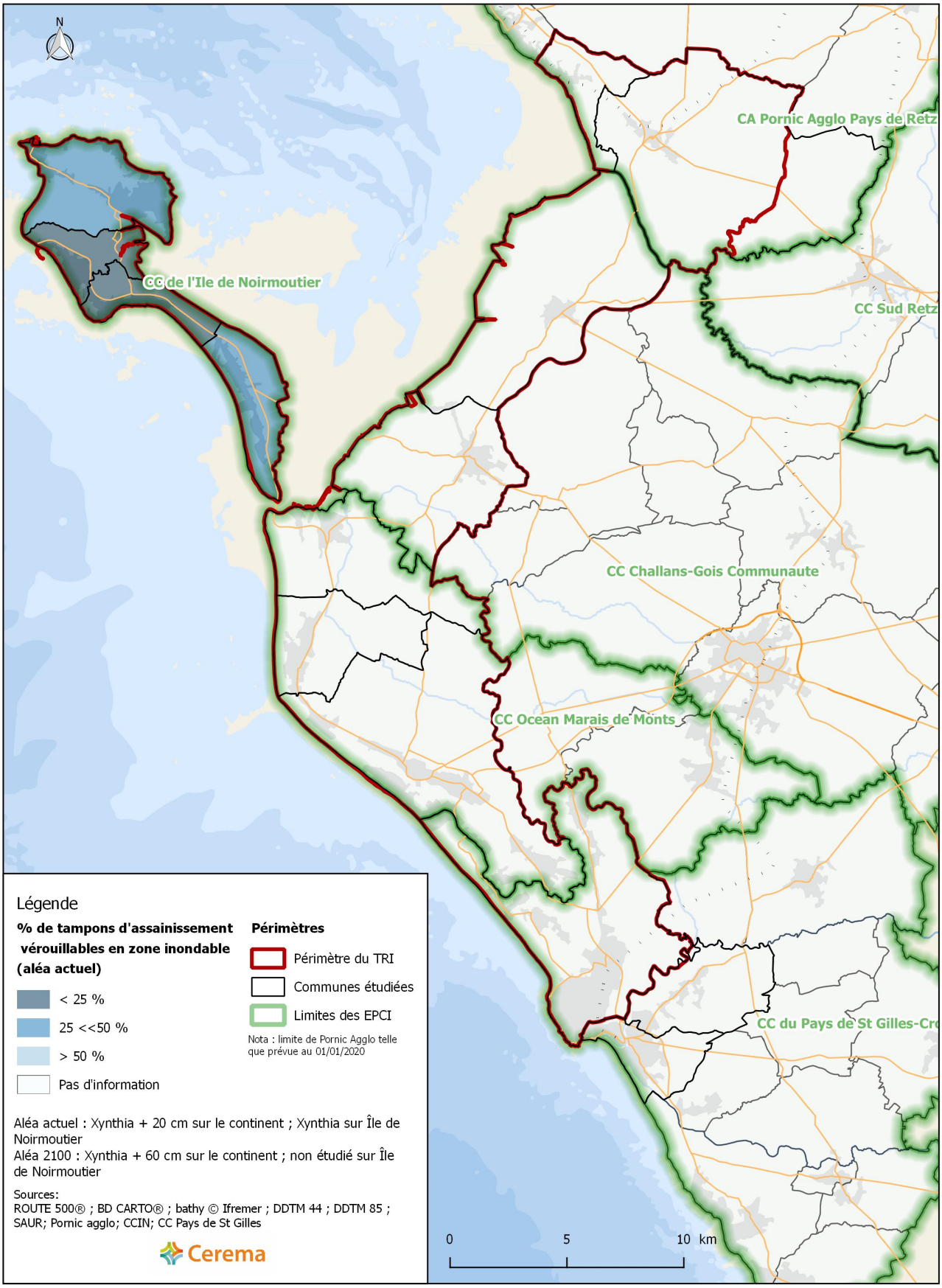
2.2.7 Indicateur Ind14-2 : pourcentage de regards de réseau d'assainissement dont le tampon est verrouillable

Numéro indicateur	**Ind14-2**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage de regards de réseau d'assainissement dont le tampon est verrouillable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/2: Mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	
Source de vulnérabilité	S 1/5 Dangers liés à un dysfonctionnement de réseau urbain ou entraînant l'arrêt temporaire des services indispensables à la vie quotidienne	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la proportion de regards d'assainissement verrouillables dans les zones inondables ; cet indicateur permet de mesurer le niveau de prise en compte de cette prescription figurant dans les PPRL. Résultat exprimé en %.** **Réseau d'assainissement :** les données concernant les réseaux d'assainissement sont numérisées selon un cahier des charges régional (Geopal). La donnée comprend une table «Regard » avec un champ « TAMP_VER » dont l'attribut est « 01 » pour des regards avec tampons verrouillables. **L'aléa retenu** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel **Calcul de l'indicateur :** La donnée d'aléa retenue est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel). Le calcul consiste au dénombrement du nombre de tampons dans la zone inondable, puis parmi ceux-là, ceux qui sont verrouillables, permettant de calculer un taux.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Les données relatives aux réseaux d'assainissement doivent être structurées par chaque entité gestionnaire selon un cahier des charges régional de numérisation qui prévoit pour l'objet « regard » un champ « TAMP_VER » qui renseigne cette information. Concernant les informations transmises par les différents gestionnaires, les tables de 6 communes (4 de CCIN, Les Moutiers et Villeneuve) disposent de ce champ. Ils ne sont renseignés que pour les communes de la CCIN.	
Complexité de mise à jour automatique	Peu favorable, 4 données moissonnables sur 8	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Réseau assainissement CCIN, objet « regard »	2019	Locale	shape	point	CCIN	Non	Non	
Réseau assainissement OMM et Challans Gois, objet « regard »	2019	Locale	shape	point	SAUR	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Pays St Gilles objet « regard »	2019	Locale	shape	polygone	CCPays St Gilles	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Les Moutiers, Villeneuve objet « regard »	2019	Locale	shape	polygone	Pornic agglo	Non	Oui	Imprécisions géométriques (regards non positionnés sur le réseau), exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Certains champs ne sont pas renseignés.

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind14-2: pourcentage de regards d'assainissement dont le tampon est verrouillable
Novembre 2019



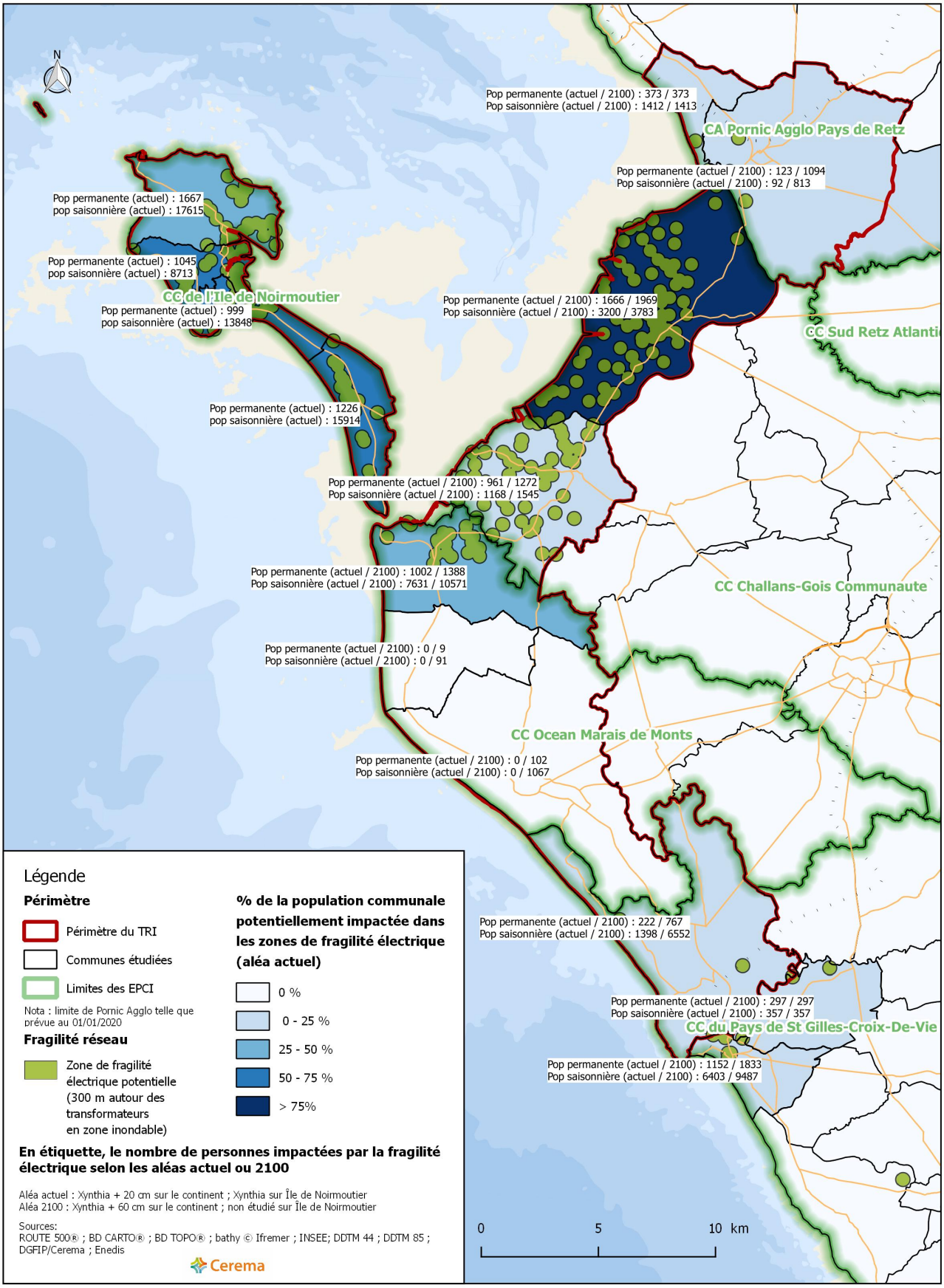
2.2.8 Indicateur Ind15-1 : nombre de personnes habitant des logements devenant potentiellement inhabitables du fait de leur situation dans les zones de fragilité électrique

Numéro indicateur	**Ind15-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de personnes dans des logements devenant potentiellement inhabitables du fait de leur situation dans les zones de fragilité électrique**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/2: Mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	
Source de vulnérabilité	S 1/5 Dangers liés à un dysfonctionnement de réseau urbain ou entraînant l'arrêt temporaire des services indispensables à la vie quotidienne	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de personnes habitant des logement dans des zones où la vulnérabilité électrique peut entraîner le dysfonctionnement de tous les autres réseaux. Le résultat est exprimé en nombre d'habitants et en pourcentage de la population communale.** **Populations permanente et saisonnière :** comme indiqué à l'indicateur Ind 11-1 **Zone de fragilité électrique :** sur le secteur d'étude, Enedis n'a pas encore identifié spécifiquement de zones de fragilité électrique ; par défaut d'information, il est considéré que les transformateurs situés en zone inondables sont vulnérables ; selon une note technique d'Enedis sur « les principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs BT », le rayon d'action d'un poste neuf est de 350/400 m en zone non-agglomérée et de 250/300 en zone agglomérée. En l'absence d'étude spécifique sur le secteur d'étude, compte tenu de son caractère mixte, il est retenu une valeur moyenne de 300 m autour des transformateurs HTA/BT. **Postes HTA/BT :** la donnée est disponible sur https://www.enedis.fr/cartographie-des-reseaux-aeriens-denedis **Calcul :** on identifie les transformateurs situés dans la ZI et on trace un « tampon » de 300 m autour de ceux-ci représentant leur zone d'influence. Le résultat de l'indicateur est obtenu par la somme des populations affectées à chaque bâtiment situé sur les parcelles contenant un logement situées à l'intérieur des tampons.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Le calcul de la population sur lequel s'appuie cet indicateur, répartit de façon géographiquement homogène les populations permanente et saisonnière sur l'ensemble des bâtiments sur les parcelles comportant des logements, sans distinction du statut résidence principale / résidence secondaire. La distribution géographique entre les 2 catégories n'est pas connue. - Les bâtiments identifiés sont ceux présents sur les parcelles contenant des logements ; lorsque plusieurs bâtiments sont présents sur la parcelle, ils sont tous considérés comme logement, ce qui n'est pas toujours le cas ; - Une partie de la population décomptée à partir des logements peut se situer en dehors de la zone inondable lorsque le transformateur se situe en zone inondable mais que son rayon d'action de 300m s'étend au-delà de la zone inondable.	
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorable, 9 données moissonnables sur 9**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
BD topo, thème Bati	2017	Nationale	shape	polygone	ING	Oui	Non	
Contour Iris	2017	Nationale	shape	polygone	INSEE	Oui	Non	
Recensement population	2015	Nationale	csv		INSEE	Oui	Non	
Majic	2017	Nationale	shape	polygone	DGFIP / Cerema	Oui	Non	
Postes de transformation HTA/BT	2019	Nationale	shape	point	Enedis	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind15-1 : nombre de personnes occupant des logements devenant potentiellement inhabitables du fait de leur situation dans les zones de fragilité électrique Novembre 2019



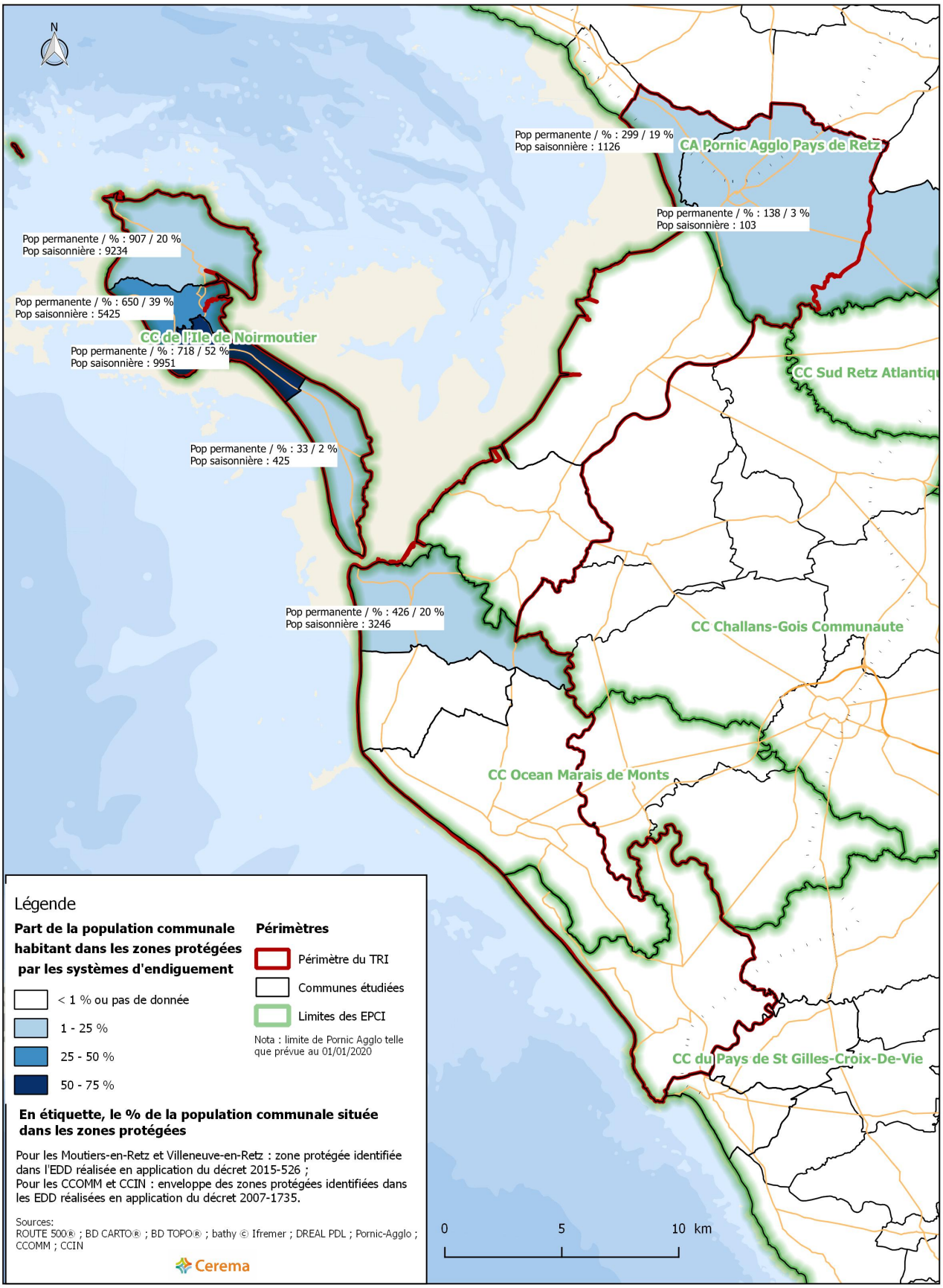
2.2.9 Indicateur Ind16-1 : pourcentage de la population communale habitant dans les zones protégées par des systèmes d'endiguement

Numéro indicateur	**Ind16-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage de la population communale habitant dans les zones protégées par des systèmes d'endiguement**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/2: Mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	
Source de vulnérabilité	S1/6 Degré de dépendance du territoire aux ouvrages de défense contre la mer	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'habitants qui résident les zones d'habitation protégées par les systèmes d'endiguement. Le résultat est exprimé en nombre d'habitants et en pourcentage de la population communale.** **Zones protégées :** l'emprise de ces zones est définie dans les études de danger. Les études de danger prises en compte sont celles disponibles en juillet 2019, réalisées soit en application du décret 2015-526 du 12 mai 2015 (Système d'endiguement des Moutiers), soit en application du décret de 2007-1735 du 11-12-2007 (ouvrages classés de l'île de Noirmoutier, ouvrages classés sur le territoire de la Barre de Monts). **Population permanente et saisonnière:** comme explicité à l'indicateur Ind11-1 **Le résultat de l'indicateur est obtenu par la somme des populations affectées aux bâtiments situés sur des parcelles contenant des logements compris dans la zone protégée.**	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Le calcul de la population sur lequel s'appuie cet indicateur, répartit de façon géographiquement homogène les populations permanente et saisonnière sur l'ensemble des bâtiments sur les parcelles comportant des logements, sans distinction du statut résidence principale / résidence secondaire. La distribution géographique entre les 2 catégories n'est pas connue.	
Complexité de mise à jour automatique	**peu favorable, 3 données moissonnables sur 8**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Zone protégée SI Bourgneuf	2019	Locale	shape	polygone	Pornic agglo	Non	Non	
Zone protégée La Barre de Monts (concerne en partie Beauvoir)	?	Locale	shape	polygone	OMM	Non	Non	
Zone protégée Ile de Noirmoutier (EDD décret 2007)	2013	Locale	shape	polygone	CCIN	non	Non	
Zone protégée St Gilles	donnée non disponible	Locale						
Zone protégée Bouin, Beauvoir	donnée non disponible	Locale						
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Contour Iris	2017	Nationale	shape	polygone	INSEE	Oui	Non	
Recensement population	2015	Nationale	csv		INSEE	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind16-1: pourcentage de la population communale habitant dans les zones protégées des systèmes d'endiguement
Novembre 2019



2.2.10 Indicateur Ind17-1 : nombre de personnes habitant des quartiers dont la protection dépend du bon fonctionnement des ouvrages annexes au système d'endiguement

Numéro indicateur	**Ind17-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre personnes habitant des quartiers dont la protection dépend au bon fonctionnement des ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/2: Mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	
Source de vulnérabilité	S1/7 Danger lié aux dysfonctionnements des ouvrages annexes au système de protection	
Calcul réalisé	**Non, indisponibilité des données**	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de personnes habitant des quartiers dont la protection dépend du bon fonctionnement des ouvrages annexes au système d'endiguement. Le résultat est un nombre de personnes.** **Nota : la donnée n'étant pas disponible au moment de la rédaction de cette fiche, les indications ci-dessous ne sont qu'indicatives et devront, si besoin, être adaptées.** **Ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement :** les ouvrages concernés sont des vannages, écluses, portes à la mer, clapets susceptibles en cas de dysfonctionnement de favoriser des entrées d'eau non maîtrisées vers la zone protégée. Ces ouvrages annexes sont identifiés dans les EDD réalisées sur les systèmes d'endiguement en application du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. Au jour de rédaction de cette fiche, ces EDD ne sont pas encore finalisées à l'exception de celles des Moutiers en Retz. Les EDD doivent examiner plusieurs scénarios de défaillances dont un scénario 2 qui traite des défaillances des dispositifs de régulation. L'information qui sera à rechercher dans les études de danger est l'emprise des zones impactées dans le cas du scénario 2 visé dans l'arrêté du 7 avril 2017 sur le plan des études de danger. **Populations :** voir Ind11-1 **Calcul:** Le résultat de l'indicateur est obtenu par la somme des populations et effectif affectés à chaque bâtiment ou point de chacune des catégories compris dans les zones impactées par la défaillance des dispositifs de régulation.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance		
Complexité de mise à jour automatique	Difficile, 5 données moissonnables sur 12	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	ING	Oui	Non	
Contour Iris	2017	Nationale	shape	polygone	INSEE	Oui	Non	
Recensement population	2015	Nationale	csv		INSEE	Oui	Non	
Effectif des entreprises 44	2019	Locale	xls / ods		CCI 44	Non	Non	
Effectif des entreprises 85	2019	Locale	xls / ods		CCI 85	Non	Non	
Majic	2017	Nationale	shape	polygone	DGFIP / Cerema	Oui	Non	
Finess	2018	Nationale	shape	point	Ars/ministère de la santé	Oui	Non	
Zones impactées par scénario S2, EDD SE Noirmoutier	Donnée non disponible				CCIN	Non	Non	
Zones impactées par scénario S2, EDD SE St-Gilles	Donnée non disponible				CC Pays de St Gilles	Non	Non	
Zones impactées par scénario S2, EDD SE Bouin-Beauvoir	Donnée non disponible				CC Challans-Gois	Non	Non	
Zones impactées par scénario S2, EDD SE Les Moutiers	Donnée non disponible				Pornic agglo	Non	Non	
Zones impactées par scénario S2, EDD SE Bouin et Beauvoir	Donnée non disponible				CC Challans-Gois	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

CARTE NON RÉALISÉE

2.2.11 Indicateur Ind17-2 : pourcentage des ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement automatisés / télésurveillés

Numéro indicateur	**Ind17-2**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage des ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement automatisés / télésurveillés**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/2: Mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	
Source de vulnérabilité	S1/7 Danger lié aux dysfonctionnements des ouvrages annexes au système de protection	
Calcul réalisé	**Non, indisponibilité des données**	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la proportion des ouvrages annexes au système d'endiguement dont le fonctionnement n'est pas télésurveillé. Le résultat est % du nombre d'ouvrages annexes existants par commune.** **Nota : la donnée n'étant pas disponible au moment de la rédaction de cette fiche, les indications ci-dessous ne sont qu'indicatives et devront, si besoin, être adaptées.** **Ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement :** les ouvrages concernés sont des vannages, écluses, portes à la mer, clapets susceptibles en cas de dysfonctionnement de permettre des entrées d'eau vers la zone protégée. Ces ouvrages annexes sont identifiés dans les EDD réalisées sur les systèmes d'endiguement en application du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. Au jour de rédaction de cette fiche, ces EDD ne sont pas encore finalisées à l'exception de celles des Moutiers en Retz. Les EDD doivent examiner plusieurs scénarios de défaillances dont un scénario 2 qui traite des défaillances des dispositifs de régulation. L'information qui sera à rechercher dans les études de danger est le nombre d'ouvrages annexes et leurs caractéristiques au regard de leur télésurveillance permettant une réaction rapide en cas de défaillance. Le format (papier, numérique) de cette information est au moment de la rédaction de cette fiche est inconnu. **Calcul:** Le résultat de l'indicateur est obtenu en faisant le rapport par commune entre le nombre d'ouvrages annexes (dispositifs de régulation) télésurveillés et le nombre total d'ouvrages présents sur la commune.	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance		
Complexité de mise à jour automatique	Difficile, aucune donnée moissonnable	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
zones impactées par scénario S2, EDD SE Noirmoutier	Donnée non disponible				CCIN	Non		
zones impactées par scénario S2, EDD SE St-Gilles	Donnée non disponible				CC Pays de St Gilles	Non		
zones impactées par scénario S2, EDD SE Bouin-Beauvoir	Donnée non disponible				CC Challans-Gois	Non		
zones impactées par scénario S2, EDD SE Les Moutiers	Donnée non disponible				Pornic agglo	Non		
zones impactées par scénario S2, EDD SE Bouin et Beauvoir	Donnée non disponible				CC Challans-Gois	Non		

Commentaires / analyse de la collectivité

CARTE NON RÉALISÉE

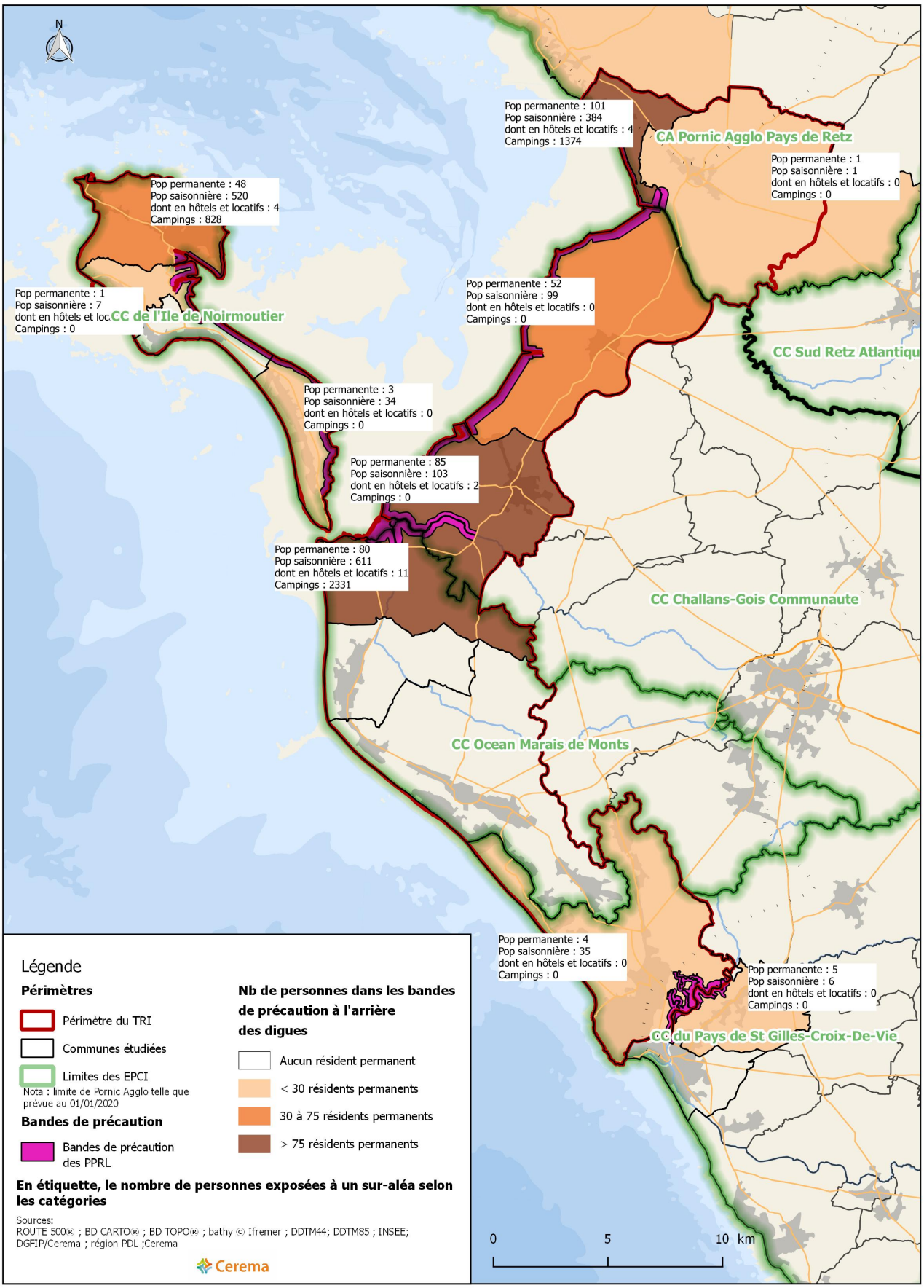
2.2.12 Indicateur Ind18-1 : nombre de personnes exposées à un sur-aléa lié à la rupture d'ouvrage

Numéro indicateur	**Ind18-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre de personnes exposées à un sur-aléa lié à la rupture d'ouvrage**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/3 : Mise en danger des personnes liée au sur-aléas	
Source de vulnérabilité	S1/8 Sur-aléa généré par défaillance d'un ouvrage linéaire (digue, barrage)	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de résidents permanents et population touristique situés dans les bandes de précaution identifiées par les PPRL à l'arrière des ouvrages de protection. Résultat exprimé en nombre de personnes.** **Calcul de la population :** - population permanente et saisonnière : Cf indicateur Ind11-1 - population dans campings : Cf Ind12-1 **Aléa retenu :** - Pour les PPR de Vendée, la donnée aléa, emprise des bandes de précaution (Champ « descript » valeur « Bande de précaution ») ; à noter que selon PPR, l'aléa actuel et 2100 sont distingués ou pas, mais dans tous les cas, les emprises de la bande de précaution sont identiques. Il a été retenu par défaut l'aléa actuel commun aux 3 PPRL. - Pour le PPR Bourgneuf Nord, le zonage réglementaire (champ « nom », valeur « zone BC (zone de précaution, de chocs mécaniques liés à la houle) » Le résultat de l'indicateur est obtenu par la somme des populations dans les bâtiments situés sur des parcelles contenant des logements lorsque ces bâtiments sont situés dans la zone de précaution.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Calculé sur aléa actuel - Le calcul de la population sur lequel s'appuie cet indicateur, répartit de façon géographiquement homogène les populations permanente et saisonnière sur l'ensemble des bâtiments sur les parcelles comportant des logements, sans distinction du statut résidence principale / résidence secondaire. La distribution géographique entre les 2 catégories n'est pas connue.	
Complexité de mise à jour automatique	Très favorable, 11 données moissonnables sur 12	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale / Locale**	**Format**	**Genre**	**Vérification qualité**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format covadis, erreur de géométrie
aléa PPRL Bourgneuf sud	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format covadis
aléa PPRL Pays de Monts	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format covadis
TRI iso hauteur, S2 et S3	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	Format covadis, erreur de géométrie
IRIS population 2015	2018	Nationale	shape	polygone	INSEE	Oui	Non	
BD topo,	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
MAJIC	2017	Nationale	shape	polygone	DGFIP / Cerema	Oui	Non	
Offre touristique hôtels en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Non	
Offre touristique hébergements locatifs (meublés, chambres d'hôtes) en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, exhaustivité non vérifiable ; la capacité d'accueil n'est pas toujours renseignée
Offres touristiques ds hébergements collectifs en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, exhaustivité non vérifiable ; la capacité d'accueil n'est pas toujours renseignée
Hôtellerie de plein air en PDL	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, mais non exhaustive
Emprises surfaciques des camping sur TRI	2019	Locale	shape	polygone	Cerema	Non	Oui	Donnée élaborée pour l'étude à partir des données DDTM 44 et DDTM 85. Fiabilité des périmètres et exhaustivité des emprises à vérifier

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind18-1: nombre de personnes exposées à un sur-aléa lié à la rupture d'ouvrage
Novembre 2019



2.2.13 Indicateur Ind19-1 : exposition de la population à la submersion de cordons dunaires

Numéro indicateur	**Ind19-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Exposition de la population à la submersion des cordons dunaires**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/3 : Mise en danger des personnes liée au sur-aléas	
Source de vulnérabilité	S1/9 Sur-aléa généré par défaillance d'une protection naturelle (cordon dunaire) devant une zone basse	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la capacité des cordons dunaires à protéger la population résidant dans les zones basses à l'arrière dans une profondeur de 400 m à compter du trait de côte. Le résultat est exprimé en 4 niveaux d'exposition de la population (pas d'exposition, exposition modérée, exposition significative, exposition forte).** **Population permanente par bâtiments :** voir indicateur Ind1_1 **Calcul de la capacité en camping :** même principe que pour l'indicateur Ind12-1 en prenant en compte le champ « capacitenbe » et en appliquant un ratio de 3 personnes par emplacement. **Donnée Didune :** cette donnée a été réalisée par l'université de Nantes (thèse de Martin Juigner « La Géomatique au service de l'observation du trait de côte » ; 2017) ; elle s'appuie sur une analyse du MNT (2011). Elle propose un indice de protection globale qui s'appuie sur 4 indicateurs : S1 : sensibilité à la submersion du cordon de 1ère ligne ; S2 : sensibilité à l'érosion côtière du cordon de 1ère ligne ; S3: sensibilité à la submersion de l'arrière-dune ; E1 : exposition des enjeux à la submersion. L'indice et les indicateurs sont calculés sur le littoral sableux segmenté en « boite » de 25 m de largeur et 400 m de profondeur s'appuyant sur le trait de côte. Pour le calcul de cet indicateur, les données utilisées sont : - l'emprise des zones basses par « boite ». - l'indicateur S1 de la donnée Didune dont les valeurs sont comprises de 1 à 5 selon que la valeur de cet indicateur pour la boite est proche ou éloignée du minimum régional. La valeur 1 représente une situation éloignée du minimum régional (donc robuste) et la valeur 5 une situation proche de ce minimum (donc fragile). Cette donnée est destinée à être mise à jour lors de la mise à disposition d'un nouveau MNT. Voir aussi article « Caractérisation de la morphologie des massifs dunaires de la région Pays de la Loire (France) face au risque de submersion marine » (Vertigo, volume 18, Numéro 2, septembre 2018) **Calcul :** il est fait pour 2 périodes intégrant ou non la fréquentation touristique : été et hiver. Les emprises des zones basses sont fusionnées pour former des entités d'un seul tenant. Dénombrement des populations permanente (hiver) ou permanente et saisonnière (été) comme indiqué à l'indicateur Ind11-1 pour chaque zone basse d'une superficie > 100 m². La capacité (ou la somme des capacités) des zones basses d'un seul tenant est ensuite attribuée à chaque boite intersectant une ou plusieurs zones basses. Pour les campings : la capacité des campings est transformée en densité en occupants / m². Calcul de la superficie de zone basse à l'intérieur du camping puis calcul du nombre d'occupants dans ces zones basses par application de la densité aux superficies de zones basses. Pour les zones basse d'un seul tenant, ces capacités s'ajoutent à la capacité des populations affectées aux bâtiments. Le niveau d'exposition est déterminé suivant la grille suivante croisant la population et le critère de robustesse/fragilité du cordon dunaire face à la submersion. Le 1er seuil de 30 personnes est pris par analogie au 1er seuil de classement des systèmes d'endiguement.	

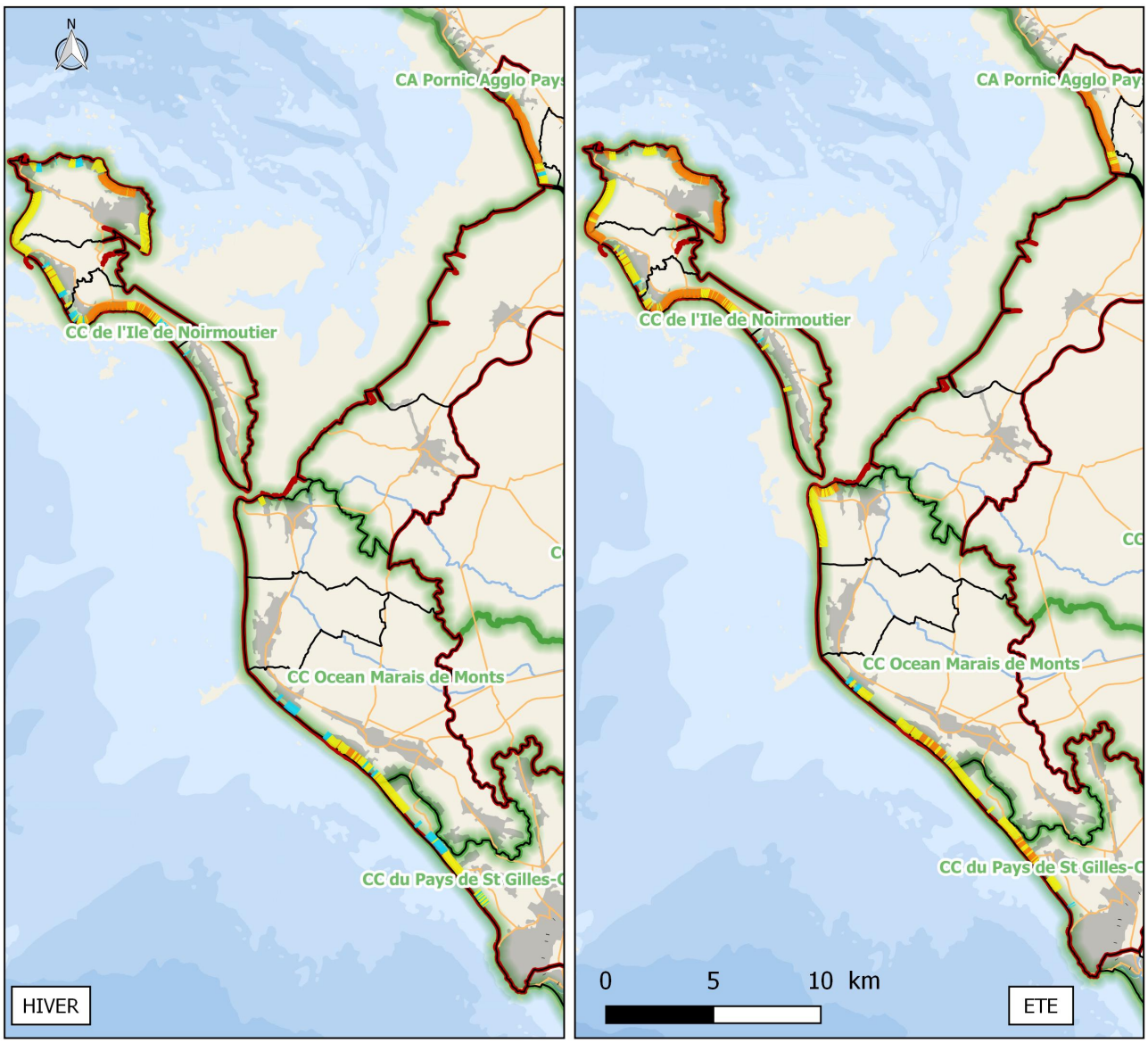
Zone basse dans la boite	Population dans la boite	Population dans zone basse à laquelle est rattachée la ZB de la boite	Indicateur		Qualification
			Valeur de S1_X_5k	Valeurs	
non (<100m²)	non oui	-	1 à 5	0	Pas d'exposition
oui	non	non	1 à 5	0	Pas d'exposition
oui	non oui	<30	1 à 3	1	Exposition modérée
			4 à 5	2	Exposition significative
		30<<100	1 à 5	2	
		>100	1 à 3	2	
			4 à 5	3	exposition forte

Portée spatiale	Communale / infra communale
Points de vigilance	- Le calcul de la population (cf Ind11-1) - Ancienneté du MNT (2011) - La zone basse à l'arrière du cordon de première ligne est prise en compte dans une profondeur de 400 m comptée à partir du trait de côte ; cette zone basse peut le cas échéant, se prolonger au-delà de la profondeur de 400 m.
Complexité de mise à jour automatique	**Peu favorable 3 données moissonnables sur 6**

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Données Didunes « boites »	2016	Locale	shape	polygone	Université Nantes	Non	Non	
Données Didunes «zones basses »	2016	Locale	shape	polygone	Université Nantes	Non	Non	Des erreurs de géométrie
Emprises surfaciques des camping sur TRI	2019	Locale	shape	polygone	Cerema	Non	Oui	Donnée élaborée pour l'étude à partir des données DDTM 44 et DDTM 85. Fiabilité des périmètres et exhaustivité des emprises à vérifier
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	ING	Oui	Non	
Contour Iris	2017	Nationale	shape	polygone	INSEE	Oui	Non	
Recensement population	2015	Nationale	csv		INSEE	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind19-1: exposition de population à la submersion de cordons dunaires
Novembre 2019



Légende

Exposition de population à la submersion de cordons dunaires (Aléa actuel)

- Pas d'exposition
- Exposition modérée
  S1 = 1 à 3, pop <30 personnes
- Exposition significative
  S1 = 4 ou 5 et pop < 30 personnes
  S1 = 1 à 5 et pop <100 personnes
  S1 =1 à 3 et pop > 100 personnes
- Exposition forte
  S1 = 4 ou 5 et pop >100 personnes

Périmètres

- Périmètre du TRI
- Communes étudiées
- Limites des EPCI

Nota : limite de Pornic Agglo telle que prévue au 01/01/2020

Commentaire : l'indice S1 représente la sensibilité à la submersion du cordon dunaire de première ligne établi dans le cadre de travaux réalisés par l'Université de Nantes à l'échelle de la région Pays de la Loire. Sa valeur est comprise entre 1 et 5, 1 représentant une valeur éloignée du minimum régional et 5 une valeur proche de ce minimum (cf fiche descriptive de l'indicateur).
La population est dénombrée dans les zones basses d'un seul tenant situées à l'arrière du cordon de 1ère ligne sur une profondeur de 400 m à partir du trait de côte.

Aléa actuel : Xynthia + 20 cm sur le continent ; Xynthia sur Île de Noirmoutier

Sources:
ROUTE 500® ; BD CARTO® ; BD TOPO® ; bathy © Ifremer ; Université Nantes-OR2C; Cerema;

Cerema

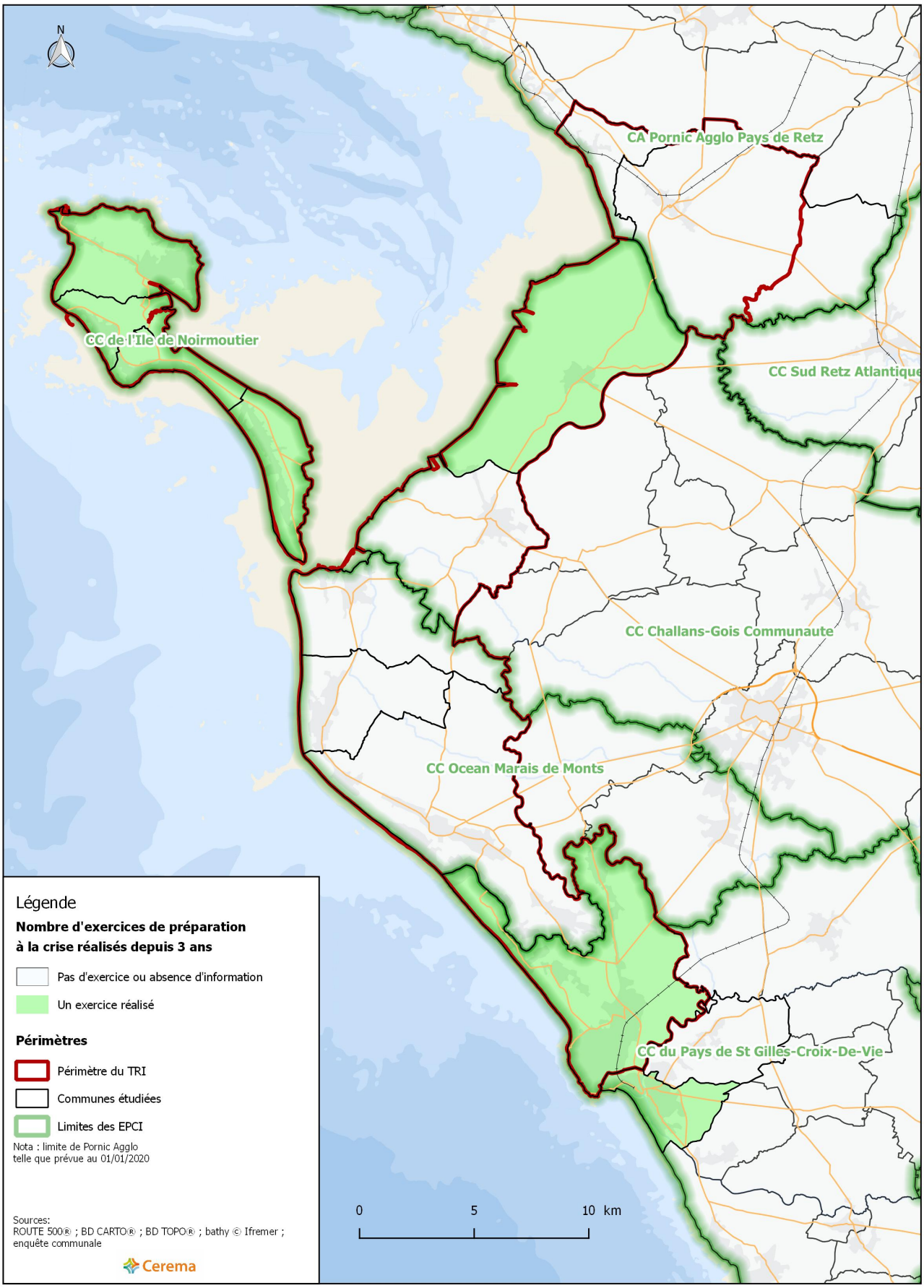
2.2.14 Indicateur Ind110-1 : préparation des services des communes à faire face à la crise

Numéro indicateur	**Ind110-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Préparation des services des communes à faire face à la crise (nb exercices PCS depuis 3 ans)**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/4 : Manque de préparation à la crise	
Source de vulnérabilité	S1/10 Préparation collective à la crise	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure de degré de préparation à la crise des services des communes au travers du suivi de l'actualisation régulière du Plan Communal de sauvegarde (il doit être actualisé réglementairement au minimum tous les 5 ans). Le résultat est exprimé en nombre d'exercices de préparation à la crise réalisés depuis 3 ans (non compris l'année en cours).** Cette donnée est directement issue de l'enquête communale menée spécifiquement pour le référentiel (champ « Nb_exercice » de la table).	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Des données manquantes pour certaines communes	
Complexité de mise à jour automatique	tributaire d'une enquête auprès des communes, O donnée moissonnable sur 1	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Enquête communale	2019	Locale	xls / ods		EPCI / communes	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind110-1 : préparation des services des communes à faire face à la crise
Septembre 2019



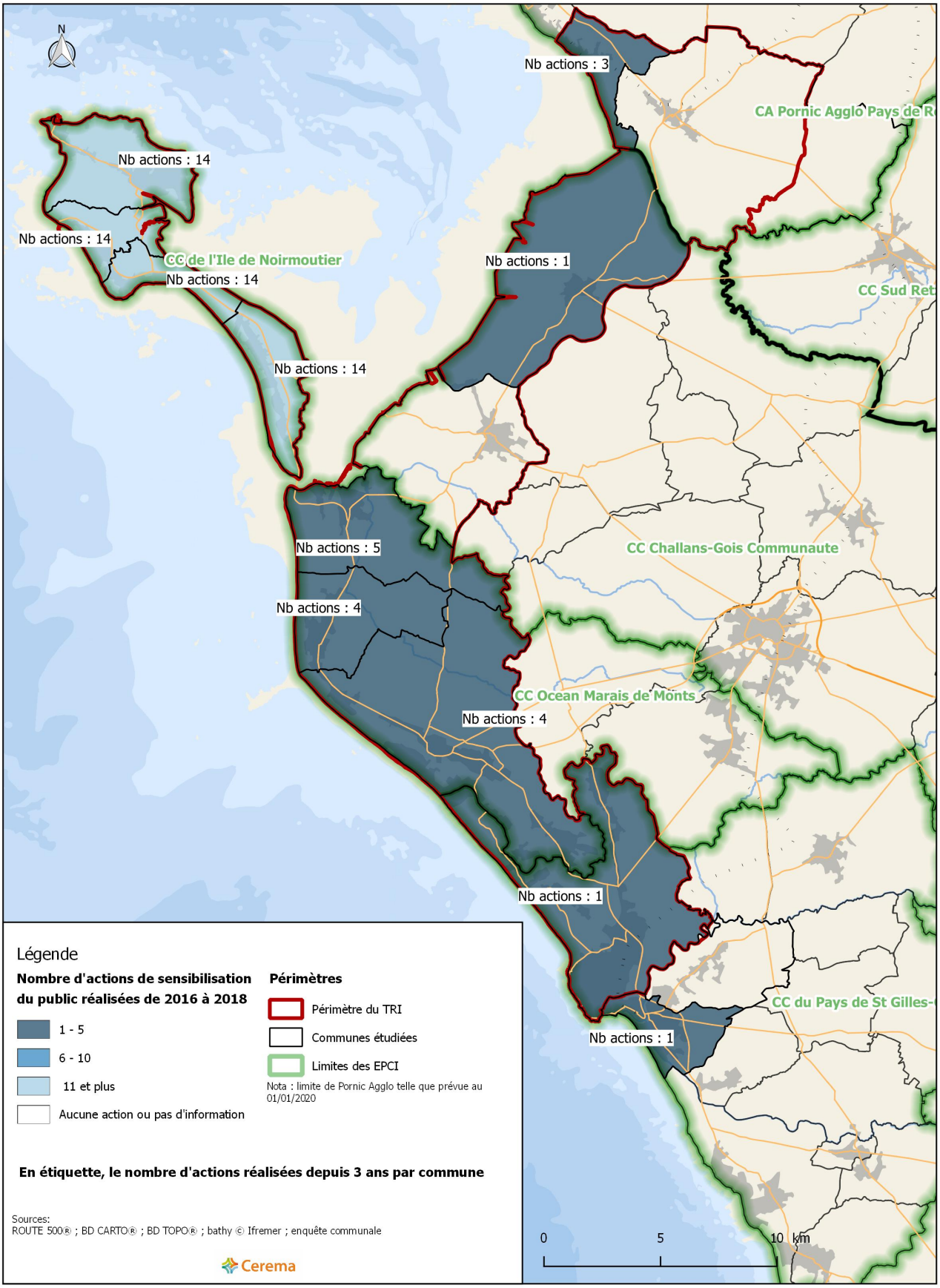
2.2.15 Indicateur Ind110-2 : nombre d'actions publiques organisées pour sensibiliser la population sur les risques

Numéro indicateur	**Ind110-2**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre d'actions publiques organisées pour sensibiliser la population sur les risques**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°1: Augmenter la sécurité des populations exposées	
Axe de vulnérabilité	Axe 1/4 : Manque de préparation à la crise	
Source de vulnérabilité	S1/10 Préparation collective à la crise	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure l'effort des collectivités pour sensibiliser la population au risque au travers du nombre d'actions réalisées par les communes ou EPCI. Le résultat est exprimé en nombre d'actions publiques réalisées depuis 3 ans (non compris l'année en cours).** Les événements pris en compte sont les réunions publiques, les expositions, les visites de sites, les animations dans les établissements scolaires. Cette donnée est directement issue de l'enquête communale menée spécifiquement pour le référentiel (champ « Nb_action_com » de la table).	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Des données manquantes pour certaines communes	
Complexité de mise à jour automatique	Peu favorable, tributaire d'une enquête auprès des communes	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
enquête communale	2019	Locale	xls / ods		EPCI/ communes	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind110-2 : nombre d'actions publiques pour sensibiliser la population sur les risques réalisées depuis 3 ans
Novembre 2019



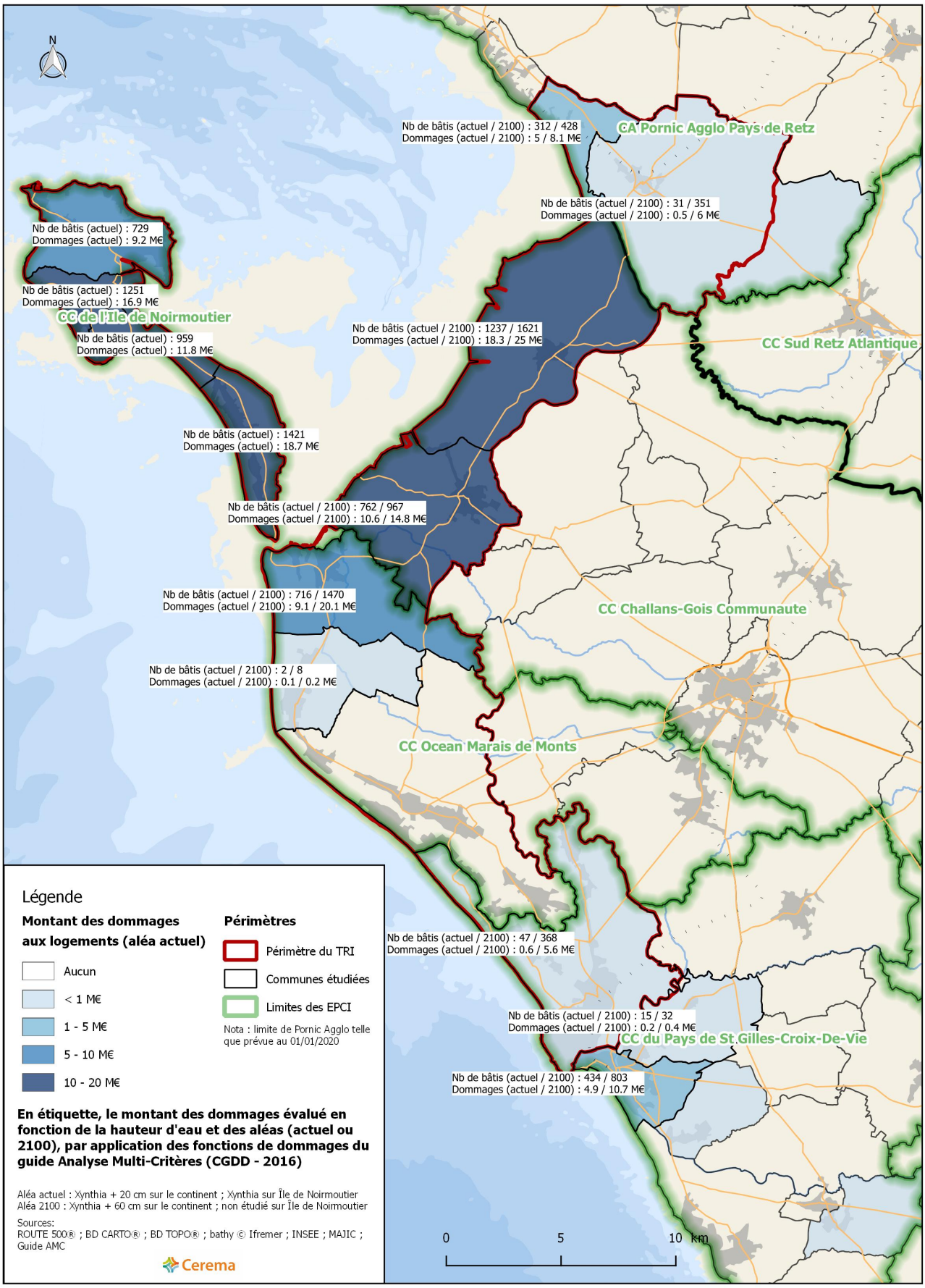
2.2.16 Indicateur Ind21-1 : dommages aux logements estimés en fonction de la hauteur d'eau

Numéro indicateur	**Ind21-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Dommages aux logements estimés en fonction de la hauteur d'eau**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/1: Les dommages aux bâtiments	
Source de vulnérabilité	S2/1 Exposition des logements à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le montant global des dommages aux bâtiments comportant des logements, en prenant en compte toutes les hauteurs d'eau. Le résultat est exprimé en Euros (valeur 2016).** **Logements :** les bâtiments comportant des logements sont identifiés comme indiqué à l'indicateur Ind11-1 (croisement BD topo et Majic). La donnée de hauteur du bâtiment permet d'estimer le nombre de niveaux. La donnée MAJIC permet d'identifier la nature individuelle ou collective des logements. **Estimation des dommages :** le guide « analyse multicritères des projets de prévention des inondations » propose une fonction de dommage aux logements basée sur plusieurs critères : hauteur d'eau (par pas de 0,10 m), durée de submersion (> ou < à 48h), individuel ou collectif, présence d'un sous-sol individuel, présence d'un sous-sol collectif. Il propose également une fonction de dommage pour le mobilier basée sur plusieurs critères : individuel avec étage, individuel sans étage, logements en collectif. Le guide exprime des ratios soit au m², soit par logement. C'est ce dernier qui a été appliqué. **La donnée d'aléa retenue est :** - Pour les PPRL de Vendée, les données « n_zone_alea_pprn » , le champ « nivalea », valeurs «F» ou « TF » pour une hauteur > 1m, ou «M » pour une hauteur comprise entre 0,50 et 1 m ou «Fai» pour une hauteur <0,50 m pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel ; - Pour le département 44, c'est la donnée du TRI « n_tri_noir2015_iso_ht_s » qui est utilisée, en sélectionnant le champ « HT_max »qui détermine les seuils <0,50 m, 0,50 <<1,00, < 1 m pour l'aléa actuel champ « Id_s_inond » égal à « SIN 2 » pour aléa actuel et « SIN 3 » pour aléa 2100. **Calcul** : identification pour chaque bâtiment contenant des logements de la hauteur d'eau maximale et on applique le ratio de coût de dommage en prenant en compte, par défaut d'information, les éléments suivants : - pour aléa faible, le ratio de la hauteur d'eau = 0,45 m ; pour aléa moyen, la hauteur d'eau = 0,95, pour aléa fort la valeur correspondant à 1,55 m et aléa très fort la valeur correspondant à 2,55 m - la durée de submersion est considérée inférieure à 48 h - les sous-sols ne sont pas pris en compte **Résultat : on affecte à chaque bâtiment un coût de dommage et on somme par commune ces dommages aux bâtiments et au mobilier afférent (le montant est exprimé en valeur 2016).**	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Les paliers de hauteurs d'eau des données aléa (0,50 m) sont moins détaillées que ceux des fonctions de dommage (0,10 m) - L'identification des bâtiments contenant des logements par croisement de la BD topo et de la base parcellaire Majic ne permet pas d'affirmer que tous les bâtiments présents sur une parcelle contenant des logements sont réellement des logements (cf Ind11-1) - La présence de sous-sols n'est pas prise en compte	
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorable, 6 données moissonnables sur 6**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléa PPRL Bourgneuf sud	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Pays de Monts	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis, erreurs de géométrie
TRI iso hauteur, S2 et S3	2014 et 2015	Nationale	shape	polygone	DREAL	Oui	Non	Format Covadis, erreurs de géométrie
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Fonction dommage guide AMC	2016	Nationale	xls / ods		Ministère de l'Ecologie, CGDD	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind21-1 : dommages aux logements estimés en fonction de la hauteur d'eau Septembre 2019



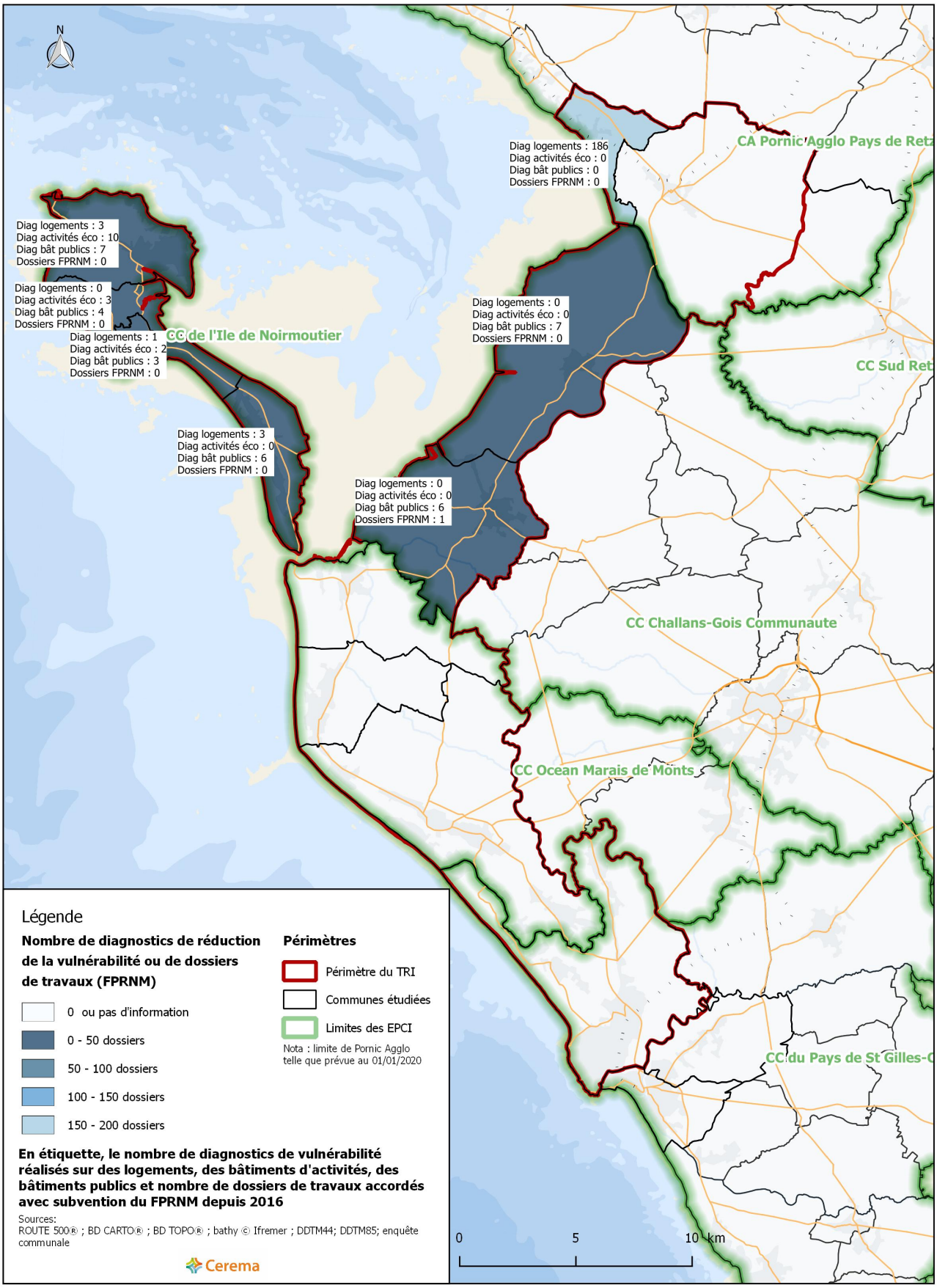
2.2.17 Indicateur Ind21-2 : nombre de bâtiments en zone inondable ayant fait l'objet de diagnostic de vulnérabilité ou de travaux de réduction de vulnérabilité dans le cadre du FPRNM

Numéro indicateur	**Ind21-2**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre de bâtiments (logements, entreprises, bâtiments publics) en zone inondable ayant fait l'objet de diagnostic de vulnérabilité ou de travaux de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du FPRNM**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/1: Les dommages aux bâtiments	
Source de vulnérabilité	S2/1 Exposition des logements à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure par commune le nombre de bâtiments (logements, entreprises, bâtiments publics) situés dans la zone inondable et ayant fait l'objet soit de diagnostics de vulnérabilité, soit de travaux de réduction de la vulnérabilité via l'engagement du FPRNM. Il se mesure en nombre de bâtiments ou de dossiers de chacune des catégories (logements, entreprises, bâtiments publics, dossiers FPRNM).** Les données sont issues des enquêtes auprès des EPCI pour les diagnostics et auprès des DDTM pour le FPRNM. Ces données sont exprimées en nombre cumulé depuis le début de mise en œuvre des PPR (2016). Pour le FPRNM, seuls les dossiers ayant eu un accord de l'administration sont pris en compte. Tous les diagnostics et dossiers FPRNM sont supposés être situés dans les zones d'aléas.	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	En 2019, il n'y a qu'un seul dossier favorable FPRNM sur le périmètre de l'étude ; cet indicateur est destiné à mesurer l'évolution sur le moyen terme.	
Complexité de mise à jour automatique	Difficile, 0 donnée moissonnable sur 3 dont 3 données tributaires de la réponse à une enquête locale.	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Enquête communale	2019	Locale	xls / ods		Communes	Non	Non	
Enquête DDTM 44	2019	Locale	xls / ods		DDTM 44	Non	Non	
Enquête DDTM 85	2019	Locale	xls / ods		DDTM 85	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind21-2 : nombre de bâtiments en zone inondable ayant fait l'objet de diagnostic de vulnérabilité ou de travaux de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du FPRNM
Novembre 2019



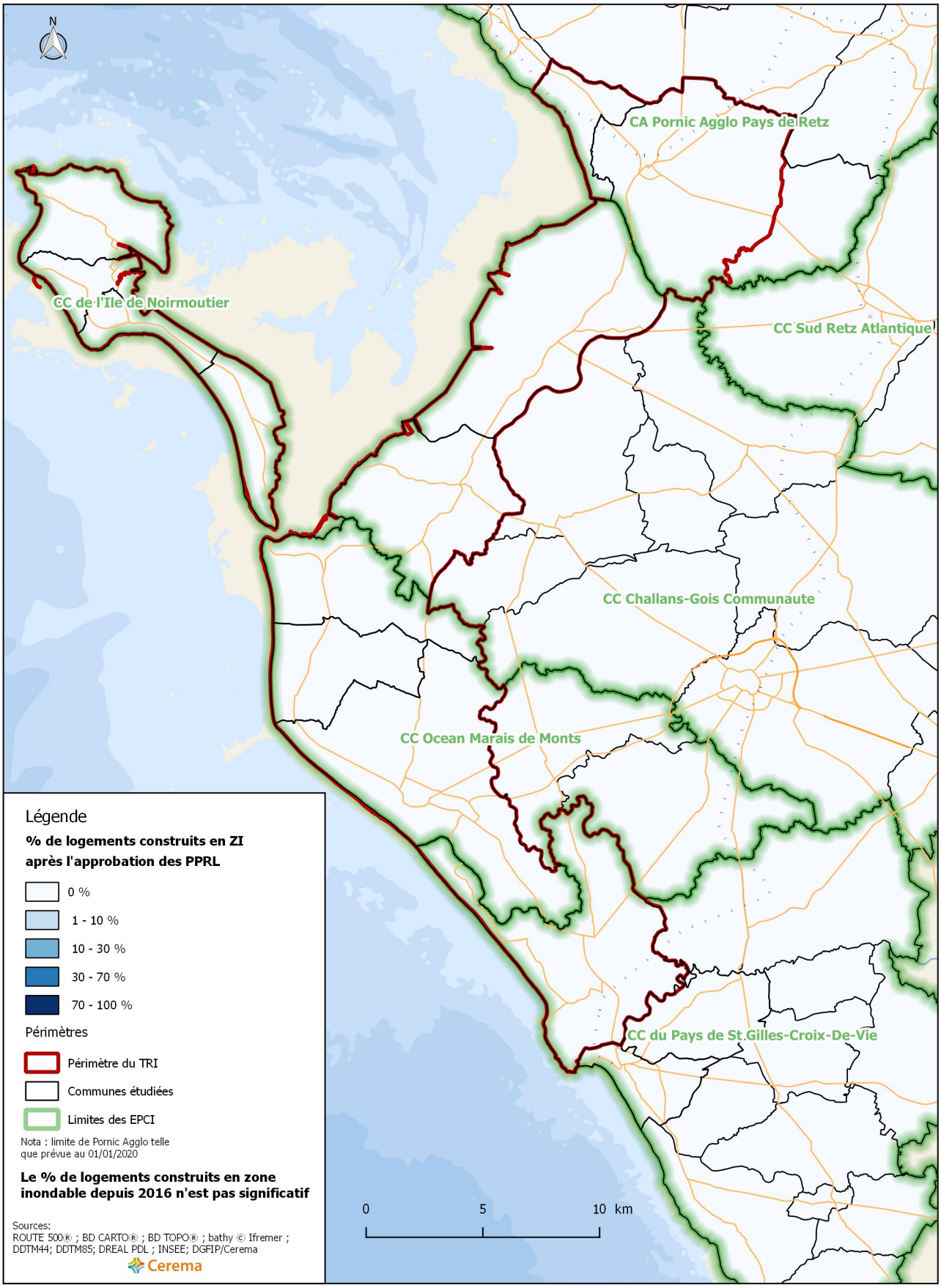
2.2.18 Indicateur Ind21-3 : pourcentage de logements par commune construits en zone inondable après l'approbation du PPRL

Numéro indicateur	**Ind21-3**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage de logements par commune construits en zone inondable après l'approbation du PPRL**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/1: Les dommages aux bâtiments	
Source de vulnérabilité	S2/1 Exposition des logements à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la proportion de logements construits en zone inondable après l'approbation du PPRL, prenant donc potentiellement en compte un niveau de plancher supérieur à la cote de référence. Le résultat est en % .** **Logements en zone inondable :** ils ont été identifiés lors du calcul de l'indicateur Ind11-1. La base MAJIC (table « pnb10_parcelle », comporte un champ « jannatmin » de l'année de construction du bâtiment le plus ancien construit sur la parcelle et un champ « jannatmax » de l'année de construction du bâtiment le plus récent construit sur la parcelle. **Dates d'approbation des PPRL :** l'année de référence de chacun des PPR est la suivante - Bourgneuf nord : 13 juillet 2016 ; année de référence 2016 - Bourgneuf sud : 30-12-2015 ; année de référence 2016 - Pays de Monts : 30-3-2016 ; - Noirmoutier : 30-12-2015 Compte tenu de ces dates d'approbation, **l'année 2016** est prise comme référence de début d'application de ces PPRL. **La donnée d'aléa retenue est :** - Pour les PPRL de Vendée, les données « n_zone_alea_pprn » , champ « nivalea », valeur « F » ou « Fai » ou « M » pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel ; - Pour le département 44, c'est la donnée du TRI « n_tri_noir2015_iso_ht_s » qui est utilisée, en sélectionnant le champ « HT_max » égal ou supérieur à 0,5 m. pour l'aléa actuel champ « ld_s_inond » égal à « S2 » pour aléa actuel et « S3 » pour aléa 2100. **Calcul :** dénombrement du nombre total de bâtiments situés en zone inondable, tous niveaux d'aléas confondus (Ind11-1). Dénombrement parmi ces bâtiments de ceux dont l'année de construction est 2016 et années suivantes.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Le faible écart de temps entre les approbations des PPRL et le millésime de la donnée MAJIC explique un taux nul pour l'ensemble des communes ; - Les bâtiments identifiés sont ceux présents sur les parcelles contenant des logements ; lorsque plusieurs bâtiments sont présents sur la parcelle, ils sont tous considérés comme logement, ce qui n'est pas toujours le cas ; - Pour les communes concernés par le PPRL Bourgneuf nord, approuvé en milieu d'année 2016,on considère qu'il y a eu une anticipation de la prise en compte du niveau de référence dans les permis de construire ; idem pour le PPRL Pays de Monts approuvé à la fin du 1er trimestre 2016 ;	
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorable, 6 données moissonnables sur 6**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléa PPRL Bourgneuf nord	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Aléa PPRL Pays de Monts	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
TRI iso hauteur, S2 et S3	2014 et 2015	Nationale	shape	polygone	DREAL	Oui	Non	
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Majic	2017	Nationale	shape	polygone	DGFIP / Cerema	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind21-3 : pourcentage des logements construits en zone inondable après l'approbation des PPRL (2016)
Septembre 2019



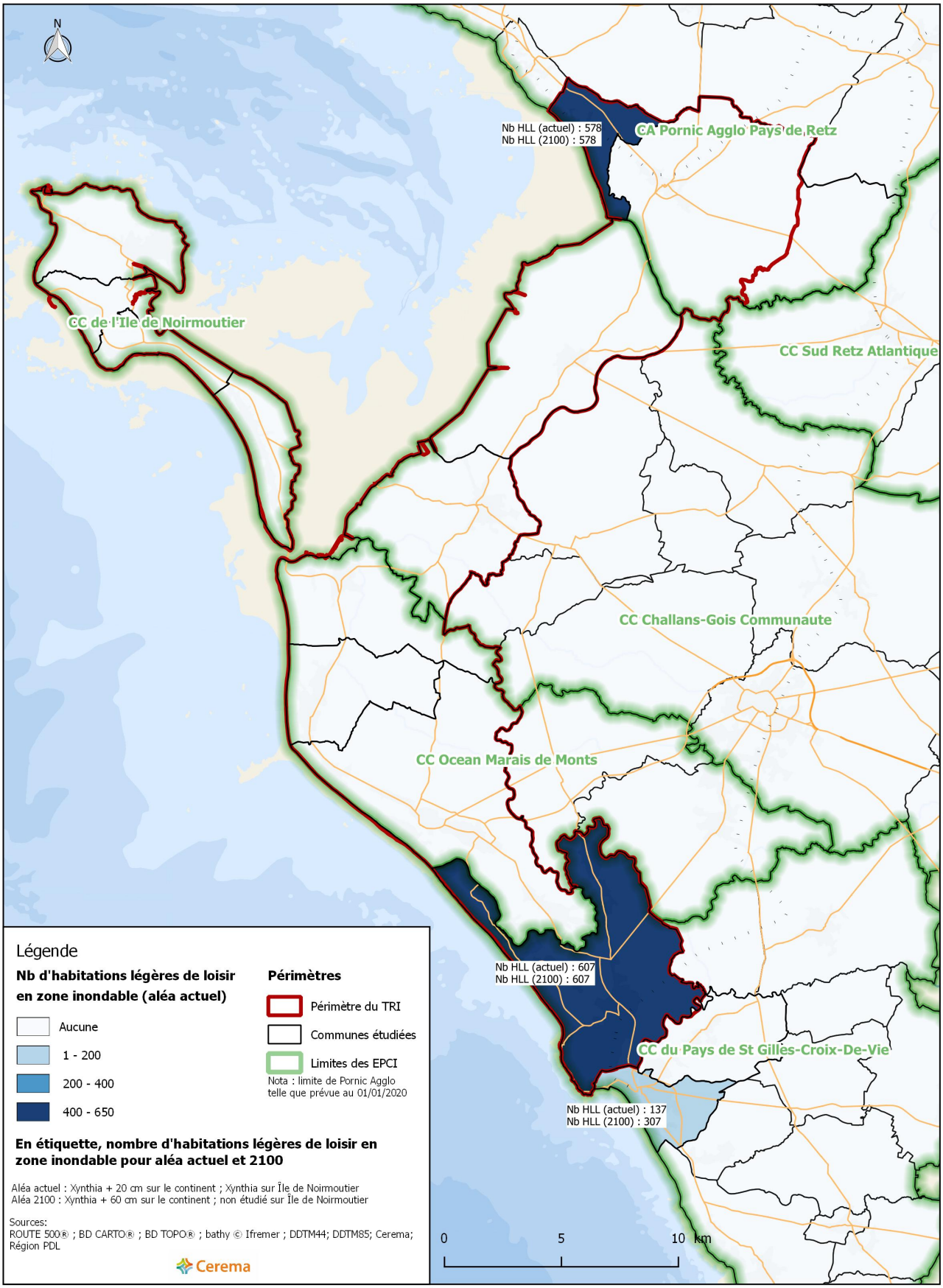
2.2.19 Indicateur Ind22-1 : nombre d'habitations légères de loisir en zone inondable ne pouvant être mises à l'abri hors saison dans les campings ou établissements assimilés

Numéro indicateur	**Ind22-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre d'habitations légères de loisir (et mobil-homes) en zone inondable dans les campings ou établissements assimilés ne pouvant être mises à l'abri**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/1: Les dommages aux bâtiments	
Source de vulnérabilité	S2/2 Exposition des habitats légers à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'habitations légères de loisirs de type mobil-homes, chalets, ... en zone inondable situées dans les campings, parcs résidentiels de loisirs ou établissements assimilés. A défaut d'information, les installations recensées sont supposées ne pas pouvoir être mises à l'abri. Le résultat est exprimé en nombre d'installations.** **Habitations légères :** Comme indiqué à l'indicateur Ind12-1, une donnée sur **l**es emprises surfaciques des campings a été constituée par le Cerema à partir des données communiquées par la DDTM 44, les données « enjeux des PPRL » de Vendée et complété par les surfaces d'activités Loisirs et Culture de la BD topo. Cette donnée est associée à la donnée « offre-touristique-hotelleries-de-plein-air-rpdl » (point) mise en place par la,région PDL Le nombre de bâtiments légers est issu des champs capacitenbe2 (nb emplacements avec locatifs) et capacitenbe4 (location d'emplacements longue durée) de « offre-touristique-hotelleries-de-plein-air-rpdl » ; **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 (sauf Noirmoutier scénario actuel). **Le résultat de l'indicateur est obtenu par dénombrement des habitations légères dans les campings dont les emprises intersectent (même partiellement) la zone d'aléa .**	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Les emprises surfaciques des campings sont incomplètes et parfois perfectibles dans leur tracé. Une mise à jour de cette donnée améliorerait la fiabilité de cet indicateur. - Les données « Hotellerie de plein air » sont également incomplètes. - Les habitations légères situées dans les campings sont prises en compte dans leur intégralité, même lorsque l'emprise du camping n'est que partiellement dans la zone inondable.	
Complexité de mise à jour	**Favorable, 5 données moissonnables sur 6**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Hotellerie de plein air en PDL	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Actualisation régulière (annuelle) Donnée non exhaustive
Emprises surfaciques des camping sur TRI	2019	Locale	shape	polygone	Cerema	Non	Oui	Donnée élaborée pour l'étude à partir des données DDTM 44 et DDTM 85, Incomplète. Fiabilité des emprises à vérifier

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind22-1: nombre d'habitions légères de loisir ou mobil-homes en zone inondable dans les campings ou établissements assimilés ne pouvant être mises à l'abri
Septembre 2019



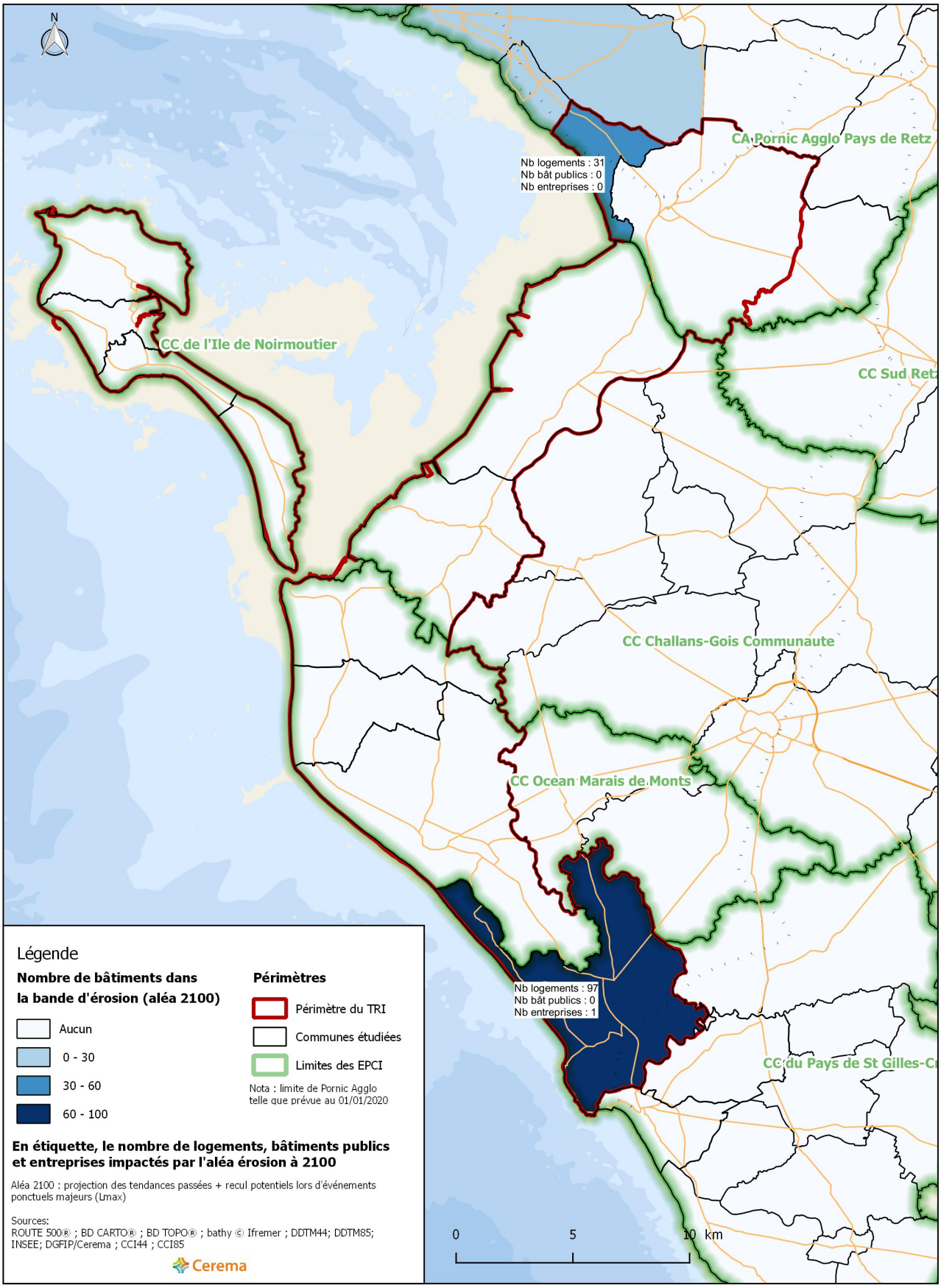
2.2.20 Indicateur Ind23-1 : nombre de bâtiments exposés à l'érosion seule

Numéro indicateur	**Ind23-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de bâtiments (habitat, activités, établissements publics) exposés à l'érosion seule**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/1: Les dommages aux bâtiments	
Source de vulnérabilité	S2/3 Exposition de bâtiments de toutes natures à l'érosion seule	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombres de bâtiments (logements, activités économiques, établissements publics) exposés à l'érosion seule. Le résultat est exprimé en nombre de bâtiments pour chacune des catégories identifiées.** **Bâtiments exposés :** **-** logements : emprise des identifiés comme indiqué à l'indicateur Ind11-1 - activités économiques : points représentant la situation géographique des entreprises telles que figurant dans les données communiquées par les CCI 44 et 85 - établissements publics : - tous les bâtis de la bdtopo identifiés à l'Ind11_1 qui ne sont pas des logements : - Bati_remarquable de la BdTopo dont l'attribut nature est « bâtiment religieux divers », « bâtiment sportif », « chapelle », « église », « gare », « mairie », « prefecture », « sous-prefecture », « tribune », - Bati indifferencie et industriel croisés avec à la BD Topo (PAI_administratif_militaire) dont l'attribut « nature » est : « Bureau ou hôtel des postes », « caserne de pompier », « divers public ou administratif », « enceinte militaire », « établissement pénitentiaire », « gendarmerie », « palais de justice », « poste ou hôtel de police », - les emprises des bâtiments identifiables dans la BD topo (bati indifférencié) autres que les bâtiments identifiés comme du logement croisées avec la donnée « point » sur les établissements de 1er et 2ème degré mise à disposition au niveau de la région PDL (data.paysdelaloire.fr) avec les effectifs. - les centres de secours des bases « points remarquables » des SDIS 44 et 85, lorsqu'ils ne sont pas identifiés par la BD Topo (Bdtopo V3 qui intégrera les ERP dans les zones d'activités et d'intérêt) - la donnée sur les agences départementales et centres d'exploitation du CD85 (pas d'implantation sur les 2 communes du 44) et pas de données en zone d'érosion ; Nota : pour les centres de secours, il a été vérifié dans les bases « points remarquables » des SDIS 44 et 85 qu'il n'existait pas des établissements en zone inondable non identifiés par la BD Topo **La donnée d'aléa retenue est :** - PPRL Noirmoutier, données « n_zone_alea_pprn » , dont le champ « descript » a la valeur «aléa d'intensité moyenne correspondant à largeur de recul <25 m » ou «aléa d'intensité moyenne correspondant à largeur de recul >25 m » (scénarios 2100) - PPRL Pays de Monts, données « n_zone_alea_pprn » , dont le champ « descript » a la valeur «Erosion sableux» ou « Erosion rocheux » (scénarios 2100) - PPRL Bourgneuf sud, données « n_zone_alea_pprn » , dont le champ « descript » a la valeur «aléa érosion» (scénarios 2100) - Pour le département 44, c'est la donnée du zonage du PPRL «N_ZONE_REG_ERC_PPRN_20110017_S_044» dont le champ «code_zone » est « Erc ». **Le calcul consiste à dénombrer par catégorie (logements, activités économiques, établissements publics) les emprises de bâtiments ou points qui intersectent l'emprise de l'aléa.**	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Données CCI: donnée "points" positionnés à l'adresse; des écarts possibles avec le positionnement exact et lorsqu'il y a plusieurs entreprises à une même adresse, aucune information sur leurs situations respectives selon la nature du bâtiment (en rdc, à l'étage);	
Complexité de mise à jour automatique	**Favorable, 5 données moissonnables sur 8**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléa PPRL Bourgneuf sud	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	format Covadis
Aléa PPRL Pays de Monts	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis ; erreurs de géométrie
Zonage réglementaire du PPRL Bourgneuf nord	2014 et 2015	Nationale	shape	polygone	DREAL	Oui	Non	
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Effectif des entreprises 44	2019	Locale	xls / ods	point	CCI 44	Non	Non	
Effectif des entreprises 85	2019	Locale	xls / ods	point	CCI 85	Non	Non	
Agences et centres d'exploitation RD 85	2019	Locale	shape	Locale	CD 85	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind23-1: Nombre de bâtiments (logements, activités, publics) exposés à l'érosion côtière
Septembre 2019



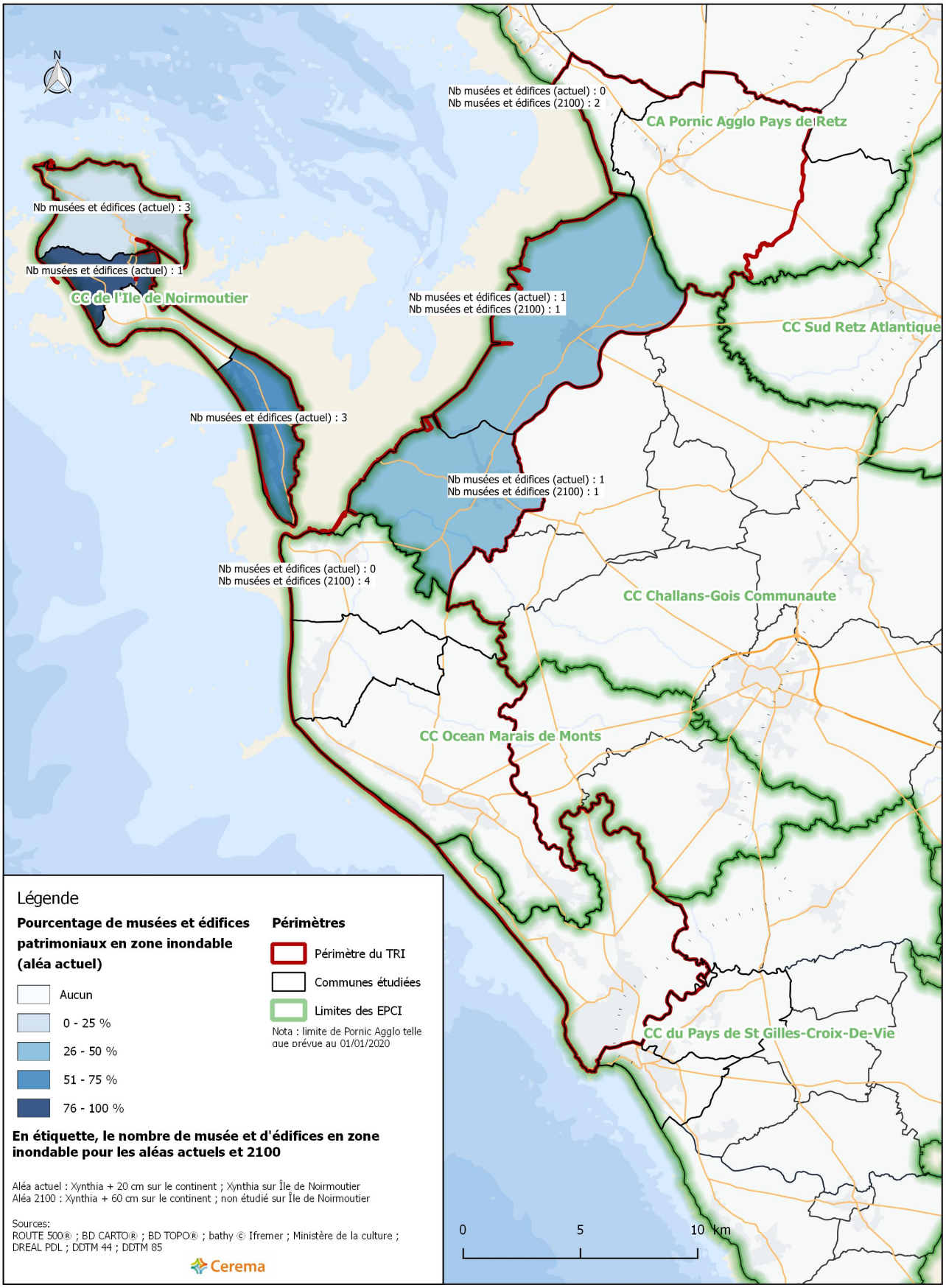
2.2.21 Indicateur Ind24-1 : nombre de musées, monuments, édifices patrimoniaux, remarquables ou historiques en zone inondable

Numéro indicateur	**Ind24-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de musées, monuments, édifices patrimoniaux, remarquables ou historiques en zone inondable.**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/2: Les dommages au patrimoine	
Source de vulnérabilité	S2/4 Exposition du patrimoine culturel à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur dénombre le nombre de bâtiments patrimoniaux en zone inondable. Le résultat est un nombre d'établissements par commune.** **Patrimoine concerné :** **-** dans la BD topo (bâti remarquable dont l'attribut « nature » est : «Bâtiments religieux divers », «Chapelle», « Château », « Eglise », « Fort, blockhauss, casemate », «Tour donjon, moulin», - en complément de la donnée précédente, la données (point) sur les bâtiments protégés au titre de la réglementation sur les monuments historiques (DREAL PDL) - en complément des 2 premières, la donnée « point » sur les musées sur data.gouv (nota à compter d' avril 2019, intégration des données « musées » du site Museofile dans la BDTopo V3 de l'IGN). **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 (sauf Noirmoutier scénario actuel) Le calcul consiste à dénombrer les bâtiments ou les points situés à l'intérieur de la zone d'aléa ou qui l'intersectent.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance		
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorables 7 données moissonnables sur 7**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
BD topo	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Musees-de-france-base-museofile	2019	Nationale	csv		Ministère Culture	Oui	Non	
Bâtiments protégés au titre des MH	2017	Locale	shape	point	DREAL PDL	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind24-1 : nombre de musées, édifices patrimoniaux, remarquables ou historiques en zone inondable
Septembre 2019



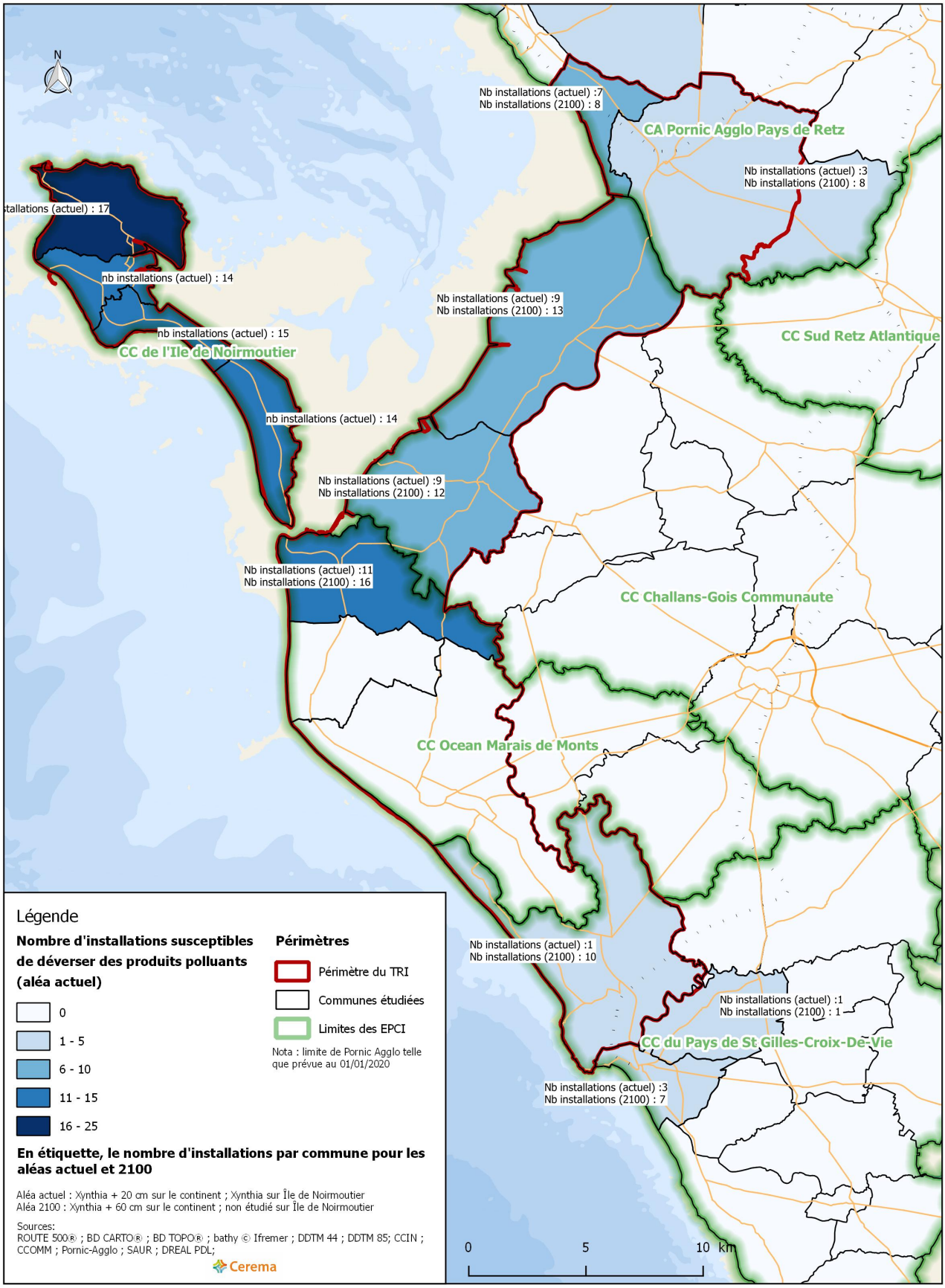
2.2.22 Indicateur Ind26-1 : nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants dans l'environnement en cas d'inondation

Numéro indicateur	**Ind26-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre d'installations en zone inondable susceptibles de déverser des produits polluants dans l'environnement en cas d'inondation**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/2: Les dommages au patrimoine	
Source de vulnérabilité	2/6 Exposition de l'environnement à des pollutions consécutives à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'installations où sont stockés ou entreposés des produits polluants susceptibles de se diffuser dans l'eau lors de l'inondation.** **Installations prises en compte :** **-** déchetteries : la base installations classées (ICPE), donnée « point » accessible en ligne sur SIG Loire, dont le champ «nom » a pour attribut « DECHETTERIE- ... » et dont le champ « etat » est « en fonctionnement ». - Stations d'épuration : donnée « point » accessible en ligne, par département sur Geocatalogue. - postes de relèvement des eaux usées : les données concernant les réseaux d'assainissement sont numérisées selon un cahier des charges régional (Geopal). La donnée comprend une table «OUVRAGE » dont le champ « TYPE_OUV » dont l'attribut = 09 renvoie à des postes de relevage. - commerces de gros ou de détail de carburants et dépôts des liquides inflammables dans la base Basias (inventaire historique de sites industriels et activités de service) dont le champ « code » comporte «g47.30z.» ou « v89.08z » ou « v89.03z et dont le champ «occ_site » est « En activité ». Par défaut, en l'absence d'élément topographique sur leur implantation, ces installations sont considérées vulnérables dès lors qu'elles sont situées dans la zone d'aléa. **L'aléa retenu** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel **Calcul :** dénombrement des installations relevant des différentes catégories prises en compte qui intersectent la zone inondable.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	En l'absence d'information, ne sont pas pris en compte les éventuels dispositifs techniques susceptibles de retenir la diffusion des produits polluants qui pourraient exister sur certaines de ces installations.	
Complexité de mise à jour automatique	**Peu favorable, 7 données moissonnables sur 12**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Réseau assainissement CCIN, table « ouvrage»	2019	Locale	shape	point	CCIN	Non	Non	
Réseau assainissement OMM et Challans Gois, table « ouvrage»	2019	Locale	shape	point	SAUR	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Pays St Gilles table « ouvrage»	2019	Locale	shape	polygone	CCPays St Gilles	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Les Moutiers et Villeneuve table « ouvrage»»	2019	Locale	shape	polygone	Pornic agglo	Non	Oui	Imprécisions géométriques (regards non positionnés sur le réseau), exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Certains champs ne sont pas renseignés.
BASIAS	2018	Nationale	shape	point	DREAL PDL	Oui	Non	
ICPE PDL	2018	Locale	shape	point	DREAL PDL	Oui	Non	
STEP Loire atlantique	2012	Locale	shape	point	DDTM 44	Non	Non	
STEP Vendée	2018	Locale	shape	point	DDTM 85	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind26-1 : nombre d'installations en zone inondable susceptibles de déverser des produits polluants dans l'environnement en cas d'inondation
Novembre 2019



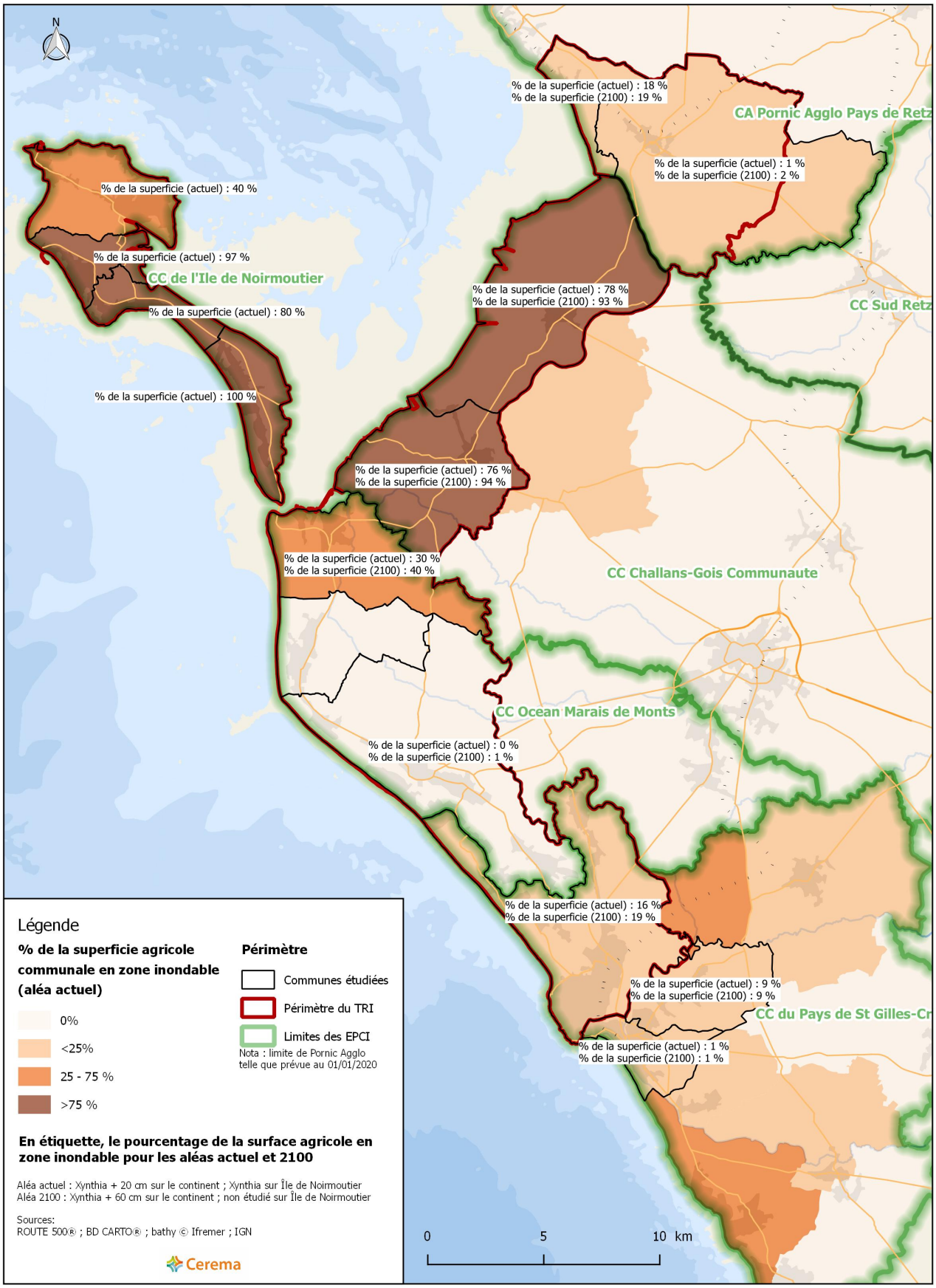
2.2.23 Indicateur Ind27-1 : pourcentage de la surface agricole inondable par rapport à la surface agricole communale

Numéro indicateur	**Ind27-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage de la surface agricole inondable par rapport à la surface agricole de la commune**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/3 : Dommages aux activités et aux biens	
Source de vulnérabilité	S2/7 Exposition des exploitations agricoles et de leur potentiel agronomique liés à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure par commune la part de la superficie agricole en zone d'aléa. Résultat en %.** **Superficie agricole :** Le registre parcellaire graphique (RPG) recense les parcelles utilisées à des fins agricoles. La table « PARCELLE_GRAPHIQUE » comprend un attribut « SURF_PARC » correspondant à la superficie des parcelles. **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel. **Calcul :** le résultat est le rapport entre la somme des superficies des parcelles qui intersectent l'emprise de la table « cote de référence » et la somme de la superficie des parcelles sur l'ensemble du territoire communal.	
Echelle de visualisation	Communale / infra communale	
Points de vigilance	La superficie de la parcelle est retenue en totalité dès lors que son emprise intersecte, même partiellement, la zone d'aléa	
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorable 5 données moissonnables sur 5**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**			**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Oui	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Oui	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Oui	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Oui	
RPG	2016	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind27-1 : pourcentage de la superficie agricole en zone inondable par rapport à la surface agricole communale
Septembre 2019



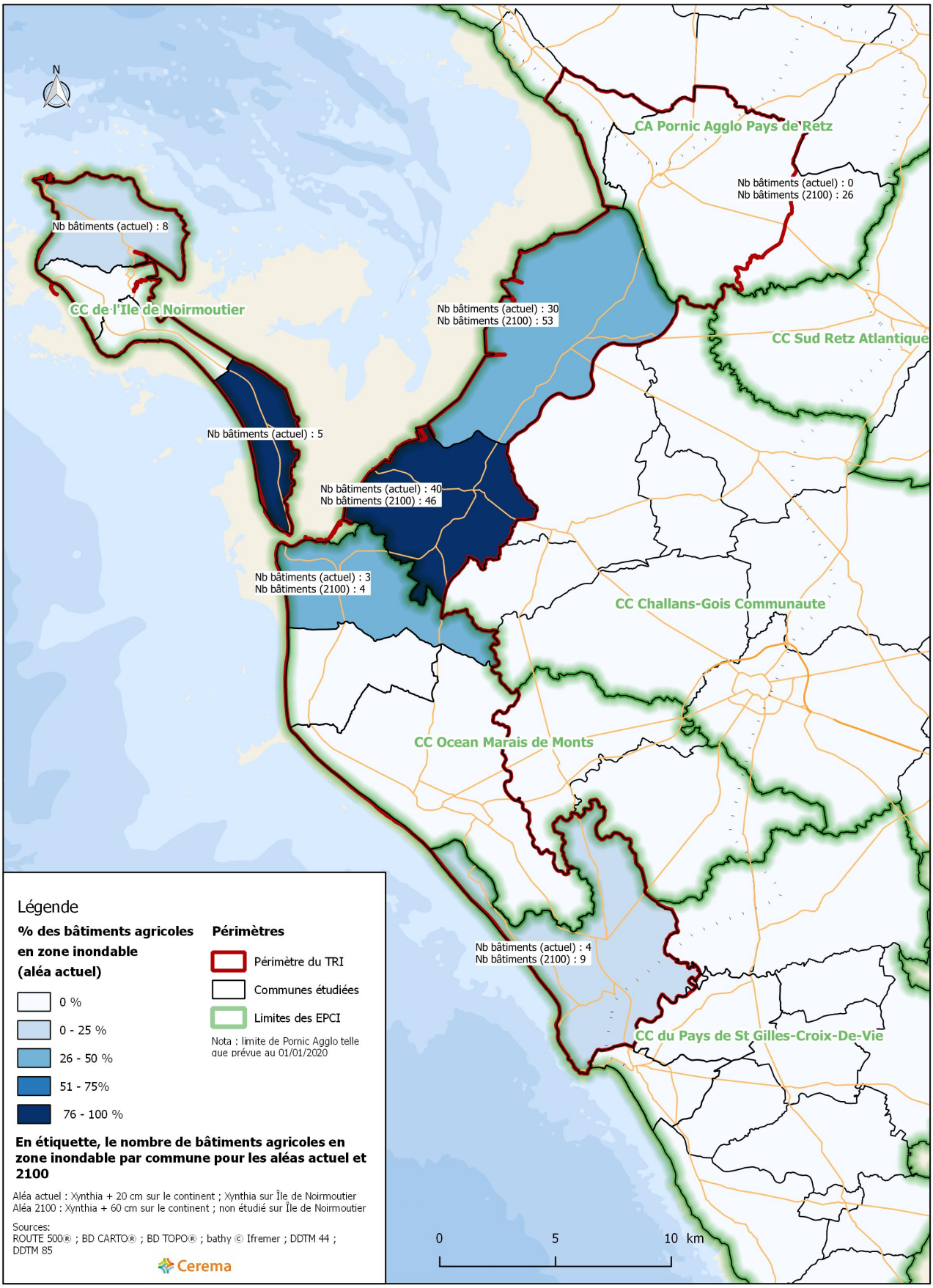
2.2.24 Indicateur Ind27-2 : nombre de bâtiments agricoles en zone inondable

Numéro indicateur	**Ind27-2**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre de bâtiments agricoles en zone inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/3 : Dommages aux activités et aux biens	
Source de vulnérabilité	S2/7 Exposition des exploitations agricoles et de leur potentiel agronomique liés à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de bâtiments agricoles situés en zone inondable. Le résultat est un nombre et un pourcentage par rapport au nombre total des bâtiments de cette nature implantés sur la commune.** **Bâtiments agricoles:** ils sont identifiés à partir de la BD Topo, classe Bati_industriel, dont l'attribut « nature » est « Bâtiment agricole », « Serre » et « Silo » **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 (sauf Noirmoutier scénario actuel), **Calcul :** le résultat est le dénombrement des bâtiments ainsi identifiés qui se situent à l'intérieur ou intersectent l'enveloppe des cotes de référence et leur proportion par rapport à l'ensemble du parc des bâtiments de même nature situés sur le territoire communal.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- La donnée de la BD Topo de la classe "Bati_industriel" n'est pas complètement exhaustive, la classe "bati _indifferencie" pouvant comporter elle-même des bâtiments à usage agricole (bergeries) mais qui ne peuvent pas être distingués des autres bâtiments de cette classe.	
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorable, 5 données moissonnables sur 5**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
BD topo	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind27-2 : nombre de bâtiments agricoles en zone inondable
Septembre 2019



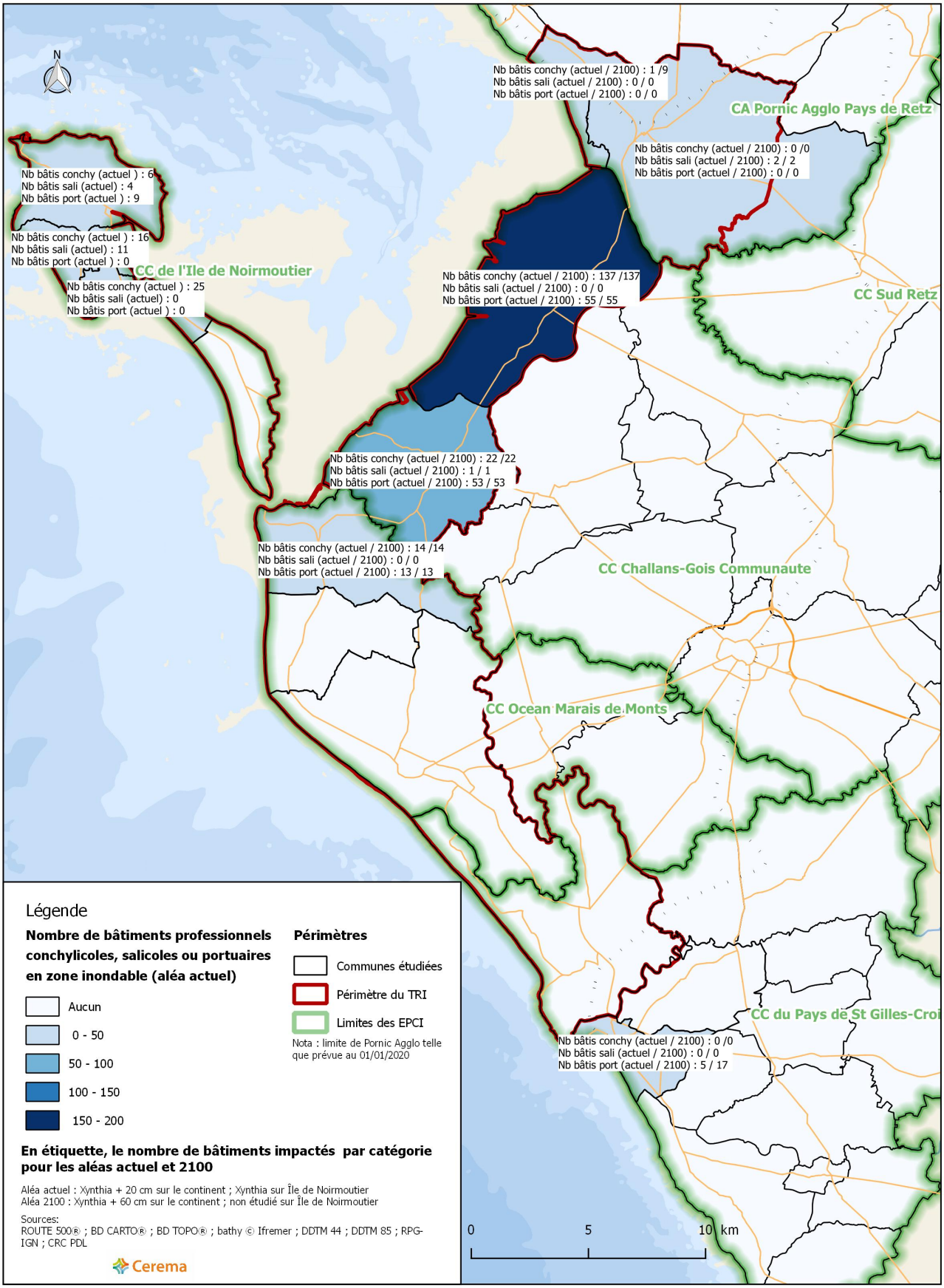
2.2.25 Indicateur Ind28-1 : nombre d'installations professionnelles portuaires, conchylicole ou salicoles inondables (hors DPM naturel)

Numéro indicateur	**Ind28-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre d'installations professionnelles portuaires, conchylicoles ou salicoles inondables (hors DPM naturel)**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/3 : Dommages aux activités et aux biens	
Source de vulnérabilité	2/8 Exposition des établissements de pêche, conchyliculture ou saliculture à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'installations portuaires, conchylicoles ou salicoles situées en zone inondable (hors installations sur DPM). Le résultat est un nombre par commune.** **Identification des installations conchylicoles :** - la donnée communiquée par le CRC «ZONE_CONCH_BB » délimite les zones conchylicoles « terrestres » et comporte un attribut « NB_ETS_19 » sur le nombre d'établissements installés dans la zone. **Identification des installations salicoles :** - la donnée registre graphique parcellaire (RGP) sur les parcelles agricoles identifie la nature de l'activité salicole par l'attribut « CODE_CULTURE » dont la valeur est « MRS ». Sur les parcelles ainsi sélectionnées, on retient celles où il y a des bâtiments indifférenciés de la BD topo qui les intersectent (ou situés à une distance inférieure à 5 m). **Identification des installations portuaires :** - on identifie les « bati indifférencié », « bati remarquable » ou « bati industriel » de la BD topo à l'intérieur des limites administratives des ports; on retient ceux qui sont en zone inondable . **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 (sauf Noirmoutier uniquement le scénario actuel) **Calcul :** - pour les zones conchylicoles, on somme par commune le nombre d'établissements des zones conchylicoles qui intersectent la zone inondable - pour les zones salicoles, on somme par commune le nombre de bâtiments sur les parcelles salicoles qui intersectent la zone inondable - pour les zones portuaires, on somme par commune les bâtiments qui intersectent la zone inondable ;	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Pour les secteurs conchylicole, la totalité des installations présentes dans la zone est prise en compte même si celle-ci n'est que partiellement en zone inondable ; - Pour les installations salicoles, l'exhaustivité des parcelles identifiées comme ayant cette fonction est incertaine ; - Les zones conchylicoles intersectant parfois partiellement les limites portuaires (Port du Collet, Port des Brochets, Port de l'Epois, Port du Pont Neuf), il peut y avoir un double compte avec les installations portuaires du fait qu'il n'est pas possible de discriminer les installations conchylicoles (on connaît le nombre d'établissements dans la zone mais pas leur situation géographique). - Certaines limites portuaires se situant en dehors des limites communales délimitées par l'IGN, certaines installations sont susceptibles de ne pas avoir été prises en compte.	
Complexité de mise à jour automatique	**Favorable, 8 données moissonnables sur 9**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Zones conchylicoles	2019	Locale	shape	polygone	CRC PDL	Non	Oui	Cette donnée date de 2019. Quelques anomalies de géométrie. Exhaustivité non assurée.
RPG	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Bati Topo bati indifférencié et bati industriel	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Limites administratives des ports 44	2009	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Limites administratives des ports 85	2018	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind28-1 : nombre d'installations professionnelles portuaires, conchylicoles ou salicoles inondables
Septembre 2019



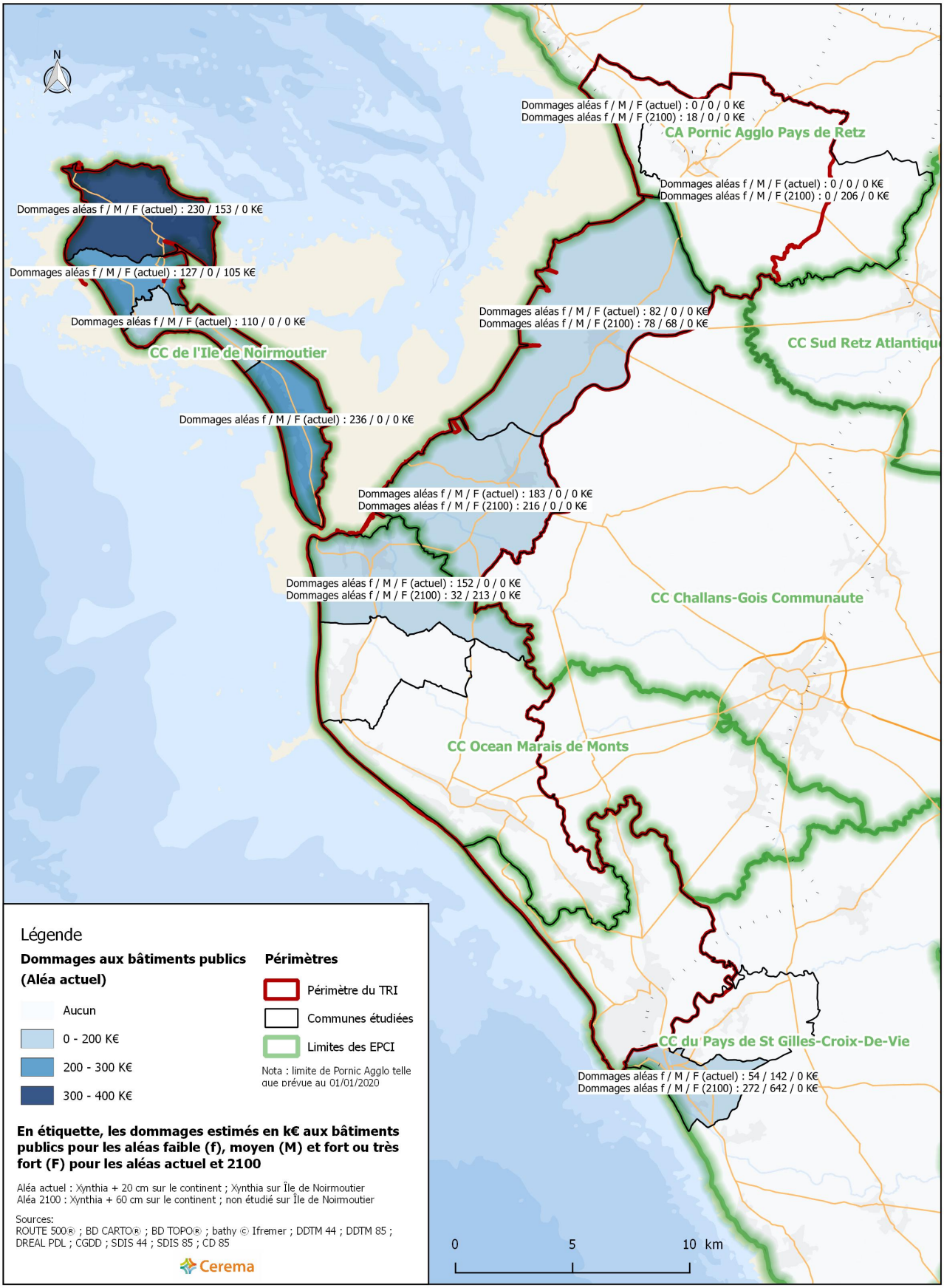
2.2.26 Indicateur Ind210-1 : dommages estimés aux bâtiments des établissements publics en zone inondable

Numéro indicateur	**Ind210-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Dommages estimés aux bâtiments des établissements publics en zone inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/3 : Dommages aux activités et aux biens	
Source de vulnérabilité	S2/10 Exposition des bâtiments et mobiliers des établissements publics à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la vulnérabilité des bâtiments publics situés en zones inondables par le calcul des dommages auxquels ces bâtiments sont susceptibles d'être exposés. Le résultat est exprimé en nombre de bâtiments et en K€.** **Bâtiments publics exposés :** - Bati_remarquable de la BdTopo dont l'attribut nature est « bâtiment religieux divers », « bâtiment sportif », « chapelle », « église », « gare », « mairie », « prefecture », « sous-prefecture », « tribune », - Bati indifferencié et industriel croisés avec à la BD Topo (PAI_administratif_militaire) dont l'attribut « nature » est : « Bureau ou hôtel des postes », « caserne de pompier », « divers public ou administratif », « enceinte militaire », « établissement pénitentiaire », « gendarmerie », « palais de justice », « poste ou hôtel de police », - les emprises des bâtiments identifiables dans la BD topo (bati indifférencié) autres que les bâtiments identifiés comme du logement (Ind111) croisées avec la donnée « point » sur les établissements de 1er et 2ème degré mise à disposition au niveau de la région PDL (data.paysdelaloire.fr) avec les effectifs ; - la donnée sur les agences départementales et centres d'exploitation du CD85 (pas d'implantation sur les 2 communes du 44), croisée avec la BdTopo indifférenciée (autres que le logement) ; Nota : pour les centres de secours, il a été vérifié dans les bases « points remarquables » des SDIS 44 et 85 qu'il n'existait pas des établissements en zone inondable non identifiés par la BD Topo **La donnée coût des dommages** est la fonction de dommages du guide AMC pour les établissements publics qui exprime un coût par m², hauteur d'eau et durée de submersion selon la nature de l'établissement (scolaire, incendie et secours, centre techniques municipaux, mairies, ...). Le mobilier est inclus dans le coût excepté pour les centres médicaux. **La donnée d'aléa retenue est :** - Pour les PPRL de Vendée, les données « n_zone_alea_pprn » , le champ « nivalea », valeurs «F» ou « TF » pour une hauteur > 1m, ou «M » pour une hauteur comprise entre 0,50 et 1 m ou «Fai» pour une hauteur <0,50 m pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel ; - Pour le département 44, c'est la donnée du TRI « n_tri_noir2015_iso_ht_s » qui est utilisée, en sélectionnant le champ « HT_max »qui détermine les seuils <0,50 m, 0,50 <<1,00, < 1 m pour l'aléa actuel champ « Id_s_inond » égal à « SIN 2 » pour aléa actuel et « SIN 3 » pour aléa 2100. **Calcul :** les ratios de coût sont appliqués aux emprises au sol des bâtiments identifiés ; par défaut le temps de submersion est considéré inférieur à 48h.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Par défaut, en l'absence d'éléments topographiques sur l'implantation du plancher des constructions, les bâtiments identifiés sont considérés vulnérables.	
Complexité de mise à jour automatique	**Favorable, 6 données moissonnables sur 7**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléa PPRL Bourgneuf sud	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Pays de Monts	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis ; erreurs de géométrie
TRI iso hauteur, S2 et S3	2014 et 2015	Nationale	shape	polygone	DREAL	Oui	Non	Format Covadis ; erreurs de géométrie
BD topo, thème Bati et Activités	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Fonction dommage guide AMC	2016	Nationale	xls / ods		Ministère de l'écologie, CGDD	Oui	Non	
Agences et centres d'exploitation RD 85	2019	Locale	shape		CD 85	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind210-1 : dommages estimés aux bâtiments des établissements publics en zone inondable
Septembre 2019



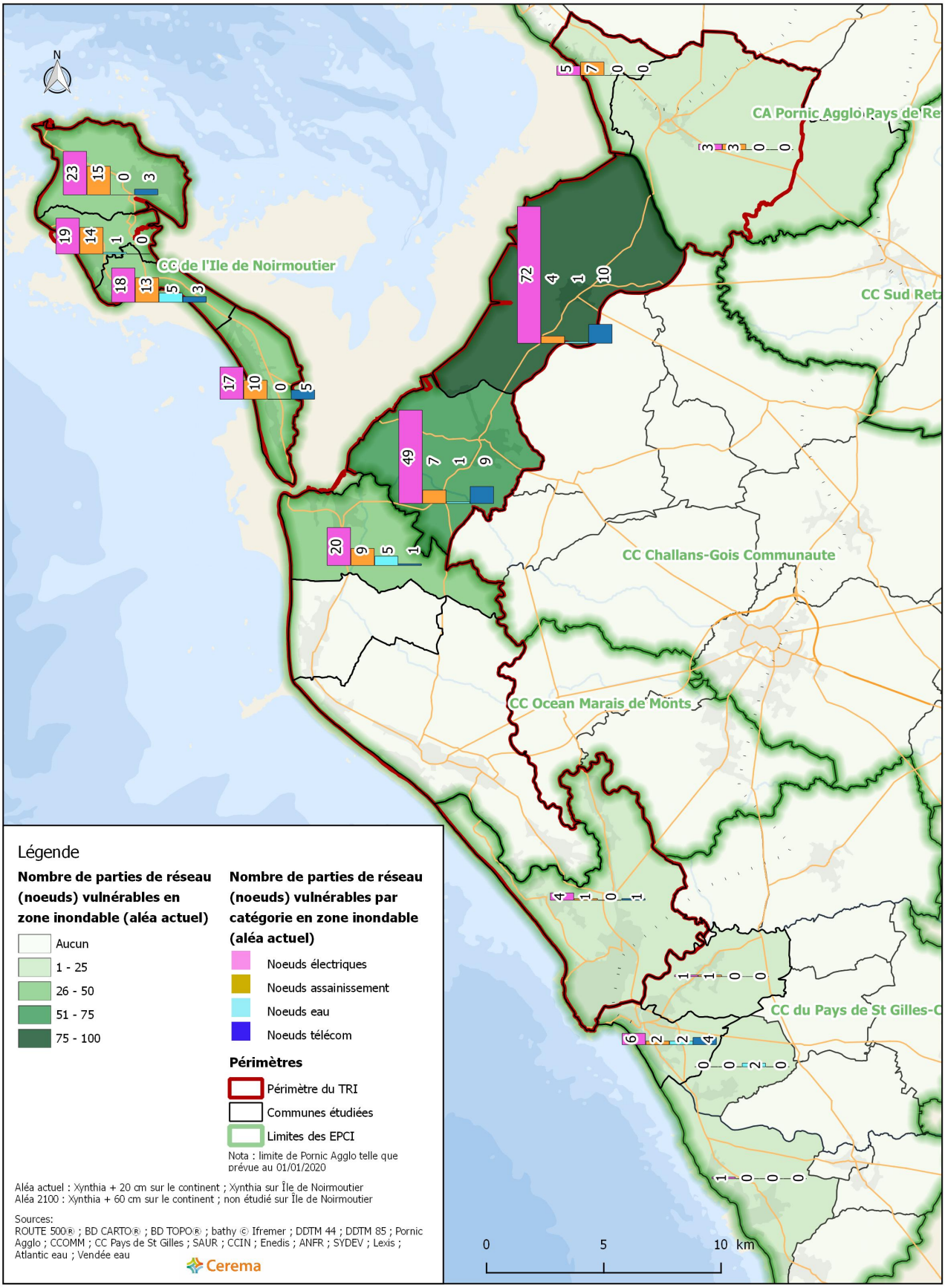
2.2.27 Indicateur Ind212-1 : nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagées par l'inondation

Numéro indicateur	**Ind212-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagés par l'inondation.**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/4: Dommages aux infrastructures et réseaux	
Source de vulnérabilité	S2/12 Exposition des infrastructures (hors défenses contre la mer) et réseaux à l'inondation et à l'érosion	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'éléments (noeuds) de réseaux susceptibles d'être endommagés par l'inondation du fait de la supposée vulnérabilité électrique nécessaire à leur fonctionnement. Le résultat est un nombre par catégorie de réseau.** Les réseaux pris en compte sont : le réseau électrique, le réseau d'alimentation en eau potable, le réseau d'assainissement ; le réseau de télécommunication (partiel) ; aucun gestionnaire de réseau ne disposant du niveau d'implantation des armoires électriques de ces installations, il a été considéré par défaut que la situation des équipements en zone inondable impliquait leur dysfonctionnement. **Réseau électrique :** La donnée open.data d'Enedis propose 2 types de données représentant les éléments potentiellement vulnérables du réseau : les postes de transformation HTA-BT et les postes sources ; **Réseau eau potable :** Les données sur les réseaux d'eau potable sont établies en s'inspirant des indications du Cahiers des charges de numérisation Geopal. Les éléments sensibles du réseau sont représentés dans les catégories « réservoirs », « captage », « pompage » (surpression), « chambre de comptage », « chloration » **Réseau assainissement :** Les données sur les réseaux d'assainissement sont établies en s'inspirant des indications du Cahiers des charges de numérisation Geopal. Les éléments sensibles du réseau sont représentés dans la catégorie « Ouvrages » et types « 6 stations d'épuration » et « 9 poste de relevage ». **Réseau de télécommunication :** - l'ANFR propose en open data l'implantation des support d'antennes du réseau mobile dont l'alimentation électrique est un point de vulnérabilité (OGRGEOJSON). - le réseau de fibre optique est vulnérable au niveau des chambres de montée en débit (MED) et des nœuds de raccordement optique situés à l'intérieur des centraux téléphoniques. Les MED ont été communiquées par le SYDEV par commune la zone d'étude en Vendée sous l'appellation « Chambres_nom commune ». La donnée géolocalisée concernant les NRO est partielle et ne concerne que le périmètre du PAPI de la Baie de Bourgneuf (étude lexis) : donnée « NRA » dont l'attribut « Type » est « Poste central ADSL ». **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel) **Calcul :** il consiste au dénombrement du nombre de « noeuds» de chacune des 4 catégories de réseau listées ci-dessus qui intersectent la zone inondable.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- données potentiellement non exhaustives - Par défaut, en l'absence d'information sur l'altimétrie des installations électriques, la vulnérabilité est supposée dès lors que l'équipement se situe dans la zone inondable.	
Complexité de mise à jour automatique	Peu favorable : 6 données moissonnables sur 15	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Réseau eau potable 44	2019	Locale	shape	point	Atlantic eau	Non	Oui	Pas d'anomalies géométriques. La structuration n'est pas complètement conforme au cahier des charge régional
Réseau eau potable 85	2019	Locale	shape	point	Vendée eau	Non	Oui	Données de bonne qualité. La structuration n'est pas complètement conforme au cahier des charge régional
Réseau assainissement Challans-Gois	2019	Locale	shape	point	SAUR	Non	Oui	
Réseau assainissement Océan marais de Monts	2019	Locale	shape	point	SAUR	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Pornic agglo	2019	Locale	shape	point	Pornic agglo	Non	Oui	Imprécisions géométriques (regards non positionnés sur le réseau), exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Certains champs ne sont pas renseignés.
Réseau assainissement pays de St Gilles	2019	Locale	shape	point	CC Pays de st Gilles	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Noirmoutier	2019	Locale	shape	point	CCIN	Non	Non	
Postes HTA/BT et postes sources	2019	Nationale	shape	point	Enedis	Oui	Non	
Antennes télécom	2019	Nationale	shape	point	ANFR	Oui	Non	
Fibre, MED (chambres)	2019	Locale	shape	polygone	SYDEV	Non	Oui	Bonne qualité géométrique de la donnée « chambres ». Exhaustivité non vérifiable. Date de mise à jour inconnue.
Fibre, NRO (périmètre PAPI Bourgneuf)	2017	Locale	shape	point	Lexis	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind212-1 : nombre de parties de réseaux (noeuds) susceptibles d'être endommagées par l'inondation
Novembre 2019



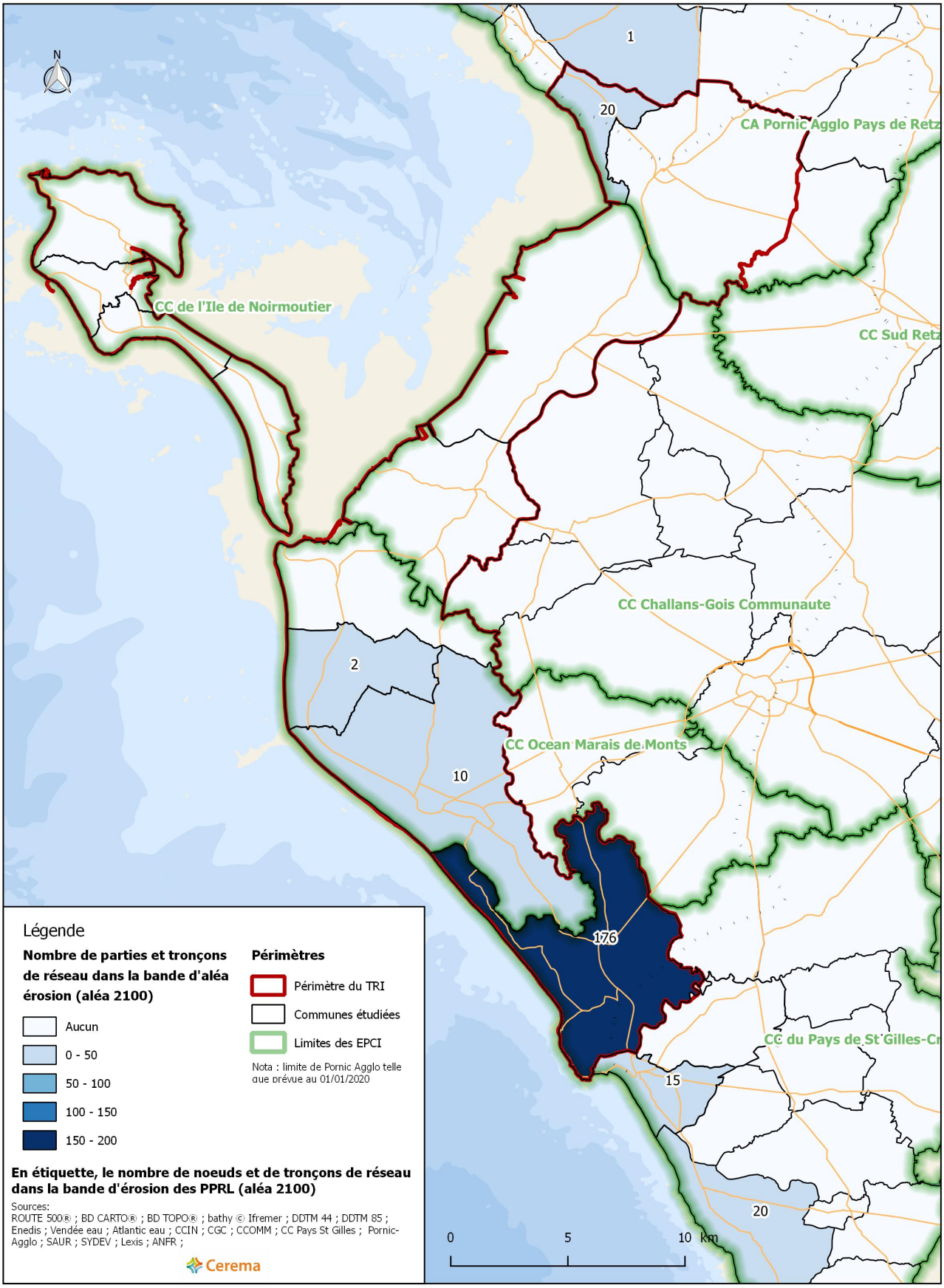
2.2.28 Indicateur Ind212-2 : nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagées par l'érosion seule

Numéro indicateur	**Ind212-2**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de parties de réseaux (nœuds, flux) susceptibles d'être endommagés par l'érosion seule**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/4: Dommages aux infrastructures et réseaux	
Source de vulnérabilité	S2/12 Exposition des infrastructures (hors défenses contre la mer) et réseaux à l'inondation et à l'érosion	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'éléments (nœuds, tronçons) de réseaux susceptibles d'être endommagés par l'érosion seule. Le résultat est un nombre par catégorie de réseau.** Les réseaux pris en compte sont : le réseau électrique, le réseau d'alimentation en eau potable, le réseau d'assainissement ; le réseau de télécommunication (partiel) ; la vulnérabilité provient d'une implantation des éléments composant ces réseaux dans la zone d'érosion. **Réseau électrique :** La donnée open.data d'Enedis propose 3 types de données représentant les éléments potentiellement vulnérables du réseau : les postes de transformation HTA-BT, les postes sources et les tronçons de réseau BT (IDS_COR2) ou moyenne tension (INSYNC_RESEAU_E_TRONCON_AERIEN8HTA) ; **Réseau eau potable :** Les données sur les réseaux d'eau potable sont établies en s'inspirant des indications du Cahiers des charges de numérisation Geopal. Les éléments sensibles du réseau à prendre en compte sont représentés dans les catégories « réservoirs », « captage », « pompage » (surpression), « chambre de comptage » et les tronçons de réseaux (canalisations) ; **Réseau assainissement :** Les données sur les réseaux d'assainissement sont établies en s'inspirant des indications du Cahiers des charges de numérisation Geopal. Les éléments sensibles du réseau à prendre en compte sont représentés dans les catégories « 6 stations d'épuration », « 9 poste de relevage » et les tronçons de réseau ; **Réseau de télécommunication :** - l'ANFR propose en open;data l'implantation des support d'antennes du réseau mobile dont l'implantation est un point de vulnérabilité. - Le réseau de fibre optique est vulnérable au niveau des chambres de montée en débit (MED) et des nœuds de raccordement optique situés à l'intérieur des centraux téléphoniques. Les MED ont été communiquées par le SYDEV par commune sur l'ensemble de la zone d'étude sous l'appellation « Chambres_nom commune ». La donnée géolocalisée concernant les NRO est partielle et ne concerne que le périmètre du PAPI de la Baie de Bourgneuf (étude lexis) : donnée « NRA » dont l'attribut « Type » est « Poste central ADSL ». Le réseau linéaire à prendre en compte sont les données désignées par « ARTERE ». **La donnée d'aléa retenue est :** - PPRL Noirmoutier, données « n_zone_alea_pprn » , dont le champ « descript » a la valeur «aléa d'intensité moyenne correspondant à largeur de recul <25 m » ou «aléa d'intensité moyenne correspondant à largeur de recul >25 m » (scénarios 2100) - PPRL Pays de Monts, données « n_zone_alea_pprn » , dont le champ « descript » a la valeur «Erosion sableux» ou « Erosion rocheux » (scénarios 2100) - PPRL Bourgneuf sud, données « n_zone_alea_pprn » , dont le champ « descript » a la valeur «aléa érosion» (scénarios 2100) - Pour le département 44, c'est la donnée du zonage du PPRL «N_ZONE_REG_ERC_PPRN_20110017_S_044» dont le champ «code_zone » est « Erc ». **Calcul :** il consiste au dénombrement du nombre de « noeuds» de chacune des 4 catégories de réseau listées ci-dessus qui intersectent la zone inondable.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- données potentiellement non exhaustive - la vulnérabilité est supposée dès lors que l'équipement se situe dans la zone d'érosion, indépendamment des dispositions techniques éventuellement prises lors de la construction des réseaux (fondations profondes, ...)	
Complexité de mise à jour automatique	Difficile, 6 données moissonnables sur 15	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléa PPRL Bourgneuf sud	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Pays de Monts	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis
Aléa PPRL Noirmoutier	2015	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	Format Covadis, erreurs de géométrie
Zonage réglementaire du PPRL Bourgneuf nord	2014 et 2015	Nationale	shape	polygone	DREAL	Oui	Non	
réseau eau potable 44	2019	Locale	shape	point	Atlantic eau	Non	Non	
réseau eau potable 85	2019	Locale	shape	point	Vendée eau	Non	Non	
Réseau assainissement Challans-Gois	2019	Locale	shape	point	SAUR	Non	Non	
Réseau assainissement Océan marais de Monts	2019	Locale	shape	point	SAUR	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Pornic agglo	2019	Locale	shape	point	Pornic agglo	Non	Oui	Imprécisions géométriques (regards non positionnés sur le réseau), exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Certains champs ne sont pas renseignés.
Réseau assainissement pays de St Gilles	2019	Locale	shape	point	CC Pays de St Gilles	Non	Oui	Bonne qualité géométrique, exhaustivité difficile à vérifier. Date de mise à jour inconnue. Les attributs ne sont toujours renseignés (dates, verrouillage) et les codes pas conformes au standard Geopal
Réseau assainissement Noirmoutier	2019	Locale	shape	point	CCIN	Non	Non	
Postes HTA/BT et postes sources	2019	Nationale	shape	point	Enedis	Oui	Non	
Antennes télécom	2019	Nationale	shape	point	ANFR	Oui	Non	
Fibre, MED (chambres)	2019	Locale	shape	polygone	SYDEV	Non	Non	Bonne qualité géométrique de la donnée « chambres ». Exhaustivité non vérifiable. Date de mise à jour inconnue.
Fibre, NRO (périmètre PAPI Bourgneuf)	2017	Locale	shape	point	Lexis	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind212-2 : nombre de parties (noeuds) et tronçons de réseaux susceptibles d'être endommagés par l'érosion seule
Septembre 2019



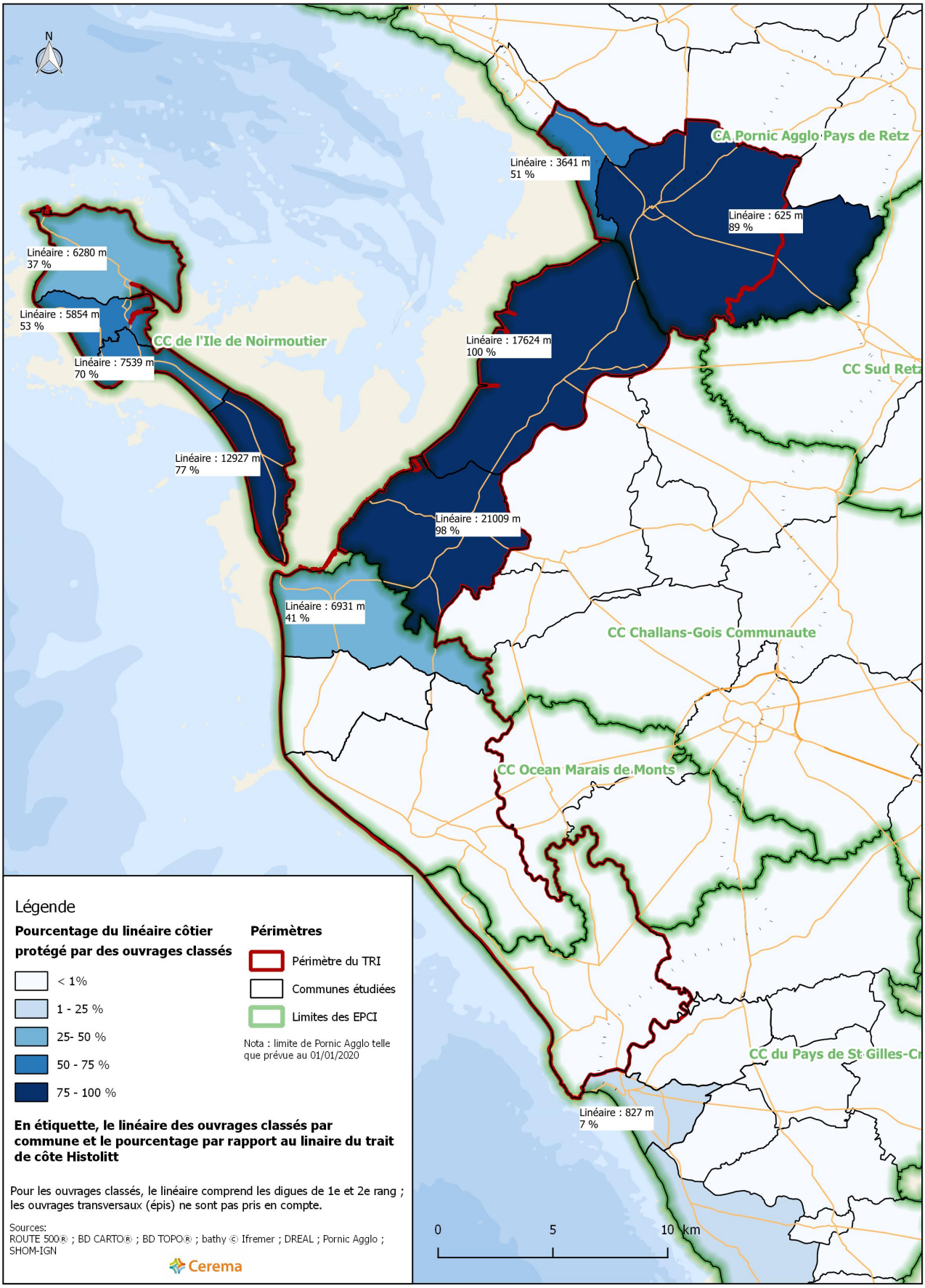
2.2.29 Indicateur Ind213-1 : pourcentage du linéaire côtier protégé par des ouvrages classés

Numéro indicateur	**Ind213-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage du linéaire côtier de la commune protégé par des ouvrages classés**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/4: Dommages aux infrastructures et réseaux	
Source de vulnérabilité	S2/13 Exposition des ouvrages de défenses contre la mer	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure par commune la proportion du linéaire côtier protégé par des ouvrages de protection classés. Le résultat est exprimé en %.** **Ouvrages pris en compte :** les ouvrages constituant les systèmes d'endiguement identifiés dans le cadre du décret 2015-726 du 14 mai 2015 ou à défaut, ceux classés par arrêté préfectoral pris en application du décret 2007-1735 et identifiés dans l'application SIOUH (DREAL) pour lesquels l'attribut « edd_obli » est oui. Ne sont pris en compte que le linéaire des ouvrages implantés longitudinalement par rapport au trait de côte. Pour les systèmes d'endiguement fournis par les EPCI, seuls les ouvrages longitudinaux ont été utilisés, en particulier les digues. Les perrés ont été pris en compte lorsqu'ils intégraient le système d'endiguement. **Communes** : la couche « commune » de la BDTopo a été utilisée pour l'intersection du trait de cote et des systèmes d'endiguement (ou tronçons SIOUH) avec les communes. **Trait de côte :** le trait de côte pris en compte est celui de l'Histolitt produit par le SHOM et l'IGN (niveau d'eau atteint par un coefficient de 120 hors perturbation météorologique). **Calcul :** le linéaire des ouvrages est mesuré soit à partir du champ spécifique « longueur » s'il est renseigné soit avec la calculatrice de géométrie de l'outil SIG. L'Histolitt est d'abord découpé à la commune et la somme de la longueur est calculée. La somme des longueurs des tronçons des systèmes d'endiguement (ou tronçons SIOUH) est également calculée. Le résultat est le rapport entre la longueur du système d'endiguement de la commune sur la longueur du trait de côte.	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Les principes de classement des ouvrages qui ressortent du décret 2007-1735 et D2015-726 sont différents et ne permettent pas une comparaison stricte avec ceux classés en application du décret 2015-726 ; - Lorsque le littoral est protégé par plusieurs rangs de digues, c'est le linéaire total qui a été pris en compte (ce qui peut conduire, en théorie, à un % supérieur à 100 %).	
Complexité de mise à jour automatique	**Peu favorable, 2 données moissonnables sur 7**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
BDTopo « Commune »	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
SE Pornic agglo	2019	Locale	shape	polygone	Pornic agglo	Non	Non	
SE Bouin-Beauvoir	Non disponible en 2019							
SE CCOMM + partiellement Beauvoir	?	Locale	shape	polygone	OMM	Non	Non	
SE CCIN	Non disponible en 2019							
SE Pays de St Gilles	Non disponible en 2019							
SIOUH	2017	Locale	shape	ligne	DREAL PDL	Oui	Non	
Histolitt®	2007	Nationale	shape	polygone	SHOM IGN	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind213-1: pourcentage du linéaire côtier protégé par des ouvrages classés
Septembre 2019



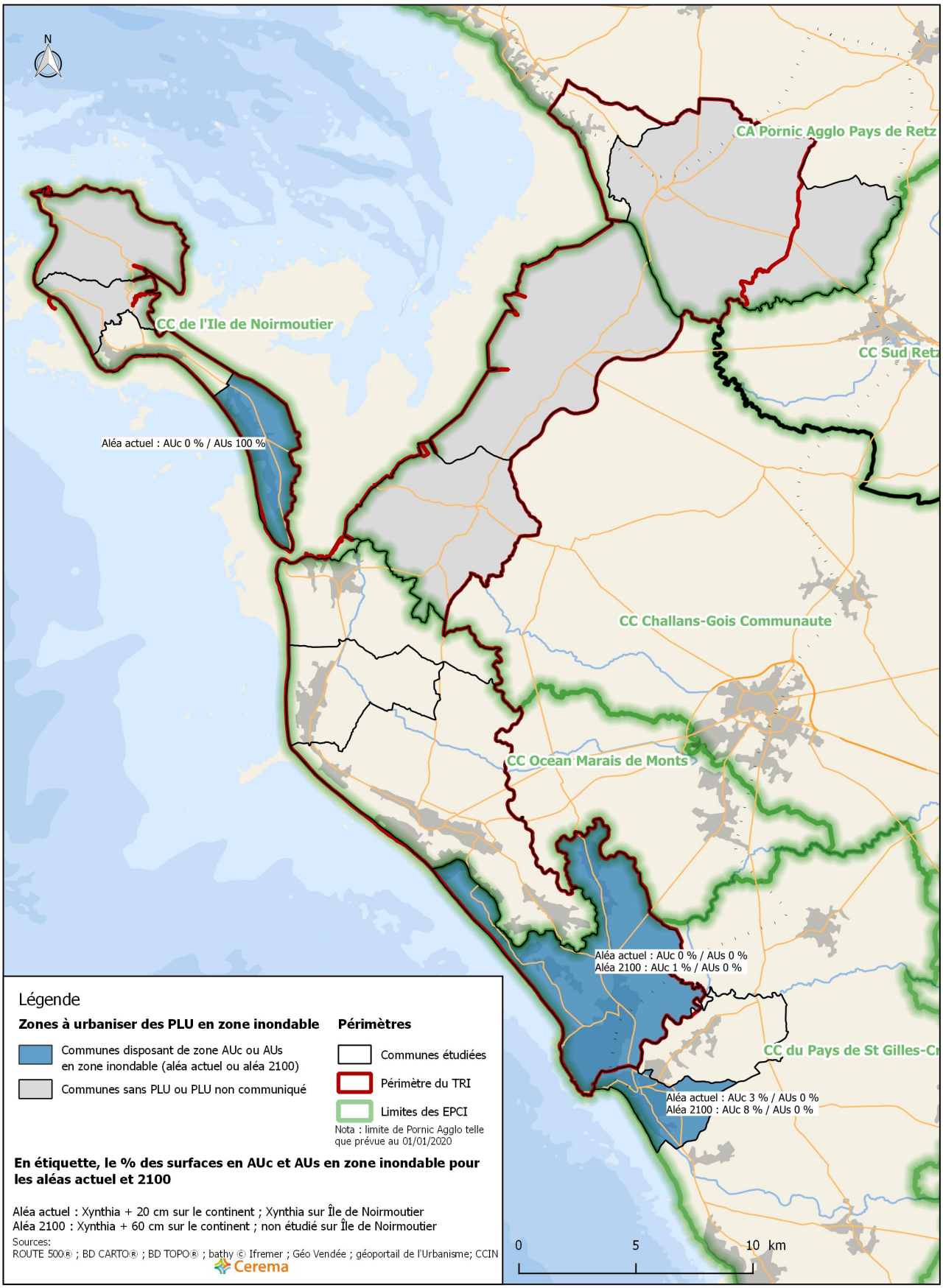
2.2.30 Indicateur Ind214-1 : pourcentage par commune de la surface de zones à urbaniser en zone inondable

Numéro indicateur	**Ind214-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage par commune de la surface de zones à urbaniser en zone inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°2 : Réduire le coût des dommages	
Axe de vulnérabilité	Axe 2/5 : Le manque de préparation à la crise	
Source de vulnérabilité	S2/14 (ex LC2) Evolution de la vulnérabilité dans le temps via le niveau d'intégration du risque dans les politiques d'aménagement	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la proportion de la superficie des zones à urbaniser identifiées par les PLU situées en zone inondable.** **Zones à urbaniser :** Les zonages des PLU sont numérisées selon un standard de la CNIG depuis 2007, actualisé en 2017. Les zones à urbaniser correspondent à celles dont l'attribut « type zone » est « AUc » (zone d'urbanisation future qui pourra être urbanisée ponctuellement à l'occasion d'opération d'aménagement) ou « AUs » (zone à urbaniser dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou révision du PLU). Les données utilisées sont : - l'assemblage des PLU en ligne sur SIG Loire ou Geo Vendée couvre les communes de Notre-Dame-de-Monts, St-Jean-de-Monts, St-Hilaire-de-Riez, St-Gilles-Croix-de-Vie, le Fenouiller, La Guérinière ; - le zonage des communes publié sur le Géoportail de l'urbanisme : Les Moutiers-en-Retz - le zonages de la commune de Barbâtre a été transmis par la CCIN ; - le zonage du PLU de la Barre-de-Monts a été transmis par la CCOMM ; - les zonages des PLU des communes de Noirmoutier-en-l'île, Beauvoir sur Mer et Villeneuve-en-Retz n'ont pas été communiqués. - les communes de l'Epine et de Bouin ne disposent pas de PLU approuvé. **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 (sauf Noirmoutier scénario actuel) **Calcul :** . les zones AUc et AUs sont découpées en fonction des emprises des aléas et la somme des superficies des zones ou de parties de zones situées dans l'emprise des aléas est faite. Elle est ensuite comparée à la somme des superficies des zones AUc ou AUs à l'échelle de la commune	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	**-** Certaines des communes n'ont pas de PLU approuvé; - Données non exhaustive dans la base régionale des PLU assemblés ou Géo Portail de l'Urbanisme	
Complexité de mise à jour automatique	Peu favorable, 6 données moissonnables sur 16 (Nota : cela deviendrait très favorable si l'assemblage des zonages PLU concernait l'ensemble des communes disposant d'un PLU)	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Assemblage des zonages PLU	2019	Locale	shape	polygone	Communes/ GeoVendée	Oui	Oui	Donnée standard CNIG. Mise à jour en mai 2019, Manquent cependant quelques communes couvertes par un PLU dont le zonage n'a pas été téléversé.
Geoportail de l'urbanisme (commune des Moutiers)	2019	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Zonage commune de Barbatre	2019	Locale	shape	polygone	CCIN	Non	Non	
Zonage commune de Noirmoutier	Non communiqué							
Zonage commune de Villeneuve	Non communiqué							
Zonage de Bouin ou Beauvoir sur Mer	Non communiqué							
Zonage de la Barre de Monts	2019	Locale	shape	polygone	CCOMM	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind214-1: pourcentage par commune de la surface de zones à urbaniser en zone inondable
Septembre 2019



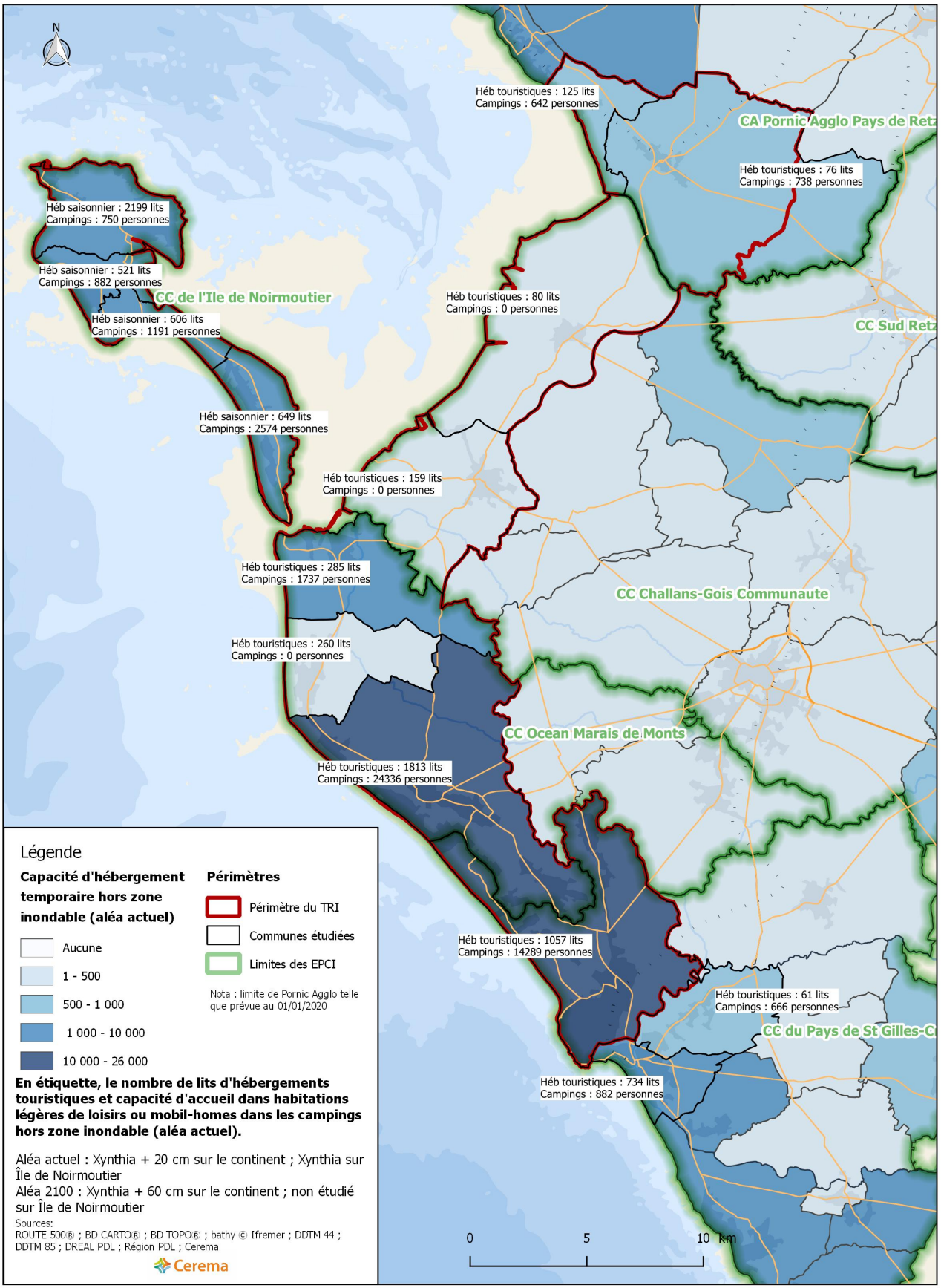
2.2.31 Indicateur Ind31-1 : capacité d'hébergement temporaire du territoire situées hors zone inondable

Numéro indicateur	**Ind31-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Capacité d'hébergement temporaire du territoire situées hors zone inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/1 Capacité d'hébergement de crise face à une inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la capacité d'hébergement située hors zone inondable permettant de pourvoir à de l'hébergement d'urgence des populations évacuées. Le résultat est un nombre calculé pour les communes de l'EPCI.** **Capacité en hébergement touristique hors campings** : calculée à partir des données « point » concernant les hôtels (2 personnes / chambre), l'hébergement locatif touristique (nb de lits), l'hébergement touristique collectif (nb de lits) mises à disposition sur data.paysdelaloire.fr (Région PDL) (cf Ind11-1). **Capacité d'hébergement en camping :** nombre d'installation en bâtiments légers est issu des champs capacitenbe2 (nb emplacements avec locatifs) et capacitenbe4 (location d'emplacements longue durée) de la donnée « offre-touristique-hotelleries-de-plein-air-rpdl » (point) (région PDL). La capacité d'accueil est obtenue en appliquant un ratio de 3 personnes par emplacement ainsi identifié (cf Ind12-1). Les emprises surfaciques des campings ont été constituées par le Cerema à partir des données communiquées par la DDTM 44, les données « enjeux des PPRL de Vendée et complété par les surfaces d'activités Loisirs et Culture de la BD topo. Un identifiant commun à la donnée « offre-touristique-hotelleries-de-plein-air-rpdl » et données surfaciques des campings en 44 et 85 permet de récupérer les capacités par camping sur les données surfaciques. **La donnée d'aléa retenue** est : - pour les hébergements touristiques, les aléas PPRL (reprise des traitement de l'indicateur ind11-1) ; - pour les campings, l'emprise des cotes de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel. **Calcul :** - Pour les établissements touristiques hors campings : on somme les capacités d'accueil de l'ensemble des « points » d'hébergement de sur les communes de chaque EPCI d'où on soustrait la somme les capacités d'accueil de l'ensemble des « points » d'hébergement situés dans la zone inondable. - Pour les campings : on somme les capacités d'accueil de l'ensemble des « campings » des communes de chaque EPCI d'où on soustrait la somme des capacités d'accueil des campings qui intersectent la zone inondable. Le résultat est la somme des deux précédents	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Les emprises surfaciques des campings sont incomplètes et parfois perfectibles dans leur tracé. Une mise à jour de cette donnée améliorerait la fiabilité de cet indicateur. - Les données « Hotellerie de plein air » sont également incomplètes. - La capacité d'accueil des campings est prise en compte lorsque leur emprise est située entièrement à l'extérieur de la zone inondable.	
Complexité de mise à jour automatique	Favorable, 8 données moissonnables sur 9	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Aléas et cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Aléas et cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Aléas et cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Aléas et cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Hotellerie de plein air en PDL	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, mais non exhaustive
Emprises surfaciques des camping sur TRI	2019	Locale	shape	polygone	Cerema	Non	Oui	Donnée élaborée pour l'étude à partir des données DDTM 44 et DDTM 85 (enjeux PPR) incomplète et fiabilité des emprises à vérifier
Offre touristique hôtels en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Non	
Offre touristique hébergements locatifs (meublés, chambres d'hôtes) en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, exhaustivité non vérifiable ; la capacité d'accueil n'est pas toujours renseignée
Offre touristique résidences de tourisme (meublés, chambres d'hôtes) en Pays de la Loire	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Oui	Donnée récente, exhaustivité non vérifiable ; la capacité d'accueil n'est pas toujours renseignée

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind31-1 : capacité d'hébergement temporaire du territoire située hors zone inondable
Septembre 2019



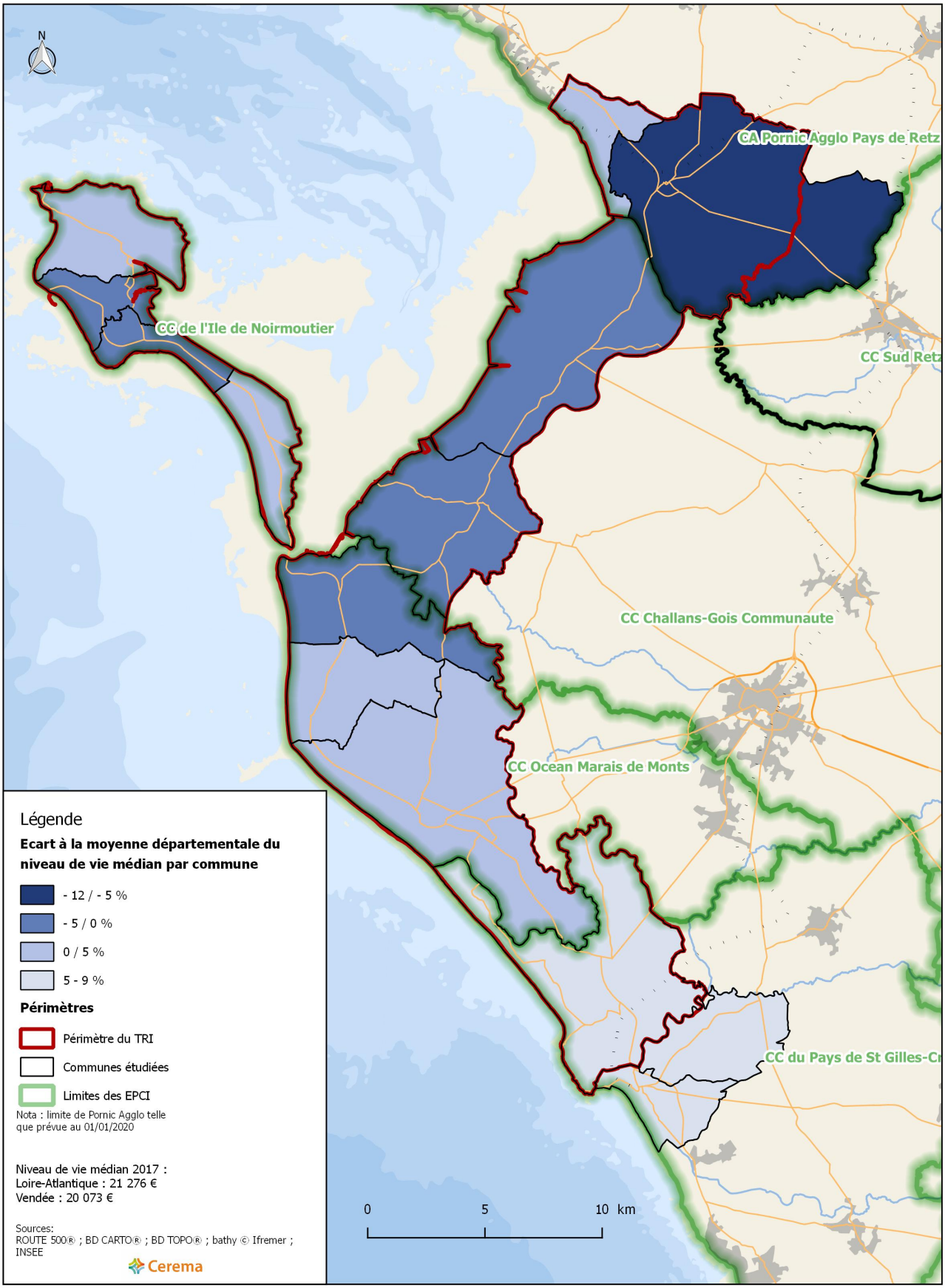
2.2.32 Indicateur Ind32-1 : capacité financière de la population à faire face à la crise (écart par rapport au niveau de vie médian départemental)

Numéro indicateur	**Ind32-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Capacité financière de la population à faire face à la crise (écart par rapport au niveau de vie médian départemental)**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/2 Capacité à faire face aux conséquences sociales et psychologiques liées à des mises en danger ou à la perte de biens	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure la capacité supposée des habitants à faire face financièrement à la crise en comparant le niveau de vie médian par commune au niveau de vie médian du département. Selon leur niveau de vie, les habitants seront plus ou moins dépendants du système assurantiel pour anticiper les travaux de réparation et rendre plus rapide un retour à la normal. Le résultat est exprimé en fraction (1 = la médiane départementale).** **Niveau de vie :** selon la définition donnée par l'INSEE, le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. La donnée extraite de Filosofi et proposé par l'INSEE propose une valeur médiane du niveau de vie pour différents niveaux administratifs. Les valeurs par communes sont recherchées dans l'onglet « COM » et celles des départements dans l'onglet « DEP » . **Calcul :** rapport entre le niveau de vie médian par commune et le niveau de vie médian par département exprimé en fraction du revenu médian départemental (exemple 0,8).	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- La donnée à l'échelle communale peut cacher de fortes disparités entre les habitants d'une même commune.	
Complexité de mise à jour automatique	Très favorable, 1 donnée moissonnable sur 1	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Revenus et pauvreté des ménages, base Filosofi	2015	Nationale	xls / ods		INSEE	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind32-1: capacité financière de la population à faire face à la crise (écart par rapport au niveau de vie médian départemental)
Novembre 2019



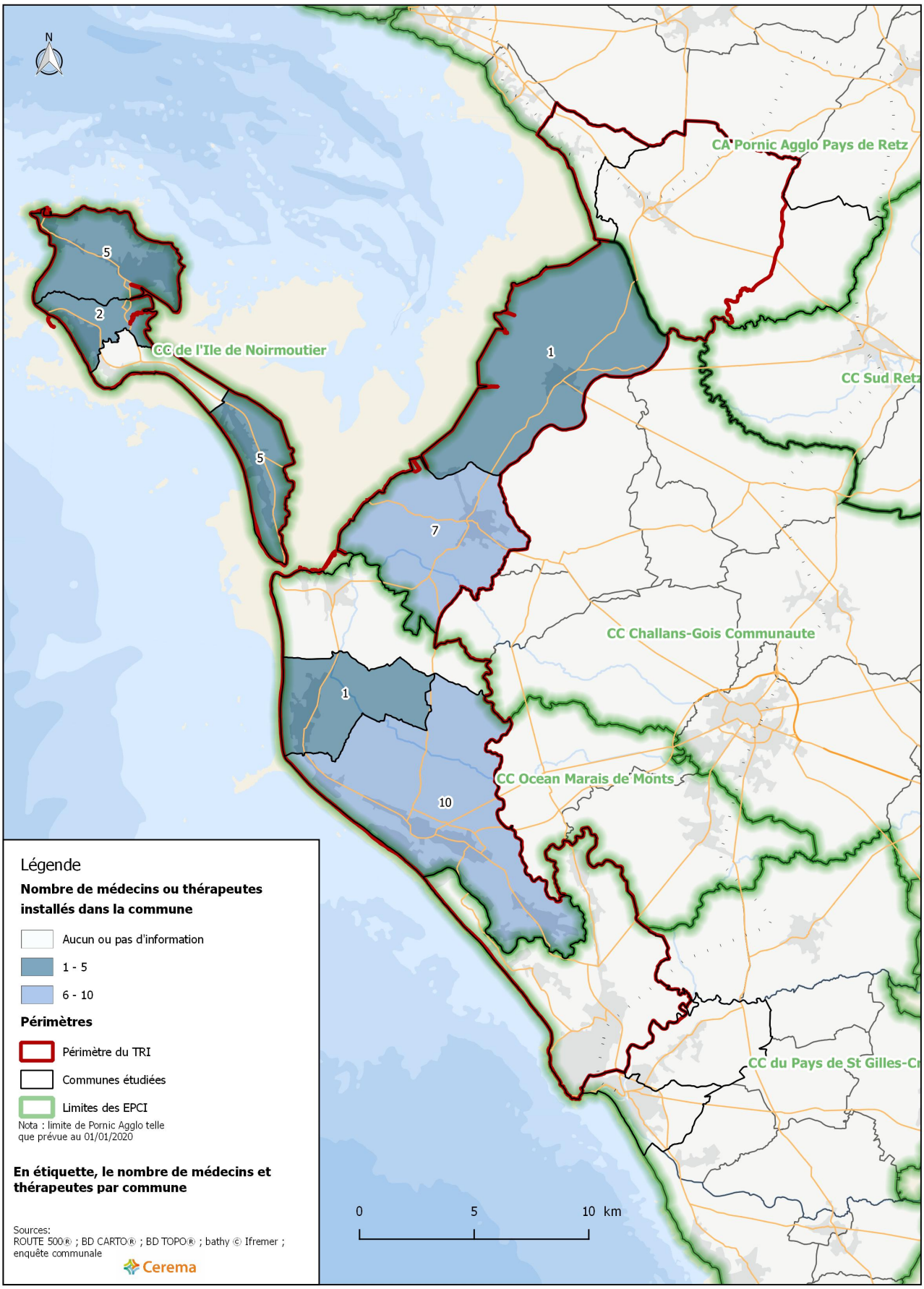
2.2.33 Indicateur Ind32-2 : nombre de médecins et thérapeutes par commune

Numéro indicateur	**Ind32-2**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre de médecins ou thérapeutes par commune (EPCI)**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/2 Capacité à faire face aux conséquences sociales et psychologiques liées à des mises en danger ou à la perte de biens	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur indique le nombre de médecin ou thérapeutes installés sur la commune.** La donnée est issue d'une enquête auprès des communes via les EPCI.	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Des données manquantes pour certaines communes	
Complexité de mise à jour automatique	Tributaire d'une enquête auprès des communes, 0 donnée moissonnable sur 1	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
enquête communale	2019	Locale	xls / ods		EPCI/ communes	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind32-2: nombre de médecins et thérapeutes par commune
Novembre 2019



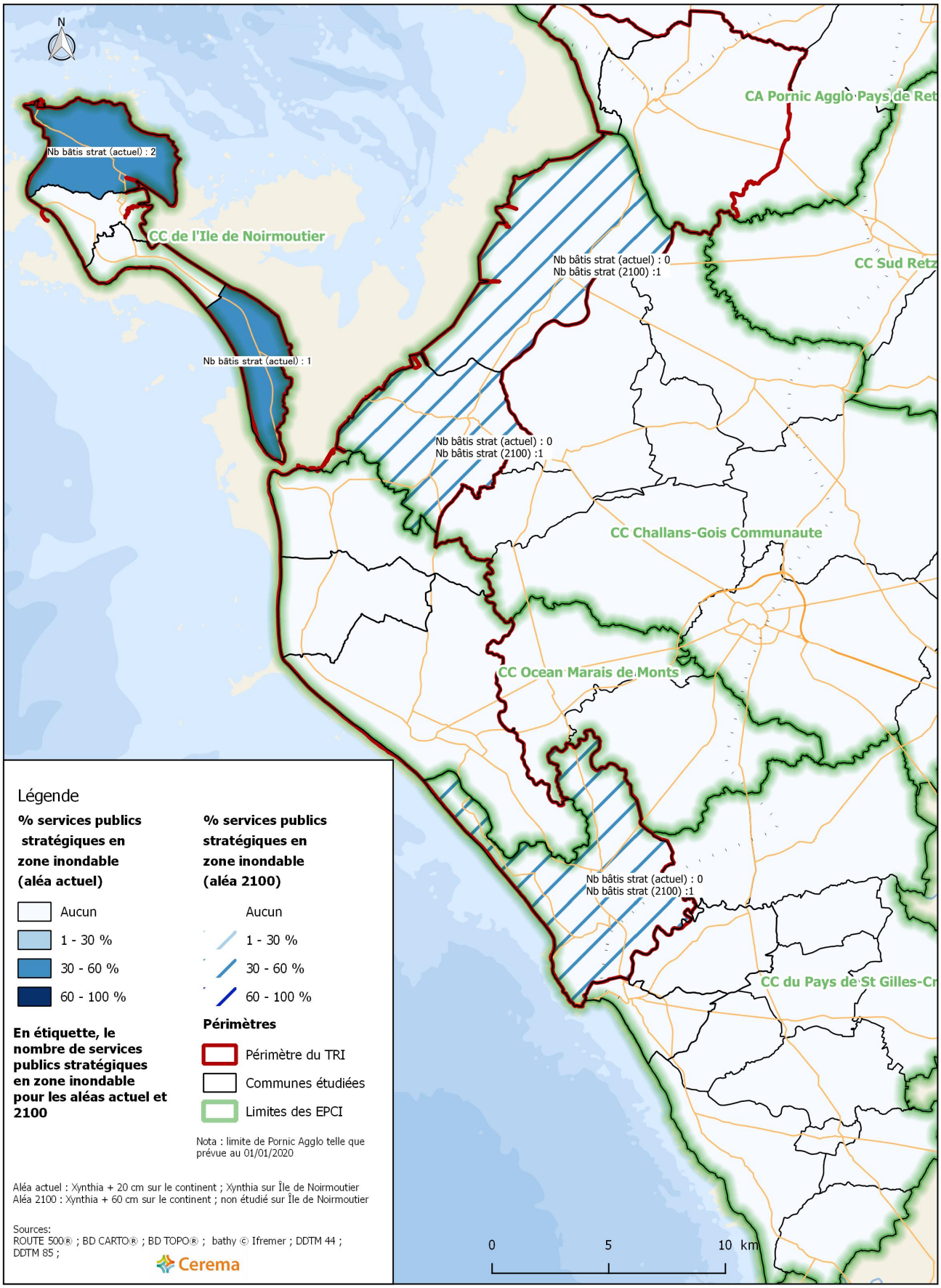
2.2.34 Indicateur Ind33-1 : pourcentage de services publics stratégiques en zone inondable

Numéro indicateur	**Ind33-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage de services publics stratégiques en zone inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/3 Capacité des services au public, aux populations sensibles ou stratégiques à faire face à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre et la proportion des services publics stratégiques situés en zone inondable sur chacune des communes. Le résultat est un nombre d'établissements situés dans la zone inondable et leur proportion comparé au total de ces mêmes établissements sur la commune.** **Services publics stratégiques :** les services publics pris en compte sont les mairies, les bâtiments administratifs, les centres de secours, les centres techniques communaux, intercommunaux ou départementaux, les gendarmeries ou postes de police (pas d'hôpital sur l'aire d'étude). - établissements publics : soit les emprises de bâtiments publics identifiables via la BD topo (Bati_remarquable) dont l'attribut nature est « mairie », « prefecture », « sous-prefecture », soit les emprises des bâtiments identifiables dans la BD topo (bati indifférencié) croisée avec la BD Topo (PAI_administratif_militaire) dont l'attribut « nature » est : « caserne de pompier », « gendarmerie », « palais de justice », « poste ou « hôtel de police » ; - les centres de secours identifiés dans les bases « points remarquables » des SDIS 44 (polygones) et 85 (points), s'ils ne sont pas identifiés par la BD Topo ; - les agences départementales et centres d'exploitation identifiés dans les bases du CD85 (pas d'implantation sur les 2 communes du 44) ; **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel). **Calcul :** dénombrement des bâtiments sélectionnés comme indiqué ci-dessus qui intersectent (polygones) ou sont situés à l'intérieur de l'enveloppe des cotes de référence et en proportion au nombre total de bâtiments de même nature existant à l'échelle de la commune	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance		
Complexité de mise à jour automatique	Peu favorable, 5 données moissonnables sur 9	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Points remarquables SDIS 44	2019	Locale	shape	polygone	SDIS 44	Non	Non	
Points remarquables SDIS 85	2019	Locale	shape	point	SDIS 85	Non	Non	
Agences départementales CD85	2019	Locale	shape	point	CD85	Non	Non	
Centres d'exploitation routiers CD 85	2019	Locale	shape	point	CD85	Non	Non	
BD Topo	2017	Nationale	shape	point	IGN	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind33-1: pourcentage de services publics stratégiques en zone inondable
Septembre 2019



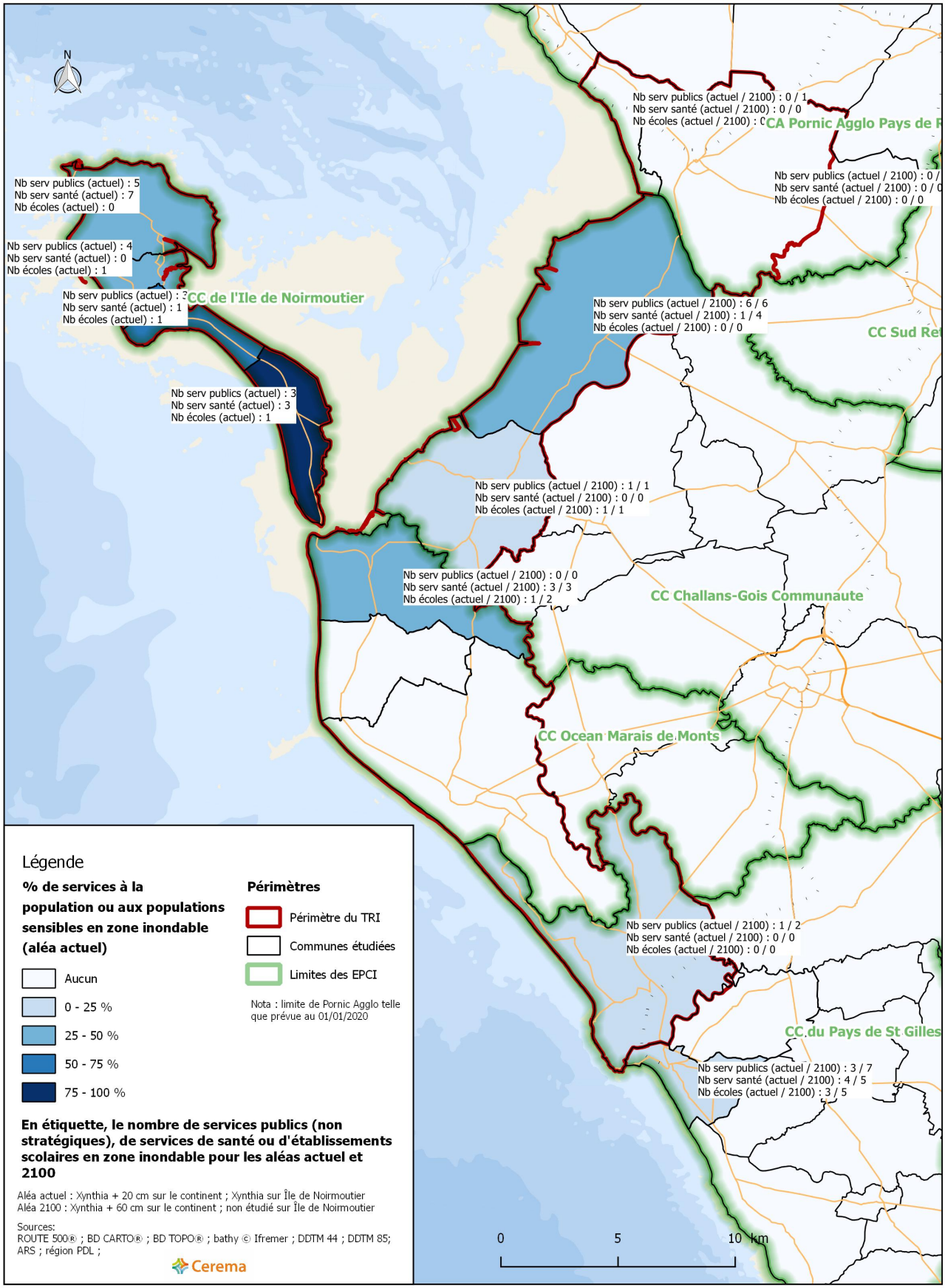
2.2.35 Indicateur Ind33-2 : pourcentage de services à la population (hors stratégiques) ou aux populations sensibles en zone inondable

Numéro indicateur	**Ind33-2**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage de services à la population (hors services stratégiques) ou aux populations sensibles en zone inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/3 Capacité des services au public, aux populations sensibles ou stratégiques à faire face à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre et la proportion des services situés en zone inondable destinés à la population générale (hors services publics stratégiques) ou destinés aux populations sensibles . Le résultat est un nombre et un pourcentage.** **Bâtiments exposés :** les catégories prises en compte sont les salles et terrains de sports, centres sociaux, salles associatives, les centres de loisirs, les centres commerciaux, les pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, les centres d'aide et soins à domicile,les centres d'accueil de jour pour les populations sensibles, … - établissements assurant un service à la population générale : - Bati_remarquable de la Bd Topo dont l'attribut nature est « bâtiment sportif », « gare » - Bati _industriel croisés dont l'attribut « bâtiment commercial » - Etablissements sanitaires et sociaux : - à partir du fichier « point », les catégories Finess suivantes retenues : 106 (centre hospitalier local), 109 (établissement de santé privé), 124 (centre de santé), 128 (soins chirurgicaux), 132 (établissement français du sang), 141 (centre de dialyse), 143 (centre de vaccination), 156 (centre médico-psychologique), 165 (appartements thérapeutiques), 166 (accueil mère enfant), 175 (foyer de l'enfance), 177 (maison d'enfants à caractère sociale), 178 (centre accompagnement usagers de drogue), 180 (lits halte soins santé), 182 (service de soins à domicile), 183 (IME),186 (institut thérapeutique éducatif et pédagogique), 189 (centre medico psycho pédagogique), 190 (centre action médico-sociale précoce), 192 (institut d'éducation motrice), 197 (centre d'accompagnement et de soins addictologie), 202 (résidence autonomie pour personnes agées), 207 (centre d'accueil d ejour personnes agées), 209 (service polyvalent d'aide et de soins à domicile), 214 (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), 219 (centre d'accueil), 220 (centre social), 223 (PMI) ; 246 (ESAT), 247 (entreprise adaptée), 252 (foyer d'hébergement adultes handicapés), 255 (maison d'accueil spécialisée), 257 (foyer jeunes travailleurs) ; 258 (maison relais), 259 (résidence sociale) ; 268 (centre médico scolaire), 292 (centre hospitalier pour maladies mentales), 327 (service d'ambulances), 340 (service mandataire protection des majeurs), 347 (centre d'examen santé), 354 (service de soins infirmiers à domicile), 355 (centre hospitalier), 359 (centre circonscription SS), 362 (établissement de soins de longue durée), 365 (établissement de soins pluri disciplinaire), 366 (atelier thérapeutique), 377 (établissement expérimental pour enfance handicapée), 379 (établissement expérimental pour adultes handicapés), 381 (établissement expérimental pour personnes agées), 382 (foyer de vie pour adultes handicapés), 430 (centre postcure maladie mentale), 437(foyer d'accueil pour adultes handicapés), 440 (service investigation et orientation éducative), 441 (centre action éducative), 442 (centre provisoire d'hébergement), 443 (centre accueil de demandeurs d'asile), 445 (service d'accompagnement médico-social adultes handicapés), 446 (service d'accompagnement à la vie sociale), 460 (service d'aide d'accompagnement à domicile), 462 (lieu de vie), 463 (centres locaux d'information et coordination), 500 (EHPAD), 501 (EHPA percevant des crédits de l'assurance maladie) ; 502 (EHPA ne percevant pas des crédits de l'assurance maladie), 611 (labo analyses médicales), 620 (Pharmacie), 632 (structures dispensant de l'oxygène médical), 696 (groupement de coopération sanitaire de moyens) - Etablissements scolaires : une donnée « point » sur les établissements de 1er et 2ème degré est mise à disposition au niveau de la région PDL (data.paysdelaloire.fr) avec les effectifs. - Autres (crêches) : aucun établissement de ce type identifié dans données des SDIS **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel). **Calcul :** dénombrement par catégorie les établissements apportant un service au public ou aux personnes sensibles dont les bâtiments ou points qui intersectent l'emprise de l'aléa et à calculer la proportion par rapport à l'ensemble de ces établissements existants sur la commune.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- du fait de la mixité des données utilisées (point, polygone), le croisement avec les cotes de référence peut donner un résultat incomplet - lorsque l'emprise d'un établissement intersecte partiellement la zone inondable, elle est prise en compte dans sa totalité.	
Complexité de mise à jour automatique	**Très favorable, 7 données moissonnables sur 7**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
BD topo	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
Etablissements scolaires	2019	Locale	shape	point	Région PDL	Oui	Non	
Finess	2018	Nationale	shape	point	Ars/ministère de la santé	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind33-2 : pourcentage de services à la population (hors stratégiques) ou aux populations sensibles en zone inondable
Septembre 2019



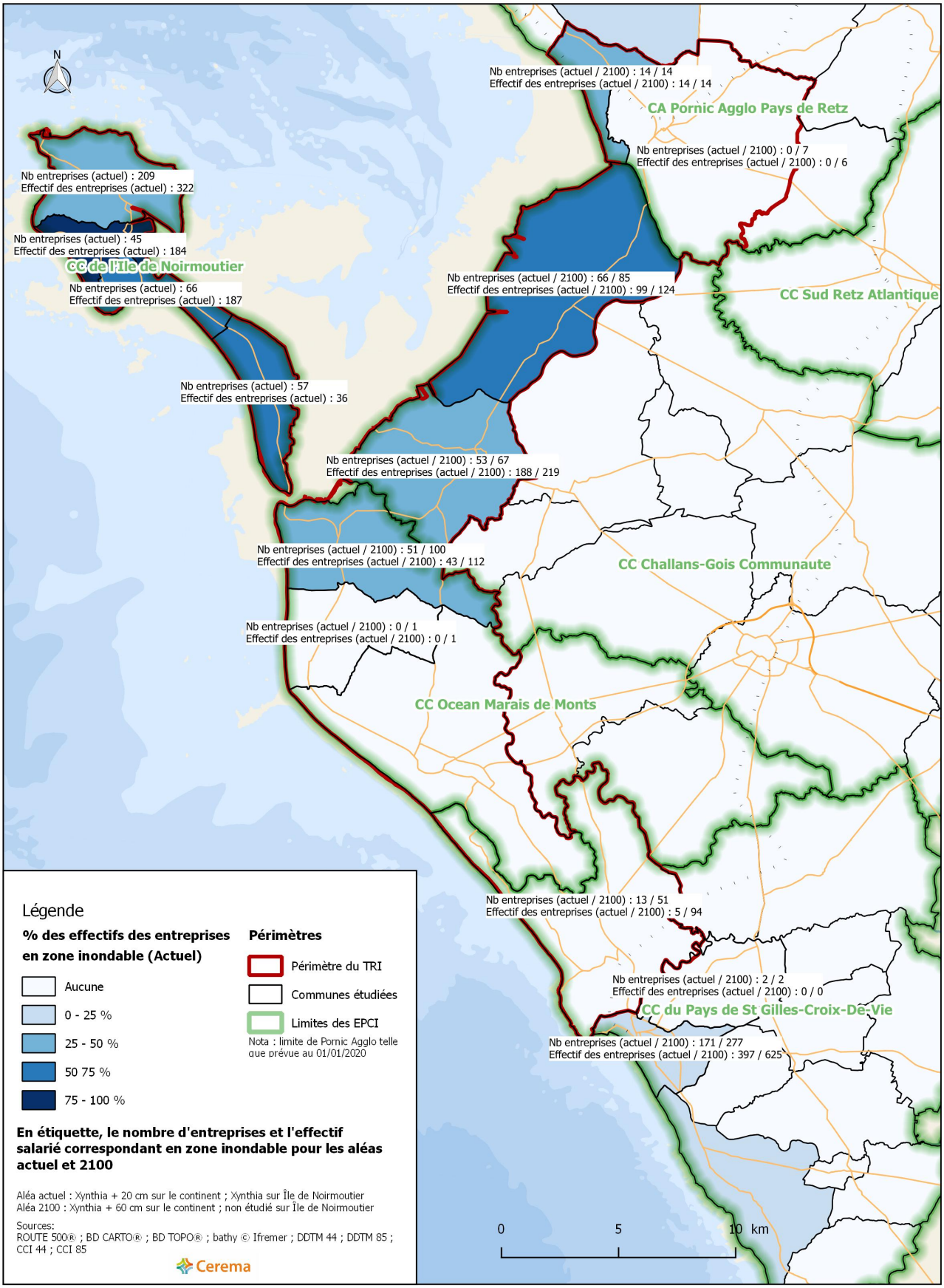
2.2.36 Indicateur Ind33b-1 : nombre d'entreprises et salariés des entreprises susceptibles d'être impactés

Numéro indicateur	**Ind33b-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre d'entreprises et de salariés des entreprises susceptibles d'être impactés**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/3bis Capacité des activités économiques à faire face à l'inondation	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre d'entreprises et le nombre de salariés correspondant en zone inondable.** **Entreprises :** représentées par les données « point » des CCI 44 et CCI 85 qui donnent la situation à l'adresse des entreprises et leur effectif. **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel). **Calcul :** Sélection et dénombrement des points situés dans la zone inondable et somme des effectifs correspondant aux entreprises sélectionnées.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Les données des entreprises constituées par les CCI ne concernent que les entreprises de leur ressort ; ne sont pas pris en compte notamment les entreprises relevant de la Chambre des Métiers et les administrations.	
Complexité de mise à jour automatique	Favorable, 4 données sur 6 moissonnables	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
Effectif des entreprises 44	2019	Locale	xls / ods		CCI 44	Non	Non	
Effectif des entreprises 85	2019	Locale	xls / ods		CCI 85	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind33b-1 : nombre d'entreprises et de salariés susceptibles d'être impactés Septembre 2019



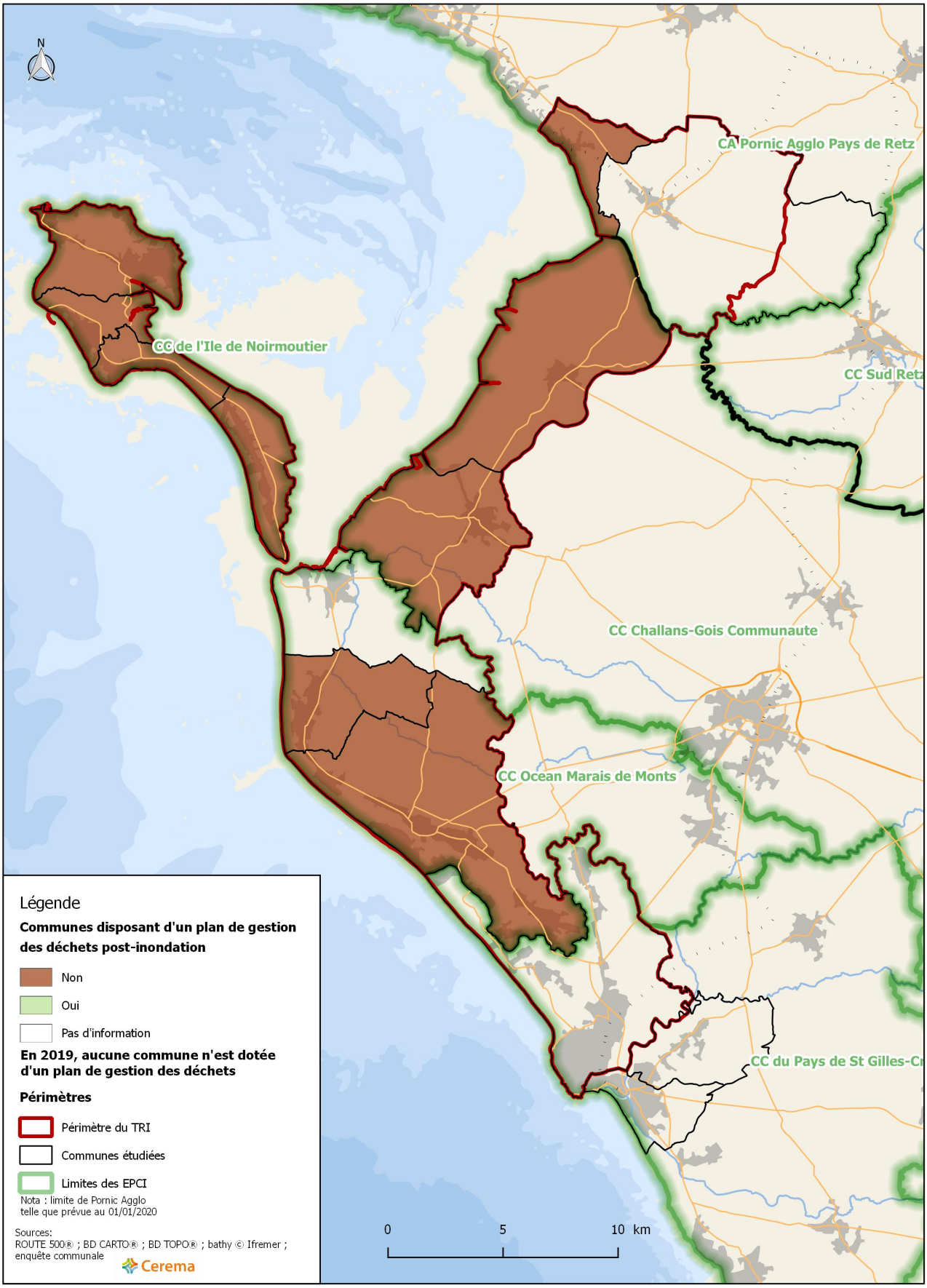
2.2.37 Indicateur Ind34-1 : communes disposant d'un plan de gestion des déchets post-inondation

Numéro indicateur	**Ind34-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Communes disposant d'un plan de gestion des déchets post-inondation.**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/4 Capacité à faire face aux impacts environnementaux	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur indique si la commune, par elle-même ou par l'intermédiaire de l'EPCI, dispose d'un plan de gestion des déchets post-inondation.** La donnée est issue d'une enquête auprès des communes via les EPCI.	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Des données manquantes pour certaines communes	
Complexité de mise à jour automatique	Tributaire d'une enquête auprès des communes, 0 donnée moissonnable sur 1	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
enquête communale	2019	Locale	xls / ods		EPCI/ communes	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind34-1 : communes disposant d'un plan de gestion des déchets post-inondation
Novembre 2019



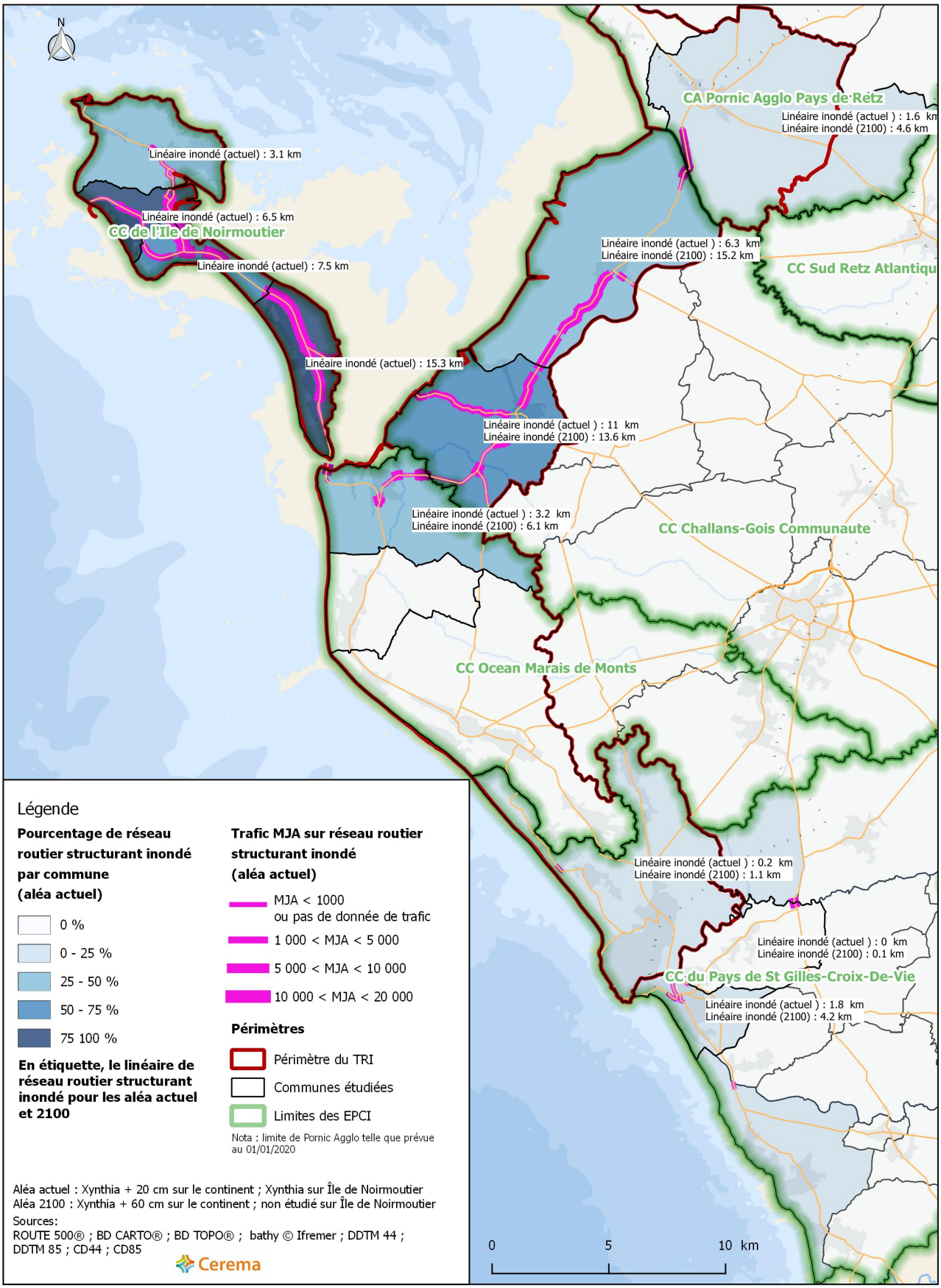
2.2.38 Indicateur Ind35-1 : nombre de véhicules/jour ne pouvant circuler sur le réseau routier structurant inondable

Numéro indicateur	**Ind35-1**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Nombre de véhicules/jours ne pouvant circuler sur le réseau routier structurant inondable**	
Objectif de la SNGRI	**Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale**	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/2 : Le rétablissement des infrastructures et réseaux	
Source de vulnérabilité	S3/5 Capacité des gestionnaires à maintenir ou à rétablir le fonctionnement des infrastructures de transport.	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le nombre de véhicules par jour circulant sur le réseau routier structurant affecté potentiellement par l'inondation. Le résultat est exprimé en véhicules /jour (TMJA).** **Réseau routier :** L'analyse est faite sur la base de la BD Topo, thème « Réseau routier », table « Route ». Est considéré comme réseau structurant, les entités dont le champ « IMPORTANCE » a pour valeur 1 (liaisons entre métropoles), 2 (liaisons entre départements) ou 3 (liaisons de ville à ville à l'intérieur d'un département. **Trafic routier** : - le CD 85 produit une donnée sur les trafic par tronçons du réseau avec différentes mesures de trafic réalisés (MJA, MJE, MJHE, MJAPPL, MJA_PL). - le CD 44 a communiqué les trafics relevés mais ils ne sont pas liés à une donnée numérisée du réseau. Le trafic pris en compte est le TMJA. **L'aléa retenu** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel **Modalités de calcul :** Pour la Vendée : Le découpage en tronçon de la base de données du CD 85 est plus global que celui de la BD topo ; une première étape consiste à sélectionner parmi ces tronçons ceux qui correspondent aux catégories 1, 2 et 3 de la BD topo. Pour la Loire Atlantique : les trafics communiqués doivent donc être réaffectés aux tronçons des catégories 1, 2 et 3 de la BD topo. Réseau routier concerné : Loire Atlantique : RD758, D5, D13, Vendée : RD5, RD948, RD38, RD38b, RD758, RD59, RD21, RD22, RD51, RD753, RD205, RD123, RD59, RD69, RD6a, RD6, RD754, Les tronçons sont découpés avec les limites de commune. Puis sélection des tronçons du réseau routier qui traversent une zone inondable et identification des trafics (TMJA) correspondants. **Résultat exprimé sous 2 formes :** - linéaire des voies structurantes inondables ((champ « importance » égal à 1, 2 ou 3) ; - véhicules/ jour (TMJA) pour chaque tronçon de RD concernées dans chaque commune.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Pour le CD 44, les données de trafic n'ont pas été communiquées dans un format numérique - La variation du trafic peut être très importante entre l'hiver et l'été ; de ce fait, le TMJA est majorant pour un évènement survenant en hiver et minorant pour un évènement survenant en saison estivale.	
Complexité de mise à jour automatique	**Favorable, 5 données moissonnables sur 7**	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
BD topo	2017	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	
trafic RD 85	2018	Locale	shape	polygone	CD85	Non	Non	
trafic RD 44		Locale	xls / ods		CD44	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind35-1: nombre de véhicules/jour ne pouvant circuler sur le réseau routier structurant inondable
Septembre 2019



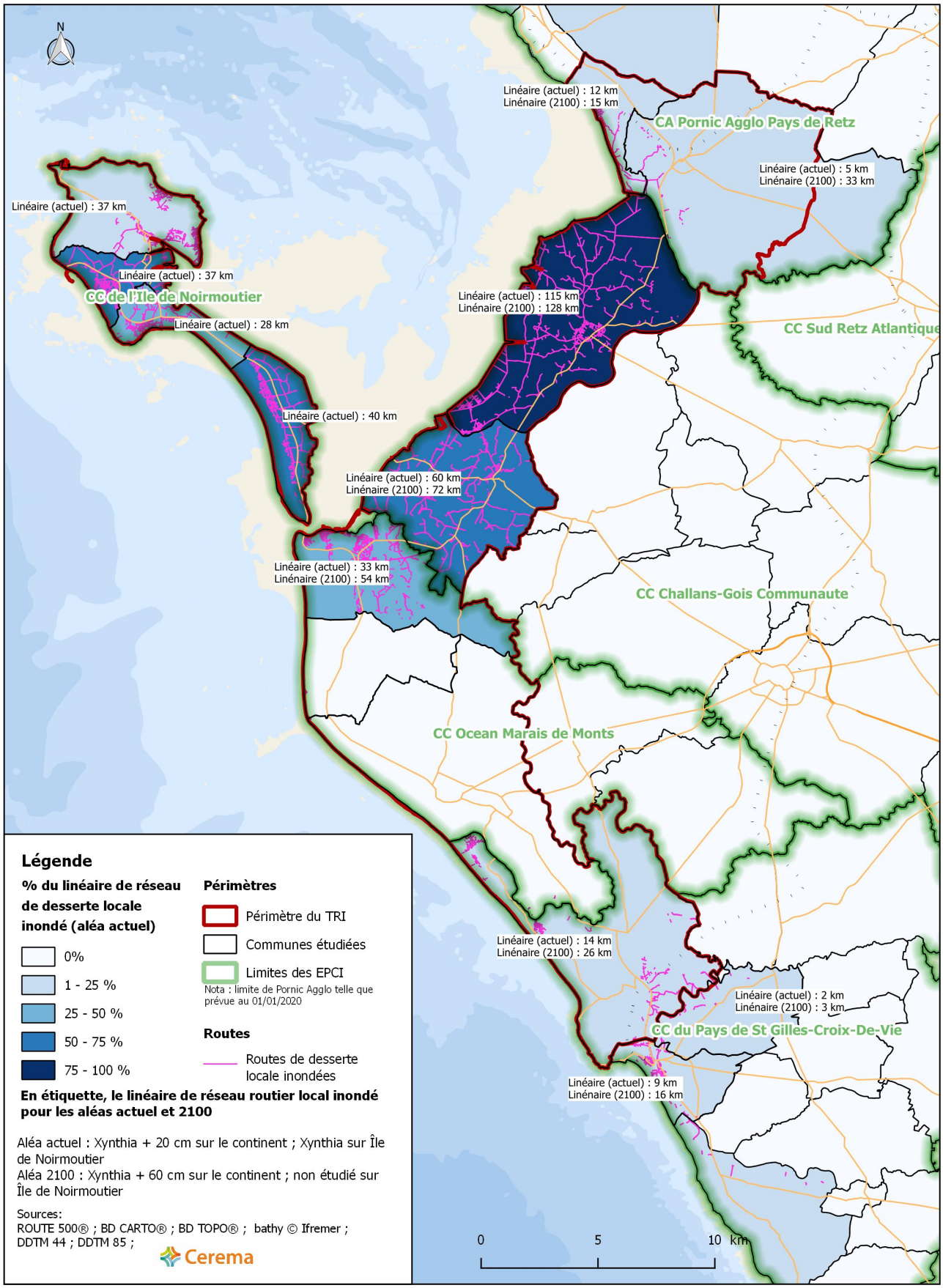
2.2.39 Indicateur Ind35-2 : pourcentage par commune du linéaire de réseau routier de desserte locale inondable

Numéro indicateur	**Ind35-2**	**Date de mise à jour : novembre 2019**
Intitulé	**Pourcentage par commune de linéaire de réseau routier de desserte locale inondable**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/2 : Le rétablissement des infrastructures et réseaux	
Source de vulnérabilité	S3/5 Capacité des gestionnaires à maintenir ou à rétablir le fonctionnement des infrastructures de transport.	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur mesure le linéaire de réseau routier de desserte locale potentiellement inondable. Le résultat est en km et en % par rapport au linéaire total de ce type de voie par commune.** **Réseau routier :** L'analyse est faite sur la base de la BD Topo, thème Réseau routier », table « Route ». Sont considérées comme « desserte locale » les entités dont l'attribut « IMPORTANCE » a pour valeur 4 (voies permettant de se déplacer rapidement à l'intérieur d'une commune et, dans les zones rurales, de relier le bourg aux hameaux proches) ou 5 (voies permettant de desservir l'intérieur d'une commune). Sont exclus les tronçons de nature « chemin » dans la catégorie « 5 ». **La donnée d'aléa retenue** est l'emprise des niveaux de référence pour chacun des PPRL pour les scénarios actuel et 2100 sauf Noirmoutier scénario actuel). **Calcul :** Sélection des tronçons des voies d'importance 4 et 5, et calcul par la calculatrice de champ de leur longueur. Identification des tronçons situés dans la zone inondable et somme des longueurs des tronçons sélectionnés.Comparaison avec le linéaire total des voies d'importance 4 et 5 existantes sur chaque commune.	
Portée spatiale	Communale / infra communale	
Points de vigilance	- Les voies sont supposées être au niveau du terrain naturel et considérées inondables dès lors qu'elles traversent la zone inondable. - Les éventuels profils en remblai ne sont pas pris en compte.	
Complexité de mise à jour automatique	Très favorable, 5 données moissonnables sur 5	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
Cote de référence PPRL Noirmoutier	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf sud	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Pays de Monts	2017	Locale	shape	polygone	DDTM 85	Oui	Non	
Cote de référence PPRL Bourgneuf nord	2016	Locale	shape	polygone	DDTM 44	Oui	Non	
BD Topo thème réseau Routier	2019	Nationale	shape	polygone	IGN	Oui	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind35-2: Pourcentage par commune de réseau routier de desserte locale inondable
Septembre 2019



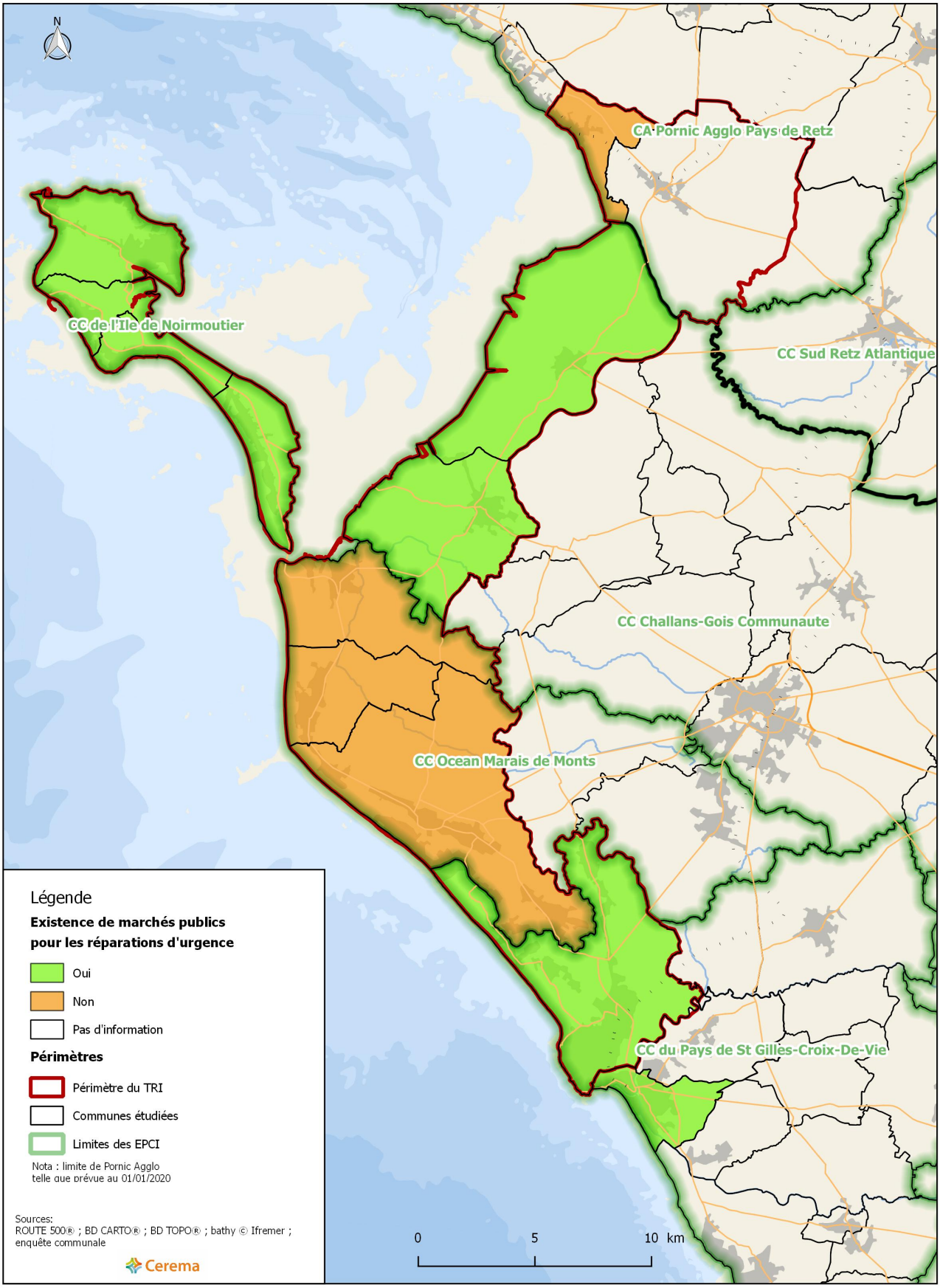
2.2.40 Indicateur Ind36-1 : existence de marchés publics ou d'un dispositif pour gérer les réparations d'urgence sur les ouvrages de protection

Numéro indicateur	**Ind36-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Existence de marchés publics ou d'un dispositif pour gérer les réparations d'urgence sur les ouvrages de protection**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/2 : Le rétablissement des infrastructures et réseaux	
Source de vulnérabilité	S3/6 Capacité à maintenir ou remettre en état les ouvrages de protection	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur indique si la commune dispose par elle-même ou par l'intermédiaire de l'EPCI, de marché public de travaux disponible à tout moment (type à bon de commande) permettant la réalisation des réparations d'urgence. Le résultat est « oui » ou « non ».** **Réparations d'urgence :** Sont pris en compte, soit l'existence de marché de travaux au niveau de la commune ou de l'EPCI, soit les moyens mobilisables en régie dans le cadre d'un dispositif formalisé de crise permettant d'effectuer les réparations d'urgence sur les digues et ouvrages de défense La donnée est issue d'une enquête auprès des communes via les EPCI.	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Des données manquantes pour certaines communes	
Complexité de mise à jour automatique	Tributaire d'une enquête auprès des communes, 0 donnée moissonnable sur 1	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
enquête communale	2019	Locale	xls / ods		EPCI/ communes	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind36-1 : existence de marchés publics ou d'un dispositif pour gérer les réparations d'urgence sur les ouvrages de protection
Septembre 2019



2.2.41 Indicateur Ind36-2 : nombre d'interventions en période EISH de niveau « orange » par période de 3 ans

Numéro indicateur	**Ind36-2**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Nombre d'interventions en période EISH orange par période de 3 ans**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/2 : Le rétablissement des infrastructures et réseaux	
Source de vulnérabilité	S3/6 Capacité à maintenir ou remettre en état les ouvrages de protection	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur indique le nombre d'interventions en période « Événement important pour la sécurité des ouvrages hydrauliques » (EISH) de niveau orange (ou évènement assimilé) depuis 3 ans (non compris l'année en cours).** Il s'agit d'un EISH en liaison avec une action d'exploitation ou lié au comportement intrinsèque des ouvrages hydrauliques, et qui a induit : une atteinte à la sécurité des personnes (mise en difficulté, mise en danger ou accident) ou des dégâts aux biens Couleur orange : - soit mise en danger des personnes sans qu'elles aient subi de blessures graves ; - soit dégâts importants aux biens ou aux ouvrages hydrauliques. La donnée est issue d'une enquête auprès des communes via les EPCI.	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Des données manquantes pour certaines communes	
Facilité de mise à jour automatique	Tributaire d'une enquête auprès des communes, 0 donnée moissonnable sur 1	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
enquête communale	2019	Locale	xls / ods		EPCI/ communes	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind36-2 : nombre d'interventions en EISH de niveau "orange" par période de 3 ans
Septembre 2019



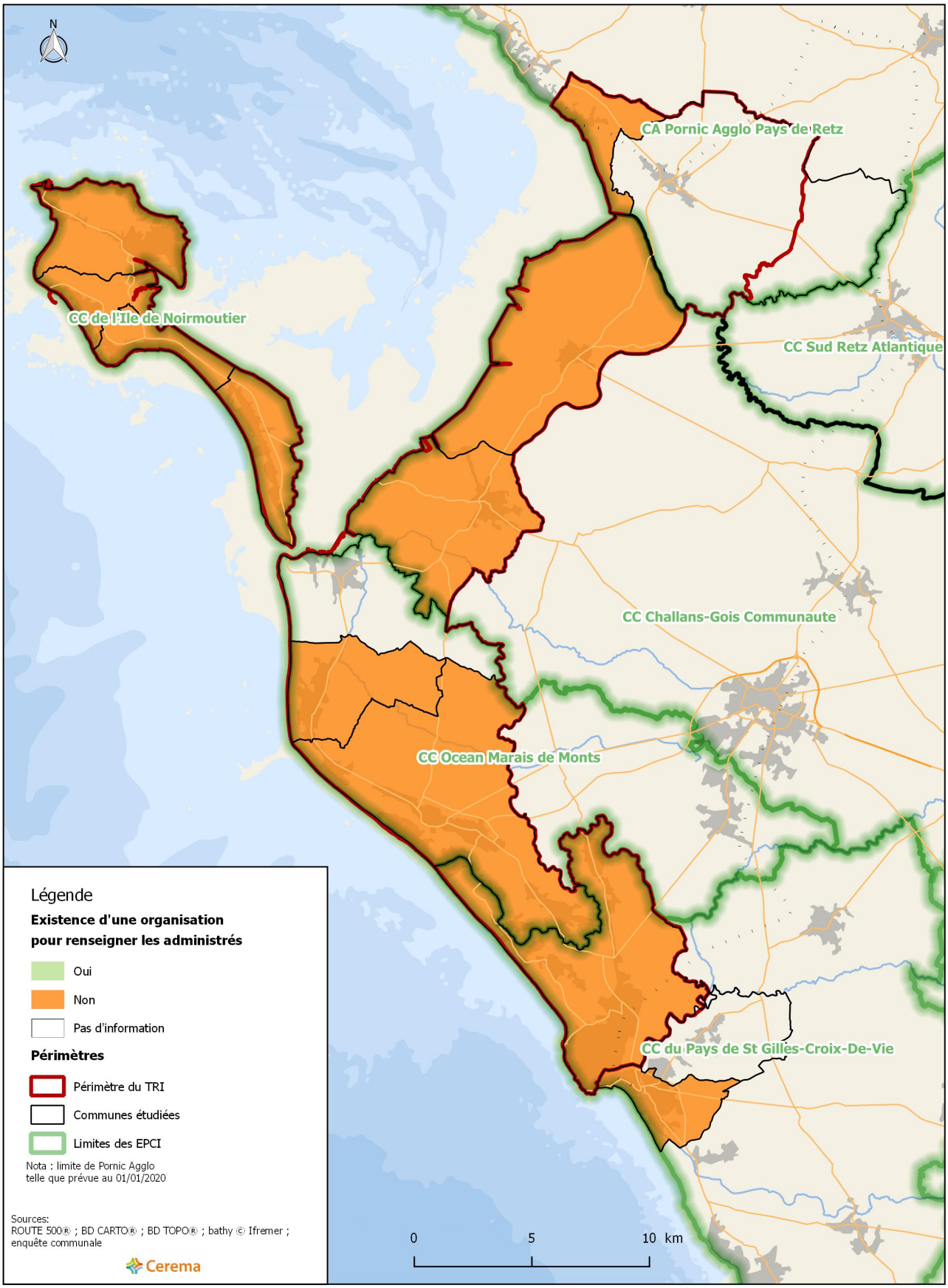
2.2.42 Indicateur Ind37-1 : existence d'une organisation pour fournir aux administrés un premier niveau de renseignement sur les dispositifs assurantiels

Numéro indicateur	**Ind37-1**	**Date de mise à jour : septembre 2019**
Intitulé	**Existence d'une organisation pour fournir aux administrés un 1er niveau de renseignement sur les dispositifs assurantiels**	
Objectif de la SNGRI	Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale	
Axe de vulnérabilité	Axe 3/1 : L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité	
Source de vulnérabilité	S3/7 Capacité des communes ou EPCI à orienter les administrés sur les dispositifs assurantiels	
Calcul réalisé	Oui	
Modalités du calcul	**Cet indicateur décrit l'existence d'une organisation post-crise mise en place par la commune ou l'EPCI pour fournir aux administrés un premier niveau de renseignements sur les dispositifs assurantiels et d'aide d'urgence. Le résultat est « oui » ou « non ».** Le service assuré par des agents formés doit comprendre a minima : - conseils sur les éléments à réunir en vue de constituer les dossiers pour les assurances, - conseils sur les financements mobilisables pour les travaux - conseils sur les financements d'urgence mis en place **La donnée est issue d'une enquête auprès des communes via les EPCI.**	
Portée spatiale	Communale	
Points de vigilance	- Des données manquantes pour certaines communes	
Facilité de mise à jour automatique	Tributaire d'une enquête auprès des communes, 0 donnée moissonnable sur 1	

							Qualité si locale	
Données utilisées	**Date**	**Nationale /Locale**	**Format**	**Genre**	**Producteur**	**Moissonnable**	**Vérification qualité**	**Synthèse qualité**
enquête communale	2019	Locale	xls / ods		EPCI/ communes	Non	Non	

Commentaires / analyse de la collectivité

Indicateur Ind37-1 : existence d'une organisation pour fournir aux administrés un premier niveau de renseignement sur les dispositifs assurantiels
Septembre 2019



3 Conclusion

Sur les 41 indicateurs réalisés, 39 ont été calculés.

Ce sont environ 90 données différentes qui ont été mobilisées ou, dans quelques cas, créées pour les besoins de l'étude (cf tableau p 9). La collecte de données peut constituer une difficulté dans ce type de démarche et certaines données recherchées n'ont pas pu être récupérées ou ont été collectées partiellement dans le temps imparti à l'étude. C'est notamment le cas des données relatives aux réseaux de télécommunication ou au transport ferroviaire.

En revanche, parmi les données utilisées, 42 sont accessibles en téléchargement sur des plateformes publiques.

Certaines données ne sont pas encore toutes disponibles comme celles relatives aux zones protégées et ouvrages annexes aux systèmes d'endiguement pour lesquels des études sont en cours et seront disponibles pour les mises à jour ultérieures.

Enfin, la qualité du résultat des indicateurs dépend de la qualité et de l'exhaustivité des données collectées. Les vérifications (non exhaustives) de données locales qui ont été réalisées montrent que ces données peuvent être perfectibles quant à leur exhaustivité ou leur précision géométrique y compris pour celles des données réalisées selon des standards nationaux ou régionaux.

Il convient donc de considérer ces éléments dans les analyses qui seront faites à partir de ces indicateurs.



Cerema Ouest
MAN – 9 rue René Viviani – BP 46223 NANTES Cedex 02
Tel : 02 40 12 83 01 – mel : DTerOuest@cerema.fr